DOCUMENT RESUME

ED 179 110 FL 010 847

AUTHOR Turcotte, Denis
TITLE La culture politique du Mouvement Quebec Francais [The Political Culture of the "French Quebec Movement"].
INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center for Research on Bilingualism.
PUB DATE 76
NOTE 102p.
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC05 Plus Postage.
DESCRIPTORS Bilingualism; Cultural Awareness; *Cultural Factors; Culture; Culture Conflict; Ethnicity; Ethnocentrism; *French; *Language Attitudes; Monolingualism; *Organizations (Groups); Political Attitudes; Political Influences; Political Issues; *Political Power; *Self Actualization; Social Influences; Social Psychology; Sociolinguistics; Values
IDENTIFIERS *Quebec

ABSTRACT

This study of the "Mouvement Quebec Francais (MQF)" covers the period from March 1971 through Spring 1974. The fundamental postulate of the study is that if the political culture is internalized by individuals, it is at the same time borne by groups. The study of groups represents, therefore, a good vehicle to reveal the most significant validating systems of Quebec society. The presentation of this study has five parts: (1) the formation and composition of the MQF with emphasis on the significance of the presence within the movement of representatives of labor unions and agriculture; (2) analysis of the situation, specifically of the ideological discourse of the MQF with regard to its position on the French language, bilingualism, and its solution to the problem; (3) an analysis of the organization itself and its objectives with emphasis on its resources, strategies, modes of action, and factors working against its stated objectives; (4) an analysis of the goals which motivate the positions and actions of the MQF, in particular as they are expressed in the concepts of authority, participation, and change; and (5) a general conclusion presenting the results of the study as compared with the hypotheses, an analysis of the MQF's value system and the degree to which variations in its activity might have affected its feelings of competence, power and self-confidence, and suggestions for changes which might increase the influence of the MQF. (AMH)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED179110

DENIS TURCOTTE

LA CULTURE POLITIQUE DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANCAIS

U S DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Alain Priginer
Acting Director

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

FL010 847

1976
Centre international de recherche sur le bilinguisme/
International Center for Research on Bilingualism
Quebec

Le Centre international de recherche sur le bilinguisme est un organisme de recherche universitaire qui reçoit des subventions de soutien du Ministère de l'éducation du Québec et du Secrétariat d'Etat du Canada.

© 1976 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal (Québec): 1er trimestre 1976

AVANT-PROPOS

Nous remercions M. Léon Dion d'avoir bien voulu accepter de diriger la présente recherche. Nous désirons aussi signaler l'appui et la confiance qu'il a constamment manifestés à l'endroit de cette étude, ainsi que les conseils précieux qu'il nous a prodigués.

Nous tenons également à remercier M. Gérard Turcotte, coordonnateur national du Mouvement Québec Francais, de nous avoir facilité l'accès aux dossiers du mouvement.

Enfin, nous désirons manifester notre profonde gratitude à M. Jacques Hamel pour sa contribution exceptionnelle lors de la rédaction du mémoire et pour les avis et les conseils pertinents qu'il n'a cessé de nous donner tout au long de ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION GÉNÉRALE . . . . . .

A) Introduction 1

B) Le cadre conceptuel. 2

C) Le cadre méthodologique. 3

a) L'analyse de la situation. 4

b) L'organisation en vue de l'action. 4

c) Les finalités de l'action. 5

d) Le soi valorisé 5

D) Plan et techniques de travail. 6

CHAPITRE I: PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL 9

A) L'épisode du Front du Québec Français 10

B) La formation du MQF. 10

C) Nos hypothèses de travail. 12

a) Influence des milieux syndicaux et agricoles au niveau du discours idéologique 12

b) Influence des milieux syndicaux et agricoles au niveau des modes de comportement.. 13

CHAPITRE II: ANALYSE DU DISCOURS IDÉOLOGIQUE 17

A) Introduction 18

a) Un discours succinct 18

b) Un seul enjeu. 19

B) La substance du discours 20

a) Les postulats de base. 20

b) Un attachement indéfectible à la langue française 21

c) Causes et effets du problème linguistique. . . . 22

d) La solution proposée: légiférer 24

C) Conclusion: faible importance de la dimension sociale 26

CHAPITRE III: ANALYSE DE L'ORGANISATION EN VUE DE L'ACTION . . 33

A) Introduction 34

B) Optimisme face aux moyens d'action pressentis. . . . 34

a) les ressources personnelles. 35

Page

b) Les ressources matérielles 36
c) Les ressources organisationnelles. 38
1) Le bureau de direction 39
2) Le comité de coordination. 39
3) La commission technique. 40
4) Les comités régionaux 40
d) Les ressources symboliques 40
C) Stratégies adoptées par le MQF 41
D) Des modes d'action intégratifs 44
a) Rencontre avec le Premier ministre du Québec . . 44
b) Mobilisation des structures internes des organismes-membres. 45
c) La tournée régionale 45
d) Les assemblées populaires. 46
E) Causes de l'échec de la campagne du MQF. 47
a) Les contraintes financières. 47
b) Faible participation des dirigeants, notamment des dirigeants des milieux syndicaux et agricoles. 50
c) Faiblesse des comités régionaux. 54
d) Les tensions internes. 55
e) Une conjoncture défavorable. 56
F) Conclusion: prépondérance du Mouvement National des Québécois, notamment de la société St-Jean-Baptiste de Montréal au sein du MQF 56

CHAPITRE IV: ANALYSE DES FINALITÉS DE L'ACTION 66
A) La conception du changement. 67
B) La conception de la participation. 68
C) La conception de l'autorité. 69
D) Conclusion: analogie entre les finalités de l'action du MQF et du MNQ 72

CHAPITRE V: CONCLUSION GÉNÉRALE. 75
A) Infirmation de nos hypothèses de travail 76
B) L'analyse du soi valorisé. 79
a) Le sentiment de compétence 79

Page

b) Le sentiment de puissance 80

c) Le sentiment de confiance 80

C) Elargissement des cadres ou modifications dans les positions de principe 82

BIBLIOGRAPHIE. 84

TABLEAU I: Progression des contributions financières par organisme-membre de septembre 1971 au 18 septembre 1973. 49

TABLEAU 2: Présences des dirigeants des organismes-membres aux réunions du bureau de direction, tenues entre le 16 juin 1971 et le 11 janvier 1974 inclusivement. 52

TABLEAU 3: Nombre de représentants par organisme-membre, aux réunions du bureau de direction, tenues entre le 16 juin 1971 et le 11 janvier 1974 inclusivement. 53

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A) Introduction

Au moment où le projet de loi 22[1] est d'actualité et suscite de nombreuses controverses, il s'avère utile de faire l'étude de l'un des organismes qui ont le plus contribué à animer le débat linguistique en ces dernières années. Nous voulons parler du Mouvement Québec Français (MQF) sur lequel porte le présent mémoire.

Cette étude monographique s'inscrit par ailleurs dans un projet beaucoup plus vaste mené conjointement par Léon Dion et Micheline de Sève. L'objectif de ces deux chercheurs est de dégager différents systèmes de représentations culturelles liées à la conception des finalités de l'action et à leurs modes de manifestations; et cela, dans le but de reconstituer et de caractériser les courants représentatifs de la culture politique québécoise. Le postulat de base de cette recherche se résume ainsi: si la culture politique est intériorisée par des individus, elle est toutefois portée par des groupes. L'étude des collectivités représente, dès lors, un véhicule parfait qui permet de dégager les systèmes de valorisations les plus significatifs de la société québécoise.

Léon Dion et Micheline de Sève fondent leurs travaux empiriques sur un document de travail théorique intitulé *Modèle d'analyse des cultures politiques.*[2] Ce document veut essentiellement être un effort de clarification des notions et des concepts qui ont notamment permis à leurs auteurs d'élucider et de cerner la notion même de culture politique, et d'en fournir une définition jugée opératoire aux fins de la recherche. Par culture politique, ils entendent:

> Un ensemble de structures symboliques axées sur des valeurs exemplaires apprises et assimilées par les individus et les collectivités, se manifestant sous la forme de schèmes valorisants reportés par ces derniers, sous la forme de valorisations, sur les objects valorisés *à l'occasion de démarches visant à définir des objectifs généraux communs et à procurer à ces derniers le support d'autorité requis pour qu'ils soient transposables en actions et décisions rendues finalement obligatoires pour tous* et sur les dispositions du soi en situation *par suite de semblables démarches,* de même qu'agencés de façon à constituer des configurations sous la forme de types généraux.[3]

L'objet de notre mémoire étant l'étude de la culture politique du MQF, nous nous conformerons donc scrupuleusement aux concepts, notions et méthodes énoncés dans le document *Modèle d'analyse des*

cultures politiques. Pour mieux illustrer notre démarche, nous avons estimé utile, au préalable, d'en présenter une vue schématique et de définir les termes opératoires les plus usuels, quitte à renvoyer le lecteur au document précité s'il désire des explications plus détaillées.

B) Le cadre conceptuel.

Les valeurs forment le substrat de la culture. Or, puisqu elles sont ontologiquement pluridimensionnelles, il s'ensuit qu'elles représentent en même temps les composantes ou dimensions majeures de la culture. L'*extériorité* représente la première de ces dimensions et renvoie aux valeurs exemplaires qui constituent

> un stock de valeurs perçues comme standards d'excellence ou étalons de mesure par lesquels se jauge le contenu de tout être ou de toute chose [···] dont l'origine est souvent incertaine et dont l'emprise est fort variable, mais que toute civilisation et toute société comporte [···], dans lequel individus et collectivités vont puiser dans leur recherche incessante de sanctions pour leurs conduites et dans leurs démarches souvent hésitantes pour affirmer leurs propres convictions.[4]

L'*intériorité* constitue la deuxième dimension de la démarche culturelle. Elle concerne essentiellement les schèmes valorisants, les valeurs qui sont vécues "sous la forme d'aspirations individuelles ou collectives, d'idéaux, de croyances, d'idéologies ou d'intérêts".[5] Enfin, l'*objectivité* est la dimension culturelle qui renvoie aux valeurs objectivées, qui sont "comme cristallisées ou activées dans l'univers multiforme des objets ou encore ramenées vers le soi en situation et considérées dans leurs effets sur le soi".[6]

En scrutant les rapports qui s'établissent entre les trois modes d'être des valeurs, on constate qu'un double processus de dynamisation rattache les uns aux autres les valeurs exemplaires, les schèmes valorisants et les valeurs objectivées. L'*intériorisation*, soit le mouvement de l'extériorité vers l'intériorité est le processus par lequel les valeurs sont communiquées, apprises et assimilées.[7] L'*objectivation*, ou mouvement de l'intériorité vers l'objectivité, est le processus par lequel individus et collectivités retrouvent ou projettent les valeurs dans l'univers multiforme des objets, ou encore, les reportent sur le soi en situation et les considèrent dans leurs effets sur le soi.[8] Le premier processus est une voie à prédominance psychologique (socialisation), tandis que le second suit

une démarche surtout sociologique. Ces deux processus de dynamisation pour l'examen d'une culture ne peuvent être menés de front puisqu'ils impliquent des méthodes et des objectifs différents. En effet, l'intériorisation procède d'un raisonnement essentiellement déductif et l'objectivation, d'un raisonnement proprement inductif. Léon Dion et Micheline de Sève adoptent la deuxième de ces approches, soit celle qui se fonde sur les modes d'appréhension des valeurs objectivées. Ils appellent valorisation

> l'acte par lequel les individus et collectivités, d'après leurs propres schèmes valorisants et en remontant jusqu'aux valeurs exemplaires, prennent position, favorablement ou défavorablement, sur les valeurs qu'ils découvrent cristallisées et activées dans les objets de même que sur les impressions qui résultent pour eux des interactions qui s'établissent entre eux et de tels objets ainsi valorisés.[9]

Ces deux chercheurs espèrent ainsi, à partir des valorisations des individus et des collectivités, identifier les schèmes valorisants qui leur sont propres, et remonter ensuite jusqu'aux valeurs exemplaires qui les sous-tendent. Bien qu'à prime abord ces valorisations se présentent comme des actes discontinus et hétéroclites, elles représentent en réalité des prolongements et des émanations des schèmes valorisants qui, eux, sont structurés.

Soulignons, en dernier lieu, que l'objet de leur recherche est politique. Une démarche est qualifiée de politique si elle vise "à définir des objectifs généraux communs et à procurer à ces derniers le support d'autorité requis pour qu'ils soient transposables en actions et en décisions rendues finalement obligatoires pour tous".[10] En conséquence, ce sont les valorisations effectuées par les individus et les collectivités et orientées sur les positions adoptées à l'égard des objets valorisés à l'occasion de démarches visant à définir des *objectifs généraux communs ayant le support d'autorité requis*, qui axeront leurs analyses.

C) Le cadre méthodologique

Léon Dion et Micheline de Sève décomposent le processus d'objectivation en quatre modes d'expression des valorisations:

- l'analyse de la situation, effectuée par la collectivité et où s'affrontent ses interprétations des conditions matérielles d'existence au sein de l'environnement politique et ses aspirations propres;
- l'organisation en vue de l'action, ou les moyens qu'elle se donne pour transformer ses intentions en actions et ainsi réaliser ses projets;

- les finalités de cette action, c'est-à-dire les fins ultimes qu'elle se propose d'atteindre;
- le soi en situation, c'est-à-dire les valorisations portant sur le soi propre et qui tiennent à la position que se donne la collectivité face au système établi, ainsi que face à l'ensemble des valeurs objectivées.

a) *L'analyse de la situation.*[11]

Par analyse de la situation, il faut entendre l'ensemble des éléments qu'un acteur (individu ou collectivité) juge significatifs par rapport à un contexte donné. Spécifiquement, il s'agit d'identifier l'interprétation que l'acteur fait de certains événements ou de certains problèmes sociaux ou politiques par rapport auxquels il estime ou non devoir se former une opinion ou exprimer un avis. A ce niveau d'analyse, les auteurs proposent de regrouper l'ensemble des valorisations des collectivités se rapportant à leur manière d'envisager les problèmes selon les sept paliers de la société, différentiés par Léon Dion: écologique, démographique, technologique, économique, de la stratification sociale, politique et culturel.[12]

Comme techniques de recherche, les auteurs recommandent l'analyse de contenu, qui promet d'être le plus utile comme technique de cueillette des données. L'analyse documentaire des textes de la collectivité étudiée et des déclarations autorisées de ses porte-parole, semble devoir se montrer plus féconde que le recours à l'entrevue. En effet, il est généralement moins aisé de faire la part des vues personnelles de l'interviewé et de celle de la collectivité dont on prétend refléter la position. Cependant, l'entrevue s'avèrera utile et nécessaire dans la mesure où elle permettra de mettre en relief les valorisations de certains groupes minoritaires à l'intérieur de la collectivité.

b) *L'organisation en vue de l'action.*[13]

L'organisation en vue de l'action est le mode d'expression des valorisations qui nous permet de dépasser le cadre de l'analyse idéologique des collectivités, pour nous habiliter à intégrer la dimension proprement existentielle des comportements culturels. Il s'agit essentiellement d'étudier la conception du rôle que se donne la collectivité, c'est-à-dire la façon dont elle s'organise pour agir et dont elle définit ses objectifs immédiats et sa situation propre, dans un réseau de relations inter-personnelles et inter-groupes, en termes de ressources et de rapports de force, et non plus en termes de déclarations de principes et de prises de position idéologiques. A ce deuxième niveau d'analyse, les auteurs s'attachent à analyser les actions posées ou envisagées par les collectivités au moment de faire valoir leurs priorités parmi les positions qu'elles défendent dans leur analyse de la situation globale de la société, ou, du milieu qui constitue leur univers de référence.

L'organisation en vue de l'action renvoie à quatre variables:

- les moyens d'action dont dispose ou croit disposer la collectivité;
- les modes d'action auxquels se rallie la collectivité;
- l'orientation de l'action, ou la détermination de sa direction, et le choix de ses destinataires;
- les stratégies ou la conduite générale des opérations, en termes de relations inter-personnelles et inter-groupes et de programmes d'action ou d'objectifs à rencontrer.

L'analyse de contenu ne livre aux investigations qu'un aspect du processus d'objectivation des schèmes valorisants et c'est pourquoi il importe, à ce deuxième niveau d'analyse, d'y adjoindre deux techniques complémentaires, soit la collecte de données objectives sur la collectivité étudiée, et le recours à des entrevues sélectives.

c) *Les finalités de l'action.* [14]

Ce troisième mode d'expression des valorisations vise à analyser les finalités de l'action, ces fins poursuivies par un acteur social (individu ou collectivité), ces valeurs qui légitiment et motivent tout ensemble ses prises de position et ses actes. Les auteurs considèrent les valorisations touchant l'analyse de l'action et l'organisation en vue de l'action, comme autant de manifestations externes nous découvrant les schèmes valorisants intériorisés par les collectivités et leur révélant les options de valeurs caractéristiques du modèle de culture politique auxquelles elles adhèrent. Trois thèmes d'interprétation des valorisations retiennent leur attention à cet égard:

- la conception de l'autorité;
- la conception de la participation;
- la conception du changement.

Pour dégager ces thèmes, les auteurs proposent de reprendre systématiquement l'étude du matériel recueilli lors de l'analyse de contenu des textes des collectivités et des déclarations de leurs membres. Mais, au lieu d'opérer une coupe horizontale des valeurs objectivées, il s'agit cette fois de réaliser une coupe verticale à travers l'ensemble des valorisations concernant l'analyse de la situation. Ce faisant, ils pensent pouvoir dégager l'ordonnance des valorisations et repérer l'échelle des valeurs intériorisées qui sous-tend la cohérence interne du discours d'une collectivité.

d) *Le soi valorisé.* [15]

Le soi valorisé est le mode d'expression des valorisations par lequel la collectivité, comme siège d'un "nous" collectif, opère un retour réflexif sur elle-même et évalue avec plus ou moins de contentement sa propre position, en tant que soi, dans le champ des objets valorisés. Les auteurs regroupent les attitudes concernant la

valorisation du soi, dans le système, selon trois axes.

- le sentiment de compétence ou d'imcompétence ressenti par une collectivité, face à sa capacité de définir correctement les données d'un problème ou l'enjeu d'une situation;
- le sentiment de puissance ou d'impuissance, face à sa capacité d'influencer ou de déterminer les processus politiques;
- le sentiment de confiance ou de défiance, soit la manière dont la collectivité perçoit les valeurs et les finalités du système politique en place, comme conformes ou non à ses propres schèmes valorisants à ce niveau.

Les sentiments de compétence (ou d'incompétence), de puissance (ou d'impuissance) et de confiance (ou de méfiance) sont analysés respectivement à travers l'analyse de la situation, l'organisation en vue de l'action et les finalités de l'action. Pour dégager les valorisations concernant le soi valorisé, il suffit de recourir à l'analyse documentaire de même qu'à des entrevues en profondeur avec certains informateurs-clés.

D) *Plan et techniques de travail.*

Notre mémoire comporte cinq parties. Le premier chapitre porte sur la formation et la composition du MQF. Nous nous interrogeons sur la signification de la présence des milieux syndicaux et agricoles au sein de cette collectivité et nous posons nos hypothèses de travail. Dans les chapitres subséquents, nous entreprenons successivement l'étude de l'analyse de la situation, de l'organisation en vue de l'action et des finalités de l'action. Enfin, nous concluons ce mémoire en effectuant une analyse du soi valorisé et en confrontant les résultats de la recherche avec nos hypothèses de travail.

Nos nombreuses visites au siège social du MQF nous ont permis de rassembler quelque 150 documents comprenant des communiqués de presse, des rapports d'analyse, des textes de discours aux conférences de presse, des mémoires, des procès-verbaux et des rapports financiers. Nous reproduisons intégralement ces documents dans la bibliographie de ce mémoire. Pour les fins de la recherche, nous avons fait la distinction entre documents externes et documents internes. Nous qualifions d'externes les documents destinés à la diffusion publique, et d'internes, les documents de régie interne au MQF. La difficulté de trancher entre ce qui a été réellement rendu public ou non confère toutefois à ces deux rubriques un certain caractère arbitraire. D'autre part, nous avons eu quatre entrevues avec les personnes suivantes: François-Albert Angers, ancien président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, promoteur et porte-parole du MQF; Gérard Turcotte, coordonnateur national du MQF; Matthias Rioux, ancien président de l'Alliance des Professeurs de Montréal et promoteur du MQF; et Léo Jacques, président-directeur-général du Mouvement National des Québécois. Nous avons également bénéficié d'une longue communication téléphonique avec René Charette, ancien coordonnateur national du MQF et directeur de la

Société Nationale des Québécois de Lanaudière (Joliette).

La période couverte par notre étude s'échelonne de mars 1971, où furent posés les premiers jalons du MQF, au printemps 1974. Nous n'avons malheureusement pas pu inclure l'épisode de la loi sur la langue officielle puisque lors du dépôt de ce projet de loi devant l'Assemblée Nationale le 21 mai 1974, nous avions déjà terminé notre monographie. Soulignons à ce propos que le MQF a exercé une activité assez intense contre ce projet de loi: présentation d'un mémoire à la Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communications; campagne de sensibilisation auprès de l'opinion publique par la voie des média d'information; démarches auprès d'un grand nombre de gens et d'organismes, leur demandant de faire pression sur le gouvernement pour le retrait de ce projet; organisation d'une manifestation devant le Parlement de Québec. Il aurait certes été préférable d'inclure cet épisode dans notre recherche; cependant, nous sommes sûrs que cette inclusion n'aurait pas changé notre analyse de façon substantielle. Une étude sommaire des déclarations des porte-parole et des documents internes ou externes, publiés à cette occasion, ne révèle aucun changement majeur qui puisse mettre en cause les résultats de notre recherche. En d'autres termes, les valorisations concernant l'analyse de la situation, l'organisation en vue de l'action et les finalités de l'action sont de même nature que celles que nous avons dégagées pendant les trois premières années d'existence du MQF. Enfin, à deux exceptions près,[16] nous avons pu rassembler et consulter la totalité des documents publiés par le mouvement. Ces diverses considérations sur la période couverte et sur les documents consultés nous permettent de conclure au caractère exhaustif de notre étude de la culture politique du MQF.

NOTES

[1]Il s'agit de "La Loi sur la langue officielle" qui fut déposée en première lecture le 21 mai 1974 et sanctionnée par l'Assemblée nationale le 31 juillet suivant.

[2]Texte ronéotypé préparé par Léon Dion et Micheline de Sève, Université Laval, 1972, 392 pages.

[3]*Modèle d'analyse des cultures politiques,* op. cit., page 61. Souligné dans le texte. Pour une discussion plus élaborée du concept de culture politique, nous renvoyons le lecteur aux chapitres I et III du présent document.

[4]*Ibid.*, page 22.

[5]*Ibid.*, page 22.

[6]*Ibid.*, page 22.

[7]*Ibid.*, pages 23 et 24.

[8]*Ibid.*, page 24.

[9]*Ibid.*, page 28.

[10]*Ibid.*, page 45.

[11]Pour une discussion plus élaborée de ce mode d'expression des valorisations, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques,* op. cit., chapitre XII, pp. 282-299.

[12]Sur la détermination des sept paliers de la société, voir *Société et politique: la vie des groupes,* tome I, 1971, pp. 112-120 et *Modèle d'analyse des cultures politiques,* op.cit., chapitre XII, pages 288 et 289.

[13]Pour une discussion plus élaborée de ce mode d'expression des valorisations, consulter le chapitre XII, op.cit., pp. 300-313.

[14]Pour une discussion plus soutenue de ce mode d'expression des valorisations, consulter chapitre XII, op.cit., pp. 313-331.

[15]Pour une discussion plus élaborée de ce mode d'expression des valorisations, consulter le chapitre XIII,op. cit., pp. 332-353.

[16]Dans le premier cas, il s'agit de l'un des nombreux textes rendus publics par le mouvement, à sa conférence de presse du 14 mai 1973, et dans lequel il commente le rapport Fantus soumis au premier ministre du Québec, quelques semaines plus tôt. Le second document est le procès-verbal de la réunion du bureau de direction tenu le 20 septembre 1971.

CHAPITRE PREMIER

PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

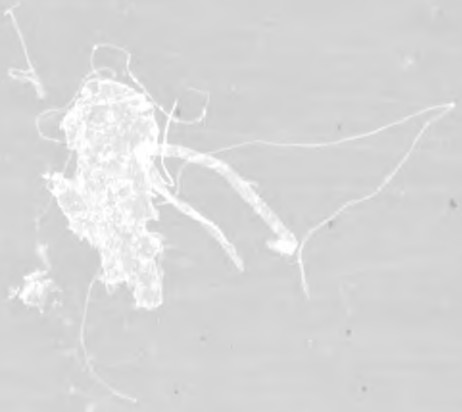

Avant d'entreprendre l'étude des quatre modes d'expression des valorisations propres au MQF, nous croyons opportun, au préalable, de dégager la problématique et de poser nos hypothèses de travail. C'est l'objet du présent chapitre. Pour ce faire, nous situerons la formation de ce front commun de la langue française dans le temps et exposerons brièvement les faits qui l'ont entourée.

A) *L'épisode du Front du Québec Français.*[1]

Deux jours après la présentation en première lecture du projet de loi 63 par le gouvernement Bertrand le 23 octobre 1969, une assemblée publique convoquée par le "Comité des Cinq"[2] se constituait en Front du Québec Français (FQF). Cette assemblée constituante adoptait, à cette occasion, un principe en quatre points, qui devait présider à son action. Les deux premiers points stipulaient que le maintien du libre choix de la langue d'enseignement et la division des structures scolaires sur une base linguistique équivalaient à donner à l'anglais un statut juridique égal à celui du français; le troisième point demandait à l'Assemblée Nationale de définir et de soumettre à la population une politique globale de la langue française, avant de légiférer sur le statut des minorités; enfin, le quatrième point exigeait de l'Assemblée Nationale, qu'elle proclame l'unilinguisme français au Québec.[3] C'est donc l'opposition au projet de loi 63 qui canalisa les énergies du FQF.

De quoi était constitué ce front commun et à quels types d'activités s'est-il adonné? Soulignons brièvement que le FQF fonctionnait avec un organe suprême, l'Assemblée générale, constituée de délégués d'environ deux cents associations et groupuscules, ainsi qu'avec un Bureau de neuf membres, élus par cette assemblée et responsables devant elle. Il comprenait également des comités régionaux, qui connurent peu de succès, puisque des vingt-sept comités prévus, dix-sept seulement furent mis sur pied. Il vaut la peine de souligner que ces comités furent animés surtout, et presque exclusivement, par les sociétés St-Jean-Baptiste.[4] Si l'on fait la part des choses entre les actions projetées et celles qui furent effectivement réalisées, le résultat reste mince. Outre la convocation de deux assemblées générales, le FQF a tenu quelques réunions populaires d'information, organisé des marches et des manifestations, dont celle du 31 octobre 1969 devant le parlement, diffusé des communiqués de presse et des télégrammes en nombre restreint, rédigé un projet de loi intitulé "Québec no 1", suscité des activités diverses au plan régional, et préparé un programme d'action, programme qui n'eut cependant pas de suites. Deux mois à peine après son lancement, le FQF était déjà un moribond condamné à disparaître. Les difficultés financières, l'absence de cohésion, la multiplicité et l'incohérence des initiatives, pour ne nommer que les principales causes d'ordre interne, expliquent pour une bonne part sa brève existence.

B) *La formation du MQF.*

L'idée de lancer le MQF, au début de mars 1971,[5] résulte d'une

longue conversation téléphonique entre François-Albert Angers et Matthias Rioux, respectivement présidents de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et de l'Alliance des professeurs de Montréal. Déçus de la tournure des événements et de la décision irrévocable du gouvernement de ne pas rescinder ou amender en profondeur la loi 63, ils décidèrent d'un commun accord de relancer l'action linguistique, soit en convoquant une nouvelle assemblée générale du FQF, soit encore en faisant redémarrer l'action sur de nouvelles assises. Ils optèrent finalement pour cette dernière solution. François-Albert Angers a donc été à l'origine et du FQF et du MQF.

Quels ont été les motifs qui ont conduit à saborder le FQF et à lui préférer la formation du MQF? Etait-ce que le FQF n'apparaissait plus l'instrument approprié pour relancer le débat en faveur de la langue française? Et ce débat, comptait-on le mener selon des méthodes tout à fait différentes de celles qui avaient présidé à l'action du FQF? Voulait-on tout simplement tirer le FQF de la situation difficile dans laquelle il était plongé ou, au contraire, faire table rase de tout ce qui avait gravité autour de ce front commun? Etait-ce une façon habile de rallier des organismes qui avaient refusé de s'identifier au FQF? Voilà autant de questions qui ne peuvent rester sans réponse. Les documents à notre disposition passent sous silence cet aspect de la question, et c'est auprès des promoteurs du MQF eux-mêmes (François-Albert Angers et Matthias Rioux) qu'il nous a fallu nous informer pour obtenir des explications.

Alors que le FQF avait été "une affaire d'urgence" montée en toute hâte pour faire retirer la loi 63 présentée à l'improviste et adoptée très rapidement par le gouvernement Bertrand, il s'agissait désormais, comme nous l'ont confié ces deux informateurs, de prendre l'offensive et de "mener une lutte à long terme sur une plus grande échelle"[6] en faveur du français. Or, le FQF se caractérisait par une organisation fragile, résultant de l'adhésion spontanée d'associations oppositionnistes de toutes colorations idéologiques. De là son éclatement durant l'hiver 1969-1970, c'est-à-dire à la suite de l'adoption de la loi 63. Les deux promoteurs estimèrent donc nécessaire de créer une organisation plus solide et mieux structurée et ils optèrent finalement pour un front commun à adhésion restreinte, placé sous la direction d'un bureau formé de présidents des organismes nationaux. Il y aurait au moins une seconde explication au sabordage du FQF en faveur du MQF. Quoique cette explication n'ait pas été aussi explicitement formulée que la précédente, il semblerait néanmoins que les deux promoteurs aient assez peu prisé l'action de certaines personnes au sein du FQF. Le nom de Raymond Lemieux de la Ligue d'intégration scolaire (LIS), notamment, fut prononcé une fois avec le commentaire laconique suivant: "Pour mobiliser les jeunes dans les manifestations de rue, il n'avait pas son pareil. Pour le reste!"[7] Ainsi donc, la formation du MQF aurait également été une façon habile d'écarter les individus et les organismes jugés indésirables.

Le 22 mars 1971, François-Albert Angers faisait parvenir une

lettre de convocation à onze organismes considérés comme les plus représentatifs de divers courants de l'opinion publique.[8] Il s'agissait des organismes suivants: Conseil du Patronat du Québec (CPQ) Centrale de la Chambre de commerce du district de Montréal (CCdM), Centre des dirigeants d'entreprises (CDE), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Corporation des enseignants du Québec (CEQ), Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Union des producteurs agricoles (UPA), Mouvement National des Québécois (MNQ)[9], Alliance des professeurs de Montréal (APM), Société St-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM) et Association québécoise des professeurs de français (AQPF). Les trois organismes représentant les milieux d'affaires (CPQ, CCdM et CDE) se désistèrent très vite[10] tandis que les huit autres (CSN, CEQ, FTQ, UPA, MNQ, APM, SSJBM et AQPF) se rallièrent pour former le MQF. Le 29 novembre 1971, le mouvement était officiellement lancé.[11]

C) *Nos hypothèses de travail.*

Contrairement au FQF qui avait regroupé principalement des associations nationalistes et des groupes d'enseignants, le MQF, quant à lui, élargissait ses cadres pour y inclure également les milieux syndicaux et agricoles. Cet élargissement dans la composition du front commun en faveur de la langue française est fort significatif et mérite considération. Quels étaient les mobiles sous-jacents à cette ouverture au monde des travailleurs? Etait-il dans les intentions des promoteurs du MQF, notamment de François-Albert Angers, le maître-d'oeuvre, d'utiliser uniquement ces nouveaux organismes pour les mêmes fins que celles poursuivies par le FQF ou s'agissait-il plutôt d'amorcer un changement en profondeur, aussi bien au niveau de l'analyse de la situation que de l'organisation en vue de l'action? En d'autres termes, cette initiative correspondait-elle à une volonté réelle de changement dans la logique d'argumentation du FQF ou se limitait-elle à une modification de la pratique antérieure, grâce à l'apport de nouvelles ressources matérielles et humaines? Qu'en était-il des principaux intéressés eux-mêmes, en l'occurrence des syndicats? Voulaient-ils utiliser le MQF uniquement comme tribune pour faire valoir leurs propres revendications? Envisageaient-ils leur adhésion à titre symbolique ou actif? Qu'impliquerait une participation active des syndicats au sein de ce mouvement? Que faut-il attendre, que peut signifier la présence des milieux syndicaux et agricoles au sein du MQF?

a) *Influence des milieux syndicaux et agricoles au niveau du discours idéologique.*

Il suffit d'une brève incursion dans les publications récentes des syndicats pour constater que la langue est perçue de plus en plus comme une des plus importantes conditions de travail, au même titre que la sécurité d'emploi, le salaire et la sécurité au travail.[12] Les syndicats soutiennent que le rôle dominant de l'anglais dans les entreprises du Québec porte préjudice aux travailleurs francophones, qui composent la majorité de leurs effectifs. Ils soulignent à cet égard que

leurs membres sont tenus de posséder la double compétence technique et linguistique s'ils veulent obtenir des emplois et gravir les échelons de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas de leurs homologues anglophones. Ils prétendent enfin que la connaissance obligatoire de l'anglais tend à saper leur culture et à les infériorier dans leur personnalité profonde, quand elle ne sert pas tout simplement de prétexte pour les écarter des postes de direction. Qu'est-ce à dire, sinon que le sort des travailleurs et le thème du "français langue de travail" préoccupent les syndicats au plus haut point et devraient naturellement se refléter dans le discours idéologique du MQF.

Bref, alors que le discours du FQF était centré uniquement sur la dimension culturelle, nous nous attendons cette fois à retrouver une dimension sociale tout aussi importante. L'émergence de cette dimension correspondra-t-elle à une transformation globale de la logique d'argumentation du FQF? Le problème linguistique sera-t-il vu comme l'amorce d'une remise en cause du régime politique et économique actuel? Ou restera-t-il confiné au seul thème de la langue? Quelle influence exercera l'UPA, le plus modéré des organismes, sur le contenu du discours du MQF? Les centrales et les milieux nationalistes seront-ils obligés de réduire leurs exigences en matière linguistique ou sera-ce plutôt l'UPA qui acceptera de se rallier aux critiques formulées par le mouvement syndical? Il est certain que le MQF devrait pouvoir rejoindre une couche de la population qui, jusque là, était restée réfractaire ou insensible au contenu du discours du FQF.

b) *Influence des milieux syndicaux et agricoles au niveau des modes de comportement.*

Que doit-on attendre de la présence des milieux syndicaux et agricoles, au niveau de l'action? L'adhésion de ces organismes au MQF se caractérise-t-elle par l'apport de ressources humaines et matérielles considérables? N'est-il pas raisonnable dès lors de voir le MQF bénéficier d'une capacité de mobilisation et d'un soutien financier supérieurs à ceux qu'avaient connus le FQF? Par ailleurs, et compte tenu de certaines prises de position radicales des syndicats, le MQF ne sera-t-il pas amené à faire usage de modes d'action plus radicaux? Dans une telle éventualité, quelle serait l'attitude des organismes-membres les plus modérés, en particulier de l'UPA? Ne doit-on pas s'attendre à assister à des confrontations au sein du mouvement, lesquelles pourraient conduire à une scission voire à son éclatement? Enfin, le MQF ne sera-t-il pas porté à orienter son action vers les travailleurs, de préférence à tout autre groupe social?

Voilà quelques interrogations parmi bien d'autres, de nature à guider notre recherche. Notre analyse de la culture politique du MQF vise fondamentalement à répondre à ces questions. Plus précisément, nous tenterons d'abord de vérifier dans quelle mesure la présence des milieux syndicaux et agricoles au sein du MQF a permis l'émergence d'une dimension proprement sociale dans le traitement du problème linguistique, en regard d'une dimension uniquement culturelle, comme cela

avait été le cas avec le FQF. Ensuite nous tenterons d'examiner dans quelle mesure cette présence s'est concrétisée au niveau des modes de comportement. Ce faisant, nous serons à même de confronter les résultats de cette recherche avec nos hypothèses de travail, dans le cadre de la conclusion.

NOTES

[1]Les données qui suivent ont été largement recueillies dans un volumineux dossier de 284 pages intitulé: *L'épisode du projet de loi 63 en tant qu'enjeu illustrant un phénomène de polarité entre les agents sociaux et les agents politiques*, présenté par Jacques Hamel, Raymond Hudon et Réjean Landry au département de science politique de l'Université Laval, en avril 1971.

[2]Lors d'une réunion convoquée par François-Albert Angers le 9 octobre 1969, se constitua ce que les médiats surnommèrent "le comité des Cinq". Ce comité comme son nom l'indique, était constitué de cinq organismes: Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste (FSSJB), société St-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), Conseil central de la confédération des syndicats nationaux de Montréal (CSN de Montréal), Association des professeurs québécois de français (APQF) et Syndicat des écrivains du Québec (SEQ). Cette réunion avait été convoquée dans le but d'élaborer une politique commune et d'entreprendre, si nécessaire, une campagne d'information populaire face à l'inquiétude que suscitait l'éventuel projet de loi sur la restructuration scolaire du grand Montréal (Projet de loi 28). Etaient présents sur ce comité MM. Emile Bessette (APQF), Gaston Miron (SEQ), François-Albert Angers (SSJBM), Gilles Noiseux (FSSJB) et Mlle Lise Coupal (CSN-MTL). Contre toute attente, le projet de restructuration scolaire fut relégué aux calendres grecques par le gouvernement Bertrand et remplacé par le projet de loi 63. Le Comité des Cinq et le Front du Québec Français (FQF) auquel il donna naissance, rajustèrent leur tir en conséquence.

[3]Ce principe est reproduit dans ses grandes lignes dans *Le Devoir* du 27 octobre 1969.

[4]En effet, 14 des 17 comités régionaux étaient animés par des membres et des permanents du mouvement St-Jean-Baptiste. Ce chiffre de 14 correspond d'ailleurs au nombre de sociétés nationales affiliées à la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste. En outre, le FQF est redevable à la Société St-Jean Baptiste de Montréal pour les avances financières consenties jusqu'au 27 novembre 1969, pour l'aider à poursuivre son action.

[5]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[6]Propos recueillis auprès de F.-A. Angers le 20 février 1974.

[7]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[8]Cette démarche a pris la forme d'une lettre que leur faisait parvenir F.-A. Angers le 22 mars 1971. Il s'agissait d'une "première exploration" en vue de trouver le moment opportun d'une rencontre et non d'une lettre de convocation formelle.

[9]Le changement de nom opéré par le mouvement St-Jean-Baptiste depuis peu crée beaucoup de confusion. Le Mouvement National des Québécois (MNQ) désigne l'ancienne Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste. Par ailleurs, certaines sociétés nationales affiliées au MNQ se désignent maintenant par le vocable de Sociétés nationales des Québécois (SNQ) tandis que les autres ont maintenu leur ancienne dénomination (SSJB). Tout au long de notre mémoire, nous parlerons indistinctement du mouvement St-Jean-Baptiste ou du MNQ, tandis que nous utiliserons, selon les cas, les sigles SSJB ou SNQ pour désigner les sociétés régionales.

[12]Le CPQ et la CCdM faisaient connaître respectivement les 30 avril et 7 mai 1971, leur décision de ne plus participer aux activités du MQF. Le CDE se désista à son tour dans le courant de juillet de la même année, à la suite d'un sondage auprès de ses membres.

[11]Soulignons que de "Front commun sur la langue française" sous lequel il se désignait depuis sa formation, le MQF prit son nom actuel lors de ce lancement officiel.

[12]Consulter notamment: *Le français au travail, une lutte ouvrière et nationale*, CSN., le 16 mars 1974; Louise Laliberté, *La culture politique de la CEQ*, miméo, laboratoire d'études administratives et politiques, Université Laval, 1974 de même que Raymond Hudon, *Syndicalisme d'opposition en société libérale: la culture politique de la CSN*, miméo, laboratoire d'études administratives et politiques, Université Laval, décembre 1974.

CHAPITRE II

ANALYSE DU DISCOURS IDÉOLOGIQUE

A) *Introduction.*

Dans le présent chapitre, nous tenterons d'identifier l'interprétation que le MQF fait de certains événements, ou de certains problèmes sociaux ou politiques, par rapport auxquels il estime, ou non, devoir se former une opinion ou exprimer son avis.[1] A l'aide des sept paliers d'une société, différenciés par Léon Dion, nous allons reconstituer le discours idéologique autour des trois axes d'articulation qui, pour l'essentiel, regroupent les valorisations du MQF. Il s'agit premièrement, pour cette collectivité, de justifier sa prise de position en faveur de la langue française, deuxièmement, d'effectuer une analyse des causes et effets de la généralisation du bilinguisme et, enfin, de présenter sa propre solution. En procédant ainsi, nous serons en mesure de vérifier une de nos hypothèses, à savoir si la présence des milieux syndicaux et agricoles au sein du MQF a permis l'émergence d'une dimension sociale, dans le discours de cette collectivité, par opposition à une dimension strictement culturelle.[2]

Il nous semble opportun de dégager au préalable les deux traits qui nous paraissent les plus caractéristiques du message pris dans son entier: sa concision et la nature de son objet.

a) *Un discours succinct.*

Le discours idéologique du MQF se caractérise à prime abord par sa concision. Il tient, en effet, dans quelques textes.[3] Néanmoins son contenu présente une certaine densité et offre en conséquence matière à analyse. D'où vient cette caractéristique? Nous croyons pouvoir fournir quelques explications. D'une part, le MQF est de formation récente puisqu'il n'a pas encore trois ans d'existence. D'autre part, ce mouvement est un front commun qui a manifesté, dès le début, son intention de mettre un terme aux discussions et de passer à l'action. Une troisième explication, qui tient lieu de corollaire à la précédente, est que le MQF s'est contenté surtout d'énoncer des principes. Un passage de la réplique qu'il adressait au premier ministre, M. Bourassa, est fort explicite à ce sujet: "Rappelons que le but du projet MQF est de poser des principes et non de régler tous les cas pratiques".[4]

L'objectif du MQF, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, a pris la forme de deux projets de loi rédigés de façon concise et portant essentiellement sur des points de principe. Par la force des choses, le mouvement a donc été amené à expliciter sa pensée, au sujet de ces projets de loi, au cours de son existence. A cet égard, deux époques caractérisent la diffusion de son message dans tout le Québec. La première correspond à la conférence de presse qui a suivi la rencontre avec le premier ministre, M. Bourassa, en janvier 1972. A cette occasion, le MQF a largement publicisé ses deux projets de loi et les a abondamment commentés, comme en témoigne le document qui les accompagne.[5] La deuxième époque est beaucoup

plus étalée dans le temps, puisqu'elle a débuté à l'automne 1972 et dure encore. Elle coïncide avec le changement de stratégie du mouvement. En effet, dès l'automne 1972, le MQF abandonne sa stratégie d'escalade de l'action pour capitaliser uniquement sur les événements. Ainsi, le projet Cloutier sur l'enseignement des langues, le Rapport Gendron, la campagne électorale provinciale de l'automne 1973, pour ne mentionner que cela, suscitent tour à tour ses interventions et lui donnent l'occasion de prendre position. C'est dans le cadre de ces deux époques que nous trouvons la substance du discours idéologique de cette collectivité.

b) *Un seul enjeu.*

Le message du MQF porte essentiellement sur la langue, plus spécifiquement sur l'avenir de la langue française au Québec. Quelques faits en font foi.

Dans la lettre exploratoire qu'il faisait parvenir aux onze organismes pressentis pour former le MQF, François-Albert Angers justifiait sa démarche dans les termes suivants: "Il nous parait donc que pour le dernier effort à donner afin que le mouvement en faveur du français ne nous échappe pas, le temps est venu d'une action que l'on peut dire d'urgence nationale".[6] Soulignons, par ailleurs, qu'avant de prendre le nom sous lequel il se désigne présentement, le MQF se présentait sous le vocable de "Front Commun sur la langue française" ce qui en dit assez sur les intentions initiales du mouvement.

L'objectif du MQF s'est traduit par la rédaction de deux projets de loi. Le premier vise à obtenir que le gouvernement, se rendant aux voeux exprimés par la majorité francophone, proclame le français seule langue officielle au Québec, et le deuxième porte sur l'abrogation de la loi 63.[7] Selon François-Albert Angers, le jour où ces deux objectifs seront atteints, le MQF n'aura plus sa raison d'être.[8] Il est toutefois permis d'en douter puisque la proclamation officielle du français ne constitue pas une fin en soi. Elle est plutôt perçue par le mouvement comme une étape essentielle vers un objectif plus fondamental consistant à "faire du français la langue de travail et de la vie de tous les jours sur l'ensemble du territoire québécois".[9] Ces objectifs n'ont cessé d'inspirer et de soutenir son action et le MQF le réaffirme régulièrement. Ce fut le cas notamment à l'automne 1973 lors de la campagne électorale provinciale:

> Le MQF se voit donc dans l'obligation de relancer son action, s'étant engagé à poursuivre sa lutte jusqu'à ce que l'avenir du français ait reçu au Québec les garanties constitutionnelles qu'il lui faut pour devenir, tout particulièrement, la langue de travail courante au Québec.[10]

C'est dire à quel point la question linguistique demeure la seule préoccupation de cette collectivité. Il lui arrive, certes, d'aborder d'autres thèmes; mais c'est toujours dans une perspective linguistique ou encore pour mettre le problème de la langue en relief. Le regroupement de ses valorisations autour des sept paliers de la société différenciés par Léon Dion est fort révélateur à cet égard.[11] Les paliers écologique et technologique sont complètement ignorés tandis que le palier démographique est à peine esquissé par le biais de quelques considérations sur les immigrants.[12] Les paliers économique, politique et la stratification sociale font l'objet, par contre, de plusieurs prises de position. Toutefois, ils restent intimement liés au palier culturel. C'est ainsi que le palier économique est abordé en guise d'explication de la situation précaire du français, le palier de la stratification sociale, pour exposer les effets de la généralisation du bilinguisme et enfin, le palier politique, pour élaborer sur la solution proposée. A toutes fins pratiques, le palier culturel demeure le seul palier important dans les valorisations de cette collectivité tandis que les autres paliers sont ou bien ignorés ou encore analysés de façon subsidiaire.

B) *La substance du discours.*

Il s'agit d'analyser maintenant la substance même du discours de cette collectivité. Spécifiquement, nous désirons disséquer le discours idéologique afin de mieux reconstruire son argumentation et d'en saisir la logique interne.

a) *Les postulats de base.*

Toute la thèse du MQF est construite sur l'affirmation que le Québec est un Etat français. Deux arguments appuient cette proposition.

Le premier, sur lequel on revient constamment, découle du droit constitutionnel. Le MQF soutient en effet que la langue française est la seule à bénéficier d'un statut officiel en vertu des constitutions successives qu'a connues le Québec depuis 1774.

> Ce sont les constitutions qui établissent le caractère linguistique d'un pays; et à partir de 1774, toutes les constitutions que le parlement de Westminster a données au Canada ont fait du Québec, auparavant le Bas-Canada, un pays de langue et de coutumes françaises. Dans la Constitution de 1867, c'est l'article 133 qui définit les situations et ne confère aux Anglais dans le Québec, que les mêmes droits limités accordés aux Français dans le gouvernement du Canada: le droit de parler anglais à la Législature et de plaider en anglais devant les cours de justice.[13]

Le second argument est plus complexe que le précédent et plus récent aussi, puisqu'il a pris véritablement forme à partir de l'automne 1973. Le MQF postule au départ que la langue nationale constitue un moyen tout désigné de cohésion d'une nation: "La langue avec le territoire, la langue avec l'histoire d'un peuple, n'est-elle pas un élément important de cohésion pour une nation?"[14] Le MQF en vient ainsi à distinguer entre langue maternelle et langue nationale: la première étant conçue comme bien propre de la famille, la seconde, comme bien commun d'un peuple, et instrument par excellence d'une nation. Ce qui lui fait dire:

> Le droit d'avoir une langue maternelle, de la conserver et de la transmettre relève des libertés individuelles. Le statut de la langue nationale ou de la langue officielle d'un pays relève d'un choix politique, où doit jouer la règle de la majorité.[15]

Entre l'anglais et le français le MQF tranche bien sûr en faveur du français, langue de la majorité au Québec: "Le Québec étant francophone à plus de 80%, il est légitime, qu'en pratique, le français soit reconnu comme langue courante de la vie et du travail".[16] Le MQF conclut que le français, "bien national, est l'élément de cohésion du peuple québécois"[17] et il est la langue officielle "précisément parce qu'il est la langue nationale du Québec".[18]

b) *Un attachement indéfectible à la langue française.*

Mais il ne suffit pas au MQF de constater et d'affirmer que le français jouit du statut officiel au Québec; il lui importe également qu'il en soit ainsi dans l'avenir. Son discours est fort révélateur à cet égard.

Outre qu'il soit langue officielle, le français est aussi et surtout considéré comme un "patrimoine commun" qu'il faut préserver à tout prix: "Nous ne pouvons pas accepter de laisser ainsi noyer 200 ans de lutte dans le tout à l'égout de gouvernements fantoches ou de rois-nègres".[19] Ici, les arguments d'ordre culturel reprennent tous leurs droits. Les textes sont remplis de références à la nation, à l'identité culturelle, aux ancêtres, aux droits les plus sacrés... thèmes qui consacrent l'attachement indéfectible du MQF à la langue française: "La francité du Québec, c'est la continuité historique de la suite du monde ici....".[20] Ou bien:

> Quatre siècles d'histoire nationale et deux siècles de luttes linguistiques renforcent la détermination du MQF de lutter sans répit pour redonner au français la place qui lui revient au Québec.[21]

Ou encore:

> L'élévation de l'anglais au rang de langue nationale du Québec constituerait, de la part de notre Assemblée Nationale, une intolérable trahison de nos droits nationaux les plus sacrés à la possession nationale du territoire québécois.[22]

Enfin l'établissement et la consolidation définitive du français sont perçus comme constituant la "base essentielle de toutes les autres réalisations *politiques et culturelles* nécessaires à la vie et à l'avenir du Québec français".[23]

Les arguments avancés par le MQF occupent ainsi une position que nous aurions tort de sous-estimer. Si les deux premiers, à savoir, le support juridique du français, tel qu'établi dans le droit constitutionnel, et le droit conféré à la majorité francophone du Québec forment le noyau de son argumentation, c'est dans le troisième - les valeurs culturelles - qu'il puise ses motivations. Les deux premiers arguments viendraient à lui faire défaut qu'il poursuivrait quand même son action avec le même acharnement.[24]

c) *Causes et effets du problème linguistique.*

Le MQF ne se contente pas seulement d'énoncer sa pensée sur ce que devrait être la position du Français au Québec; il effectue également une analyse des causes et des effets du problème linguistique auquel il fait face. Quoique cette tranche du discours soit moins bien articulée que les deux autres distinguées précédemment, elle n'en constitue pas moins une pièce de choix dans l'argumentation de cette collectivité. Pour cette raison notamment, nous avons jugé utile de la reproduire.

Il semble au MQF que la domination économique est à l'origine du problème linguistique au Québec. Les réalités économique et linguistique, soutient-il, "sont liées inextricablement dans une relation de cause à effet".[25] C'est justement par le monopole économique que les anglophones ont pu imposer leur langue. Le MQF soupçonne par ailleurs la minorité anglophone d'entretenir le dessein "de jouir de droits égaux à ceux de la majorité et d'en profiter pour assimiler à son groupe presque tous les immigrants, afin de parvenir un jour à l'état majoritaire".[26] Or si la position du français ne lui apparaît guère reluisante dans l'immédiat, elle se présente sous un jour particulièrement sombre dans l'avenir. La baisse de natalité, l'intégration massive des immigrants aux anglophones (que facilite la loi 63), le fédéralisme centralisateur, une trop grande tolérance de la part des francophones, des gouvernements et des politiciens perfides, plus soucieux de leurs intérêts propres que de ceux de la population, le flot accru d'immigrants, qui ne manqueraient pas

d'accompagner toute croissance économique..., lui sont de mauvais augure. A plus forte raison, lorsque le libre choix linguistique est maintenu, puisqu'il favorise "presque fatalement le choix de l'anglais pour tous ceux qui n'ont pas de raisons très sensibles de tenir au français".[27]

Mais le MQF cherche moins à expliquer qu'à constater les faits. A ce titre, il consacre la majeure partie de son exposé à décrire la situation. Cet aspect de la question nous apparaît d'autant plus intéressant qu'il nous permet de discerner ses principaux thèmes de préoccupation.

Le MQF estime que la domination de l'anglais dans le domaine économique, fait du français la langue du chômage et du "cheap labor". Cette langue devient, dès lors "synonyme de défaite, d'humiliation et de haine de soi".[28] En revanche, l'anglais - utilisé non seulement dans le milieu du travail mais aussi, dans certains cas, dans les relations qu'entretient la minorité anglophone avec la majorité francophone - est signe de promotion et de bien-être. Dans ces conditions, le français tombe sous la domination de l'anglais et il se voit condamné "à l'infériorisation, à la créolisation et à la mise au rancart à plus ou moins brève échéance".[29]

Le MQF se préoccupe aussi du sort des francophones eux-mêmes, obligés de travailler en anglais, ou au moins, de connaître cette langue. C'est là une situation nettement désavantageuse:

> A partir du moment où toute une communauté doit pratiquer une langue étrangère pour les opérations économiques, la majorité de ses membres sont condamnés à moins bien réussir qu'ils ne le feraient dans la situation normale du travail dans leur langue.[30]

Cet état de chose, poursuit-il, explique facilement la médiocrité économique actuelle des francophones. Malgré leur supériorité numérique, ils appartiennent à un peuple de locataires et ils sont relégués "à l'état d'immigrants ou de semi-immigrants dans leur propre pays, sous le rapport de la langue".[31] Finalement, le contexte socio-économique favorise leur assimilation à la population anglophone. La libération linguistique est solidaire des autres libérations: "La libération linguistique porte en elle la promesse de libérations plus profondes: libérer la langue, c'est déjà libérer ceux qui la parlent".[32]

Des trois axes d'articulation du discours, distingués plus tôt, c'est celui qui fait le plus de place à la dimension sociale. L'explication en est fort simple. Le MQF cherche à dramatiser la situation dans le but bien évident de toucher le plus possible de gens afin de les rallier à ses thèses. Nous aurions cependant tort de conclure

que la dimension sociale occupe une position aussi importante que la dimension culturelle dans le traitement global du problème suscité par la généralisation du bilinguisme. C'est la communauté, la nation ou le groupe, plutôt que les travailleurs, que considère surtout le MQF. D'ailleurs, les travailleurs sont rarement traités comme constituant une entité distincte; ils sont plutôt assimilés à la population: "La grande majorité des Québécois sont des travailleurs".[33] Au cours de notre analyse documentaire, deux fois seulement il a été question de leur sort. Et encore, l'une des deux mentions a été recueillie dans un texte portant sur la langue de travail et dû, par surcroît, à la plume d'un syndicaliste.[34]

d) *La solution proposée: légiférer.*

Nous voilà rendu à l'analyse du troisième et dernier axe d'articulation du discours. Il ne s'agit pas du moindre. En effet, toute la démonstration du MQF concourt à un seul but: prouver la justesse de sa proposition, qui consiste à faire intervenir le support juridique en faveur de la langue française. Cette disposition compenserait la faiblesse relative de cette langue sur le plan économique:

> A défaut de pouvoir le rendre indispensable par l'exercice d'une puissance économique inexistante, il faut faire du français la seule langue indispensable sur le plan proprement juridique comme base de départ. Le reste suivra ensuite.[35]

Plus précisément, il s'agit de légiférer en proclamant d'abord le français seule langue officielle au Québec "sans quoi toute législation devra respecter la liberté des citoyens de choisir et se limiter à des mesures incitatives, sans quoi elle sera contestée comme ultravires en fonction même de la Constitution du Québec!"[36] Le MQF pose cependant trois conditions indispensables pour que toute mesure législative soit couronnée de succès. D'abord, elle doit être exprimée en des termes clairs et incontestables, de façon à mettre un terme à l'ambiguité actuelle.

> Il faut l'écrire dans la loi parce que les anglophones de Montréal ont toujours manifesté la même mauvaise foi à refuser de se soumettre aux décisions de Londres en la matière; et que leurs descendants, oubliant la mauvaise foi, sont en train de s'en faire un droit qui n'a jamais existé. Il faut l'écrire dans nos lois, parce que nos politiciens en place, malheureusement trop soucieux de leurs intérêts politiques et trop sensibles au chantage économique, sont en train de nous trahir et d'établir progressivement le bilinguisme dans les législations de détail.[37]

Cette mesure législative doit aussi être conforme aux exigences de l'article 133, pour éviter que les gouvernements se réfugient derrière ces garanties constitutionnelles, pour justifier leur inaction. Enfin, elle doit accorder un certain droit de dissidence à la minorité anglophone: "l'anglais à droit à une certaine reconnaissance dictée par la réalité".[38]

Dans la rédaction de ses deux projets de loi, le MQF a donc tenu compte de ces diverses dispositions. Ainsi la proclamation du français, langue officielle, signifie que le français devient la langue de la législation, des tribunaux et de l'administration. Les lois, décrets ou documents publiés en français sont les seuls à produire des effets juridiques. Néanmoins, il est permis de s'exprimer en anglais à l'Assemblée Nationale et devant les tribunaux.

Quant au deuxième projet de loi, "il complète le premier en préparant l'avenir".[39] Il implique que le français devient langue d'enseignement dans les écoles publiques du Québec. Toutefois les enfants dont la langue maternelle est l'anglais et les enfants des immigrants ayant commencé leurs études dans cette langue, au moment de l'entrée en vigueur du nouveau régime, auront le droit à des écoles anglophones, aux conditions prévues par la loi. Le MQF tient à ce que l'une de ces conditions oblige les élèves anglophones à démontrer une bonne connaissance du français écrit et parlé pour obtenir le diplôme de fin d'études. Bref, ces deux projets de loi comportent deux aspects: "Le premier établit le *droit collectif* de la majorité de faire du français la langue officielle, tandis que le second garantit aux anglophones des *droits individuels*, en tant que minoritaires".[40]

Le MQF considère l'adoption de ces deux projets de loi comme une étape essentielle, mais insuffisante. Essentielle, puisque la proclamation officielle constitue un minimum pour rallier le plus grand nombre de Québécois, indépendamment de leur parti ou de leur option politique. De même, cette proclamation permet d'éprouver la volonté d'agir du gouvernement, dans le domaine linguistique, et de créer un effet d'entraînement au profit de cette langue, dans l'activité socio-économique. Enfin, elle ouvre la voie à toute législation complémentaire en vue de transformer concrètement la situation du français dans le milieu du travail, le commerce et l'administration. Cette étape est jugée insuffisante, toutefois, car l'objectif ultime "consiste à faire du français la langue du travail et de la vie de tous les jours"[41] et, les projets de loi précités ne sauraient y conduire tout à fait.

Si donc cette étape est insuffisante que propose d'autre le MQF? Rien sinon qu'il s'en remet à l'État pour prendre les mesures subséquentes. Il soutient que la promotion du français comme langue de la vie courante et du travail est "d'abord la responsabilité de l'État, gardien de la langue, puisque gardien du bien commun".[42] En effet, il incombe à l'État de prendre toutes les dispositions, y compris l'élaboration d'une législation plus détaillée, afin d'améliorer la qualité du français parlé et écrit et de promouvoir le français dans les

entreprises, même étrangères.

Il nous apparaît utile d'ouvrir ici une parenthèse. Nous avons relevé à deux reprises des propos qui nous paraissent significatifs:

> C'est dire que le laisser-faire linguistique, tout comme le libéralisme économique d'ailleurs ne peut que nous être néfaste.[43]

Toujours dans le même texte, nous lisons plus loin:

> Enfin, on ne saurait manquer de souligner que l'avenir du français est lié à la démocratisation de l'économie québécoise.[44]

Curieusement, ce seront là les seules occasions où des commentaires mettant en cause le régime économique actuel seront prononcés. Invité à éclairer nos réflexions à ce sujet, un informateur devait nous confier:

> Nous sommes très conscients de la partialité de notre argumentation mais, par entente tacite, nous nous sommes fixés comme objectif de nous en tenir strictement à l'objet de nos efforts: la question linguistique sans déborder sur le champ économique.[45]

Une autre solution envisagée par le MQF porte sur l'anglicisation. C'est sans doute dans le but de mettre en relief sa propre proposition. La situation économique affligeante des francophones, lit-on dans un des textes, "nous oblige, il faut le voir clairement, ou à opter définitivement pour l'anglais ou à prendre les moyens de faire du français la langue du travail pour tous au Québec".[46] A peine esquissée, la première solution est rapidement écartée pour les motifs suivants: elle condamnerait le français "au rang de langue seconde, de langue d'immigrant parlée seulement à la maison et dans les groupes restreints"[47] et elle ne constituerait finalement qu'une solution élitiste, ne servant que des intérêts particuliers aux dépens du gros de la population".[48]

C) *Conclusion: faible importance de la dimension sociale.*

Il ressort assez clairement de cet exposé que la dimension sociale, dans les valorisations du MQF, n'a jamais atteint, il s'en faut, l'ampleur de la dimension culturelle. Ce n'est qu'au niveau de l'analyse des causes et effets du problème linguistique qu'on peut la retrouver. Et encore, elle occupe une position marginale.

Par ailleurs, cette dimension sociale est tout à fait absente des fondements qui légitiment l'analyse de la situation effectuée par le MQF. Cette analyse se fait en fonction de l'histoire et de la tradition, et non en fonction des conditions d'existence qu'affrontent les travailleurs francophones.

Nous aurions tort toutefois de conclure à l'absence de toute influence syndicale au niveau du discours puisque cette influence s'est effectivement manifestée. La position linguistique du MQF diffère substantiellement de celle du FQF qui faisait de l'unilinguisme français son unique cheval de bataille. Cet état de chose n'est pas fortuit. En restreignant son objectif aux deux projets de loi précités, le MQF visait à établir le consensus le plus large: "Il s'agissait de passer de l'unanimisme au déblocage".[49] Lorsqu'ils formèrent le mouvement à l'automne 1971, tous les organismes-membres n'en étaient pas au même point de sensibilisation au sujet du français. Des huit organismes fondateurs, la CEQ était considérée le plus radical tandis que l'UPA était le plus modéré et commençait à peine à s'intéresser à la question linguistique. En conséquence, le ralliement de tous ces organismes se concrétisa autour d'une loi cadre, d'un principe général acceptable de tous: soit la proclamation du français comme seule langue officielle, sous réserve de certains droits reconnus à la minorité anglophone. Il va de soi que pour l'UPA et, dans une moindre mesure, pour la CSN et la FTQ, il s'agissait d'un maximum; pour les autres organismes, au premier rang desquels il faut ranger la CEQ, il s'agissait d'un strict minimum.[50] François-Albert Angers, l'un des promoteurs du MQF, a fort bien donné la mesure de cette loi-cadre.

> Le MQF parle uniquement de deux choses: la proclamation du français comme seule langue officielle et le retrait du bill 63. Ce sont des objectifs qui correspondent au strict minimum. Certes, certains organismes sont plus radicaux (la CEQ par exemple) mais pour conserver l'intégrité du mouvement il a fallu se restreindre à un cadre étroit. Ce ne peut être moins que cela. Les milieux d'affaires l'ont bien compris d'où leur désistement dès qu'il fut question d'organiser l'action du MQF autour de cet objectif.[51]

Cette loi-cadre est le résultat d'un brassage d'idées entre les organismes membres et peut, dès lors, être qualifiée de plus grand dénominateur commun. Soulignons, qu'elle ne saurait être modifiée sans que les organismes ne soient dans l'obligation d'en référer à leur bureau central, ce qui s'est déjà produit à deux occasions, pour la FTQ et pour l'UPA.[52] Dans ces conditions, toute remise en question des objectifs du MQF affecterait jusqu'à ses structures.

Qu'est-ce à dire sinon que l'influence des milieux syndicaux et agricoles a joué au niveau du discours sans qu'il soit possible pour autant d'y déceler, au niveau de l'argumentation, une dimension sociale aussi prononcée que la dimension culturelle.

D'où vient que les préoccupations centrales des syndicats, en l'occurrence le sort des travailleurs, n'occupent pas une place plus importante dans les valorisations du MQF? Comment expliquer le caractère quasi-imperceptible de la dimension sociale en regard de la dimension culturelle? Peut-être pourrions-nous l'expliquer par le manque d'intérêt apparent des milieux syndicaux et agricoles à l'endroit du mouvement. Le prochain chapitre devrait nous permettre de vérifier le bien-fondé de cette hypothèse.

NOTES

[1]On consultera avec profit les explications données dans *Modèle d'analyse des cultures politiques,* op. cit., pp. 282-288.

[2]Dans notre étude, nous nous en tiendrons exclusivement à tout ce qui a été dit ou écrit au niveau national, écartant par le fait même les textes et documents publiés par les instances régionales du MQF ainsi que les discours prononcés par les dirigeants des comités régionaux.

[3]Nos visites au siège social du MQF nous ont permis de compiler une liste d'environ 25 textes et documents destinés à une diffusion publique. Ils sont le fruit d'une dizaine de conférences de presse et d'un nombre sensiblement supérieur de communiqués de presse diffusés entre janvier 1971 et mai 1974. Une portion assez appréciable de ces documents était destinée uniquement à informer le public de la bonne marche de la campagne de sensibilisation et de mobilisation menée par le mouvement, ce qui limite singulièrement le volume des textes portant sur le discours proprement dit. Ajoutons en outre que la plupart de ces textes sont très courts.

[4]Voir *Réplique du MQF à la lettre de M. Bourassa,* 29 février 1972, page 10.

[5]Il s'agit du document intitulé *Notes explicatives sur les projets de loi présentés au premier ministre du Québec,* le 18 janvier 72, 13 pages. A l'avenir: *Notes explicatives.*

[6]Cette lettre dont nous avons copie est datée du 22 mars 1971.

[7]Ces deux projets de loi sont présentés dans le document *Projets de loi du Mouvement Québec Français,* rendu public le 18 janvier 1972, 3 pages.

[8]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[9]Notes explicatives, op. cit., page 1.

[10]Brochure, *Je vote pour le Québec français,* page 7. Cette brochure de 96 pages a été distribuée à 25,000 exemplaires durant la campagne électorale provinciale d'octobre 1973. Elle est l'oeuvre d'André Gaulin, d'Henri Laberge et de F.-A. Angers.

[11]Il s'agit essentiellement des paliers suivants: écologique, démographique, technologique, économique, de la stratification sociale, politique et culturel. Pour plus amples renseignements au sujet de ces paliers, consulter Léon Dion, *Société et politique: la vie des groupes,* op.cit., 112-120 ou encore, du même auteur, *Modèle d'analyse des cultures politiques,* op.cit., chapitre XII, pp. 288-289.

[12]Les valorisations [illegible] les immigrants sont colligées dans deux textes. Il s'agit des *Notes explicatives*, op.cit., page 3 et du texte du discours de la conférence de presse du 13 novembre 1972 *Le projet du ministre Cloutier est trop timide et ne peut résoudre le problème de la langue d'enseignement*, p. 2. Certes, d'autres documents en font mention sans toutefois élaborer.

[13]*Ce que doit être le Québec français de 1972*, 18 janvier 1972, pages 1 et 2. Soulignons que ce document fut présenté en préambule aux divers textes soumis par le MQF lors de sa conférence de presse du 18 janvier 1972. Il est l'oeuvre de F.-A. Angers.

[14]Article intitulé "La langue et la question nationale" dans *Je vote pour le Québec français*, op. cit., page 21.

[15]*Mémoire à Monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec*, rendu public le 27 février 1974, page 8.

[16]Document interne *Rapport de la Commission Technique aux membres du Front Commun sur la langue française*, septembre 1971, page 70. A l'avenir: *Rapport initial*. Nous ferons régulièrement mention de ce document dans notre exposé. Ce rapport est le plus élaboré qu'ait préparé la commission technique. Il comprend une longue liste des ressources disponibles, le programme d'action, les structures à pourvoir....

[17]*Mémoire à Monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec*, op.cit., page 24.

[18]*Rapport sur les droits linguistiques*, texte du discours de la conférence de presse du 19 février 1973, page 3.

[19]*Ce que doit être le Québec français de 1972*, op.cit., p. 4.

[20]Citation recueillie dans l'article "La langue et la question nationale", op.cit., page 22.

[21]*Manifeste du Mouvement Québec Français*, texte rendu public le 23 juin 1972, page 1.

[22]*L'esprit ou la philosophie inacceptable du rapport Gendron*, diffusé le 19 février 1973, page 3. La critique du MQF à propos de l'anglais "langue nationale" s'adresse justement à une des recommandations du rapport Gendron.

[23]*Ce que doit être le Québec français de 1972*, op.cit., page 4. Nous soulignons.

[24]Ces diverses considérations culturelles et juridiques se conjuguent pour lui faire conclure que le Québec est "un pays exclusivement français de par son histoire, son identité culturelle et les

constitutions sous lesquelles il a vécu". *L'esprit ou la philosophie inacceptable du rapport Gendron*, op.cit., page 3.

[25]*Notes sur le rapport Gendron et le français langue de travail*, document rédigé par Fernand Daoust de la FTQ et diffusé le 11 mai 1973, page 1.

[26]Charles Durand, *L'Opération 500,000*, le 14 avril 1972, page 7. Il s'agit d'un document interne.

[27]Lettre exploratoire de F.-A. Angers aux onze organismes pressentis pour former le MQF, datée du 22 mars 1971.

[28]*Manifeste du Mouvement Québec Français*, op.cit., page 2.

[29]*Notes explicatives*, op.cit., page 9.

[30]Article intitulé "La langue et l'économie", dans *Je vote pour le Québec français*, op.cit., page 27.

[31]*Ibid.*, page 25.

[32]*Manifeste du Mouvement Québec Français*, op.cit., page 1.

[33]*Communiqué de presse*, communiqué rendu public le 21 septembre 1973, page 1.

[34]Il s'agit du document *Notes sur le rapport Gendron et le français langue de travail*, op.cit., pages 2 et 3. L'auteur mentionne l'aliénation psychologique et le manque de respect, sans toutefois insister sur l'obligation pour les travailleurs francophones de travailler en anglais. Dans le second cas, on peut lire: C'est pour eux [les travailleurs] que la situation [linguistique] actuelle est devenue la plus intolérable et c'est pour eux qu'il est urgent de la redresser". Voir *Notes explicatives*, op.cit., page 3.

[35]*Rapport initial*, op.cit., page 3.

[36]*Ibid.*, page 1.

[37]*Ce que doit être le Québec français de 1972*, op.cit., page 2.

[38]*Rapport sur les droits linguistiques*, op.cit., page 3.

[39]*Notes explicatives*, op.cit., page 6.

[40]*Ibid.*, page 2. Souligné dans le texte.

[41]*Ibid.*, Page 7.

[42]*Ibid.*, page 9.

[43]*Ibid.*, page 9.

[44]*Ibid.*, page 11.

[45]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[46]"La langue et l'économie", dans *Je vote pour le Québec français*, op.cit., page 27.

[47]*Ibid.*, page 27.

[48]*Ibid.*, page 28,

[49]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[50]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974. Cette observation a, en outre, été confirmée lors de nos entrevues avec Matthias Rioux et Léo Jacques respectivement les 22 février et 19 mars 1974.

[51]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[52]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

CHAPITRE III

ANALYSE DE L'ORGANISATION EN VUE DE L'ACTION

A) *Introduction.*

Dans le présent chapitre, nous dépasserons les cadres de l'analyse idéologique du MQF pour arriver à intégrer la dimension proprement existentielle de ses comportements culturels. Nous étudierons essentiellement la façon dont il s'est organisé pour agir et dont il a défini ses objectifs immédiats et sa situation propre dans un réseau de relations inter-personnelles et inter-groupes, en termes de ressources et de rapports de force et non plus en termes de déclarations de principes et de prises de position idéologique.[1] Pour les fins de notre démonstration, nous recourrons à quatre variables, soit les modes et les moyens d'action, l'orientation de cette action et enfin les stratégies c'est-à-dire la conduite générale des opérations.[2] Plus précisément, nous évoquerons successivement les ressources dont disposait ou croyait disposer le MQF, la stratégie adoptée, les modes d'action auxquels il a eu effectivement recours pour terminer finalement par une étude des facteurs qui ont plus ou moins freiné la portée de son action. Il va sans dire qu'une attention toute particulière sera portée aux milieux syndicaux et agricoles puisqu'il s'agit, rappelons-le, de voir dans quelle mesure la présence de ces organismes au sein du MQF s'est concrétisée au niveau des comportements.

L'étude des documents internes et externes de même que les entrevues nous fournissent quelques interprétations qui témoignent du rôle dont se croyait et dont se croit toujours investi ce mouvement dans la société québécoise:

> "un lieu de ralliement de toute une nation autour d'un objectif commun";[3]
>
> "l'expression de la majorité";[4]
>
> "Le MQF est conçu comme un groupe d'éducation populaire";[5]
>
> "Le MQF est un instrument de lutte";[6]
>
> "Le MQF est surtout un organisme de sensibilisation et de mobilisation".[7]

Nonobstant ces diverses définitions, il reste que le MQF s'est comporté comme un groupe de pression. A ce titre, l'étude de son organisation en vue de l'action, plus encore que l'analyse de son discours idéologique, présente un intérêt évident.

B) *Optimisme face aux moyens d'action pressentis.*

Nous entendons par moyens d'action l'ensemble des ressources dont disposait ou croyait disposer le MQF et dans lequel il a puisé pour appuyer ses demandes sur une action concertée.[8] Ces ressources

ont été largement inventoriées dans un rapport,[9] et le moins que l'on puisse dire, c'est que ses auteurs ont fait montre d'un optimisme débordant. Nous les regroupons sous quatre rubriques selon qu'il s'agit de ressources personnelles, matérielles, organisationnelles ou symboliques.

a) *Les ressources personnelles.*

Par l'entremise de ses organismes-membres et grâce aussi à la nature de la cause qu'il défend, le MQF a pu s'entourer d'individus compétents et dynamiques, dont le dévouement ou du moins, la participation, lui a été profitable.

Dès sa formation, le MQF a choisi de se faire représenter sur la scène publique en la personne d'un porte-parole. Ce dernier est là pour parler au nom du bureau de direction du mouvement; il ne jouit d'aucun pouvoir réel si ce n'est "d'un pouvoir moral considérable".[10] Une entente tacite veut que ce poste soit occupé à tour de rôle par chacun des présidents ou directeurs généraux des organismes-membres. Quatre titulaires se sont succédés à ce poste depuis sa formation. Il s'agit d'Albert Allain, de Jacques-Yvan Morin, de Fernand Daoust et de François- Albert Angers, respectivement de l'UPA, du MNQ, de la FTQ et de la SSJBM. Il est intéressant de noter les trois raisons évoquées à propos du choix d'Albert Allain comme premier porte-parole: d'une part, on voulait éviter que le MQF soit identifié au mouvement St-Jean-Baptiste; d'autre part, on voulait lier l'UPA dont la participation n'était pas entièrement assurée; enfin, on désirait un syndicaliste projetant une image rassurante.[11] Or, Albert Allain répondait à ces diverses exigences. Quoiqu'il ait occupé le poste deux mois à peine, Jacques-Yvan Morin a été très actif durant son mandat, comme en témoigne le nombre de ses interventions publiques. Par ailleurs, sa formation de juriste a été mise à profit notamment lors de la rédaction finale des deux projets de loi et dans la réplique que le MQF a fait parvenir au premier ministre, M. Bourassa,en février 1972. Fernand Daoust pour sa part, est le syndicaliste qui a démontré le plus d'assiduité aux réunions et aux activités du MQF. Il est d'ailleurs l'auteur du seul document qui n'ait pas été rédigé par les milieux nationalistes ou enseignants.[12]

C'est toutefois François-Albert Angers qui s'est montré le plus actif au sein du MQF. Il a acquis une très longue expérience en matière de luttes linguistiques et il est considéré à juste titre comme l'éminence grise du mouvement. C'est "le gars qui a gardé le MQF en vie" nous a-t-on confié.[13] Il est actif depuis le début du mouvement. C'est à lui que revient l'initiative d'avoir pris contact avec les organismes pressentis pour former le MQF. De même, il a contribué à la rédaction des textes les plus importants: les projets de loi, en compagnie de Matthias Rioux et d'André Deom, ainsi que la réplique au premier ministre, avec l'aide de Jacques-Yvan Morin. De plus, il a été chargé des besognes les plus délicates: démarches auprès de la FTQ afin d'obtenir son adhésion de principe, à défaut de pouvoir

contribuer sa quote-part financière; rencontre avec le premier Ministre Bourassa afin de le saisir des projets de loi; démarche auprès d'un député pour le dépôt d'une pétition à l'Assemblée Nationale; rencontres avec les partis d'opposition (Unité Québec et Ralliement des créditistes) le 12 décembre 1972... De plus, depuis l'automne 1973, il occupe le poste de porte-parole du mouvement. Malgré ses mérites et sa compétence, sa présence à la tête du MQF n'a pas toujours fait l'unanimité: "Si Angers reste porte-parole du MQF il y a danger que le mouvement soit identifié à la SSJBM dont la position sur l'unilinguisme est bien connue".[14]

Nous n'avons pas épuisé, loin de là, les ressources personnelles du MQF. Il y a de nombreux autres membres qui, pour avoir mené une action beaucoup plus discrète, n'en ont pas moins été très utiles au mouvement. Mentionnons quelques noms seulement: Matthias Rioux, à qui on doit la paternité de la formation du MQF, André Gaulin, Henri Laberge, René Charette et bien d'autres encore. On leur doit notamment d'avoir maintenu le MQF en activité et d'avoir fait preuve de beaucoup de dynamisme, d'ardeur et de conviction. Ils se sont surtout manifestés au sein du comité de coordination et de la commission technique, deux organes du mouvement sur lesquels nous aurons l'occasion d'élaborer un peu plus loin.

b) *Les ressources matérielles.*

Le MQF n'a jamais manqué l'occasion de rappeler que ses organismes-membres totalisaient environ 685,000 membres qui, avec leurs familles, rejoignaient environ le tiers de la population québécoise. Certes, il a formulé des réserves sur la portée réelle de ces chiffres, sans pour autant se départir de son optimisme.

> Toutefois, si on excepte les silencieux, les passifs et les "antis", d'une part, et si on considère que plusieurs membres des sociétés SJB sont déjà comptés parmi les effectifs de la CEQ, de la CSN, de la FTQ, du CDE et de l'UCC [UPA] et que la grande majorité des membres de l'AQPF sont aussi membres de la CEQ, d'autre part, on peut déduire de moitié environ le nombre de la clientèle atteinte par nos organismes .[15]

Le MQF était également convaincu que le ralliement de ces huit organismes lui permettrait d'être présent dans toutes les régions du Québec aussi bien qu'auprès des institutions gouvernementales: "La plupart de nos associations sont présentes auprès des organismes gouvernementaux autant par l'entremise d'appareils consultatifs que par les nombreux contacts que nous avons quotidiennement avec les représentants de l'Etat".[16]

Outre ces considérations, le MQF avait d'autres motifs d'en-

visager avec confiance son intervention sur la scène publique. Il estimait que l'intégration des huit organismes, notamment l'adhésion des milieux syndicaux et agricoles, signifiait un apport de ressources matérielles considérables. La plupart d'entre eux possèdent du matériel d'imprimerie susceptible d'être utilisé au besoin et des publications syndicales en nombre respectable, disposées à diffuser l'information auprès de leurs membres.... De plus, leur participation était une garantie de soutien sur le plan financier, ce qui n'était pas le moindre des avantages. Il ne s'agirait plus comme cela avait été le cas avec le FQF de compter presque uniquement sur la bonne volonté populaire puisque cette fois les organismes-membres fourniraient la plus grosse part du gâteau. A titre d'indication, précisons que le premier budget établi par la commission technique faisait état de revenus totalisant $80,000, dont $56,000 émanant de contributions de la part des organismes-membres; le solde représentait des souscriptions publiques.[17] Jugé trop ambitieux par le bureau de direction, ce budget fut coupé de moitié, soit $42,000 dont $32,000 à pourvoir par les organismes du MQF. C'est surtout l'engagement de permanents au sein du comité de coordination du mouvement qui a fait les frais de ces compressions budgétaires puisque leur nombre passait de trois à un, ou au maximum à deux. Il y avait toutefois des compensations qui atténuaient considérablement la portée de ces restrictions. Contrairement aux dispositions du premier budget, il avait été convenu entre les dirigeants du bureau de direction que leurs frais de déplacement et de séjour seraient désormais à la charge de leur propre organisme, ce qui allégerait d'autant le second budget![18] Par ailleurs, le choix du premier permanent du comité de coordination s'était porté sur René Charette, administrateur de la SSJBM; il y avait tout lieu de croire que, malgré ses nouvelles fonctions auprès du MQF, Charette continuerait à percevoir ses honoraires auprès de son organisme d'appartenance. Enfin, lors de la réunion du bureau de direction du 12 octobre 1971, Marcel Pépin faisait savoir que "la CSN pourrait probablement augmenter sa quote-part financière de mille dollars pour aider à la rémunération [d'une] deuxième personne qui deviendrait permanente".[19]

Le MQF était également certain de pouvoir bénéficier d'un mouvement de sympathie de la part de l'opinion publique en général et de certains milieux en particulier. Il estimait que les mouvements qui l'avaient précédé - FQF, Regroupement pour le retrait du bill 63... - avaient réussi à sensibiliser la population au problème linguistique. Un passage de la lettre que F.-A. Angers adressait aux associations et organismes pressentis pour former le MQF en porte témoignage:

> La question du français langue de travail ou langue officielle au Québec est entrée dans une phase que nous savons tous décisive. Les progrès que ces idées ont fait dans toutes les couches de la population au cours de ces dernières années sont très sensibles....[20]

Dans son rapport initial, la commission technique soumettait une liste assez complète de la clientèle que l'on pourrait rejoindre et mobiliser, le cas échéant. Elle citait au premier chef les média d'information, ces puissants leviers d'intervention auprès de l'opinion publique que sont les journaux, la radio et la télévision: "Plusieurs nouvellistes, éditorialistes et animateurs sont d'avance sympathiques à notre cause".[21] Le journal Québec-Presse se disait prêt à collaborer à tous les niveaux, dans la mesure de ses moyens. Avec son aide, une liste de journalistes-contacts à travers le Québec avait été constituée. La commission technique faisait également mention de personnalités vedettes que la question linguistique ne laisse pas indifférents et auxquelles le MQF pourrait faire appel: "La prise de position, gratuite, de telle ou telle personnalité, très en vue, peut valoir dix fois la meilleure campagne publicitaire.... "[22]

Les partis politiques n'étaient pas oubliés dans le rapport. A défaut de leur faire adopter ses objectifs, le MQF espérait, à tout le moins, les neutraliser par le biais des factions plus favorables à ses vues. Ainsi malgré son esprit fédéraliste et conservateur, il estimait que le Parti libéral disposait de quelques gros canons avec une assez forte tendance vers le français prioritaire. Il constatait en outre que le Ralliement créditiste venait tout juste d'opter pour une orientation nationaliste tandis que la section québécoise du NPD avait adopté récemment (en février 1971) une résolution sur l'unilinguisme français et sur la langue d'enseignement au Québec. Quant à l'Union Nationale, il suffisait, estimait-il, que les gros canons qui l'influencent tirent les premiers dans la bonne direction pour qu'elle adopte les objectifs linguistiques correspondant à ceux du mouvement. Enfin, le Parti Québécois était perçu comme un allié naturel puisque "ses membres sont très motivés à l'égard de la promotion de la langue française".[23] Bref, les partis politiques, quels qu'ils soient, ne lui semblaient pas imperméables à son action, bien au contraire.

Le rapport citait d'autres groupements qu'il faudrait toucher, à savoir les organismes s'occupant d'éducation (AEQ, ACELF...), les organisations dites nationalistes (LIS, SNP, USSJB...), les groupes d'intérêts (CPQ, CDE, corporations professionnelles...), les ACEF, les comités de citoyens, le mouvement coopératif, les clubs sociaux (Richelieu, Rotary, Lions...), le monde étudiant enfin, qui constitu "des troupes de choc en matière linguistique dont l'importance stratégique n'est pas à négliger".[24] C'était là autant d'organismes où il serait possible de rallier des sympathisants. Du moins, s'engageait-on à surveiller étroitement l'action amorcée par certains individus au sein de ces divers groupes.

c) *Les ressources organisationnelles.*

Compte tenu de la nature très diversifiée des activités des organismes-membres, le MQF avait conclu à la nécessité de centraliser ses mécanismes de fonctionnement et de coordination, tant au niveau national que régional. A cet effet, la SSJBM avait accepté de mettre

gratuitement ses locaux à la disposition du mouvement et de lui louer ses services administratifs. En proposant cet organisme, la commission technique avait justifié son choix de la façon suivante: d'une part, la SSJBM facilitait l'établissement des structures régionales, d'autre part, elle autorisait une communication plus efficace entre les organismes du front commun et enfin, elle permettait d'éviter des querelles entre les centrales syndicales.

Par ailleurs, la commission technique s'était souciée d'assurer la cohésion au sein du mouvement.

> Le Front Commun ne doit pas projeter l'image d'une juxtaposition d'organismes agissant n'importe quand, selon leur bon plaisir; mais bien celle d'un "bloc" dont les objectifs et les moyens d'action sont clairs et acceptés de tous.[25]

En conséquence, la commission avait recommandé l'établissement de structures souples constituées de trois organes: un bureau de direction, une commission technique et un comité de coordination.

C'est sous cette forme que fonctionne le MQF depuis son lancement officiel le 29 novembre 1971.[26] Il nous a semblé utile de donner un bref aperçu de ces divers organes en y incluant les comités régionaux.[26a]

1) *Le bureau de direction*

Le bureau de direction est l'organe directeur et il est constitué des présidents et directeurs généraux (ou secrétaires) des huit organismes, ou de leurs suppléants. L'adoption du budget et des programmes d'action, la fixation des barèmes de contribution ainsi que toutes décisions majeures affectant le MQF sont de son seul ressort. Ses membres se réunissent régulièrement au besoin et les décisions sont prises à l'unanimité. Depuis son lancement officiel, le bureau s'est réuni près d'une vingtaine de fois sans compter les réunions convoquées aux seules fins de reviser une dernière fois les textes destinés à la diffusion publique.

2) *Le comité de coordination*

Le comité de coordination est le noyau permanent du MQF. Il est essentiellement un organe d'exécution, d'organisation, de planification et de contrôle. Il travaille sous la direction du bureau de direction et ses membres sont nommés par ce dernier. Au plus fort de la campagne du MQF, de janvier à avril 1972, il se composait de trois personnes, un coordonnateur national, un organisateur et un relationniste. Depuis, à l'exception de la brève période couvrant la campagne électorale provinciale de l'automne 1973, le comité de coordination ne comprend plus qu'un seul titulaire: le coordonnateur.

3) *La commission technique*

La commission technique est composée d'un représentant (au maximum deux) de chacun des organismes-membres et elle relève directement de la compétence du bureau de direction. Ses fonctions consistent à élaborer les programmes d'action et à orienter les politiques du mouvement. Ses réunions sont uniquement fonction des tâches qui lui sont assignées par le bureau. Ajoutons qu'elle s'est signalée très activement durant la phase préparatoire de l'automne 1971. Depuis janvier 1972, elle s'est manifestée à l'occasion de la pétition, de la rédaction du manifeste et d'un mémoire soumis au premier mimistre, M. Bourassa, en février 1974. La présence fréquente de plusieurs de ses membres aux réunions du bureau de direction, ainsi que l'harmonie qui caractérise ses relations avec le comité de coordination, la mettent à même d'exercer une influence considérable sur la conduite des opérations du MQF. D'ailleurs cet organe semble regrouper les plus dynamiques des membres du mouvement.

4) *Les comités régionaux*

C'est au comité de coordination, par l'entremise de l'organisateur, qu'il revient d'avoir suscité la formation des comités régionaux, en janvier 1972. Le but consistait à établir des ramifications dans toutes les régions du Québec, afin de prolonger l'action du mouvement et, de l'assister dans les actions d'envergure. Ces comités ont été créés à même les ressources en place et se composent surtout, mais non exclusivement, des instances régionales des organismes-membres du MQF national. Ils sont dirigés par des coordonnateurs régionaux et des auxiliaires bénévoles qui communiquent avec le national, par l'entremise du comité de coordination. Soulignons qu'il n'existe aucune hiérarchisation entre le régional et le national et on peut dire, à quelques exceptions près, que ces comités ont eu une existence éphémère. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur le sujet. Actuellement, ces comités subsistent à l'état latent et les communications du coordonnateur national sont adressées aux permanents des SNQ et SSJB,[27] pour la plupart coordonnateurs régionaux, en attendant de leur redonner vie pour toutes éventuelles mobilisations.

Doté de ces structures, le MQF était sûr que son action dépasserait en intensité celle qui avait été organisée contre la loi 63. Il croyait aussi éviter les écueils qu'avaient connus le FQF relativement à l'organisation générale de son action.

d) *Les ressources symboliques*

Le MQF s'est toujours perçu comme un vaste forum public, l'embryon indispensable susceptible de faire l'union de toutes les forces de la nation québécoise: "Le MQF tomberait que quelqu'un le reprendrait".[28] Il a voulu se situer au-dessus des conflits de classe "en vue d'arriver à une véritable expression nationale de [son] désir de bâtir un Québec français".[29] Ce sentiment fut d'autant plus ancré qu'il a eu la conviction dès le départ, de rallier les organismes les plus autorisés, oeuvrant aussi bien dans les milieux ouvriers, enseignants, agricoles, que nationalistes.

Quoiqu'il ait regretté le désistement des milieux d'affaires, lors de sa formation, il persista tout de même à croire à sa représentativité: "Nous sommes représentatifs de la population".[30]

Le MQF estimait également que la présence d'organismes aussi divers et aussi puissants dans leur propre milieu contribuerait à affermir son image auprès de l'opinion publique.

> A l'heure actuelle, les organismes du Front Commun font "sérieux" et "enracinés". Pris dans son ensemble, le Front Commun devrait pouvoir jouir d'une crédibilité populaire égale à la somme de celle des organismes qui le composent.[31]

A tout prendre, l'intégration des huit organismes, en particulier ceux des milieux syndicaux et agricoles, signifiait l'apport de ressources humaines, matérielles et symboliques appréciables, et semblait par le fait même constituer une garantie de succès. L'énumération de ces ressources était de nature à susciter la confiance. A plus forte raison, lorsqu'on établissait un parallèle avec les maigres ressources de son prédécesseur, le FQF. De là à conclure que cette confiance incita le MQF à élaborer une stratégie ambitieuse il n'y a qu'un pas que nous franchissons d'emblée.

C) *Stratégies adoptées par le MQF*

La stratégie peut être définie comme étant la conduite générale des opérations en termes de relations inter-personnelles et intergroupes, et, de programmes d'action ou d'objectifs à rencontrer.[32]

Le MQF n'a pas appliqué une mais deux stratégies. Initialement, il avait choisi de l'axer sur une escalade de l'action. Il s'agissait, dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation, d'information et de mobilisation, de "façonner" l'idéologie dominante sur le plan de la langue.

> C'est par la création d'un environnement publicitaire global, en frappant de cent côtés à la fois les mêmes individus, en soutenant la permanence de notre thème par une variété de présentations spontanées et indéfinies, que nous réussirons à créer un état d'unanimité et de contagion à travers tout le Québec.[33]

Le rapport initial dressait à cet effet une liste de l'ensemble de la clientèle susceptible d'être rejointe par l'action du MQF. La commission technique n'en estimait pas moins nécessaire de préciser:

> Cet inventaire n'implique pas que nous devrons mobiliser tous les organismes

> qui y sont mentionnés, mais que nous le voulions ou non, ces clientèles existent et nous devrons en tenir compte, ne serait-ce que pour en "ignorer stratégiquement une certaine partie".[34]

Le dessein était on ne peut plus clair. Il consistait à faire en sorte que la proclamation officielle du français au Québec soit interprétée comme la manifestation du voeu de la population: "Car, il faut que ce soit la population qui proclame sa souveraineté en matière linguistique et qui se donne un projet de loi; il faut que le peuple du Québec s'empare de sa langue nationale".[35] Ou bien encore: "Le projet de loi doit être celui du peuple québécois".[36] Destinataire priviligié de l'action du MQF, la population le cédait ultimement toutefois aux instances politiques: "Tous les stimuli appliqués aux autres ont pour objectif d'amener l'état-législateur à traduire notre projet de loi en législation".[37]

Pour une multitude de raisons sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, cette stratégie s'avéra infructueuse. Dès l'automne 1972, le MQF la modifia de façon importante. Il abandonna l'escalade de l'action pour ne plus capitaliser que sur les événements touchant la question linguistique. C'est ainsi que le plan Cloutier sur l'enseignement des langues et le rapport Gendron devinrent ses cibles préférées. Les événements soutenaient désormais son action comme en témoignent les propos suivants:

> Partant de l'hypothèse (sinon la quasi-certitude) qu'il s'agit de "l'année des élections", le MQF croit que la période électorale est une excellente occasion de relancer son action. S'il n'y a pas d'élections à l'automne, le MQF ne prévoit aucune action majeure pour cette période, si ce n'est la tenue de conférences de presse et l'émission de communiqués sur des "questions linguistiques" d'actualité. Mais dès l'annonce des élections - et il semble qu'elles se tiendront à la fin d'octobre - le MQF entrera vigoureusement en campagne....[38]

Cette nouvelle stratégie, pour être moins ambitieuse que la précédente, semble néanmoins avoir mieux réussi. La preuve en est la satisfaction que le MQF a retiré de sa première conférence de presse du genre, soit celle du 13 novembre 1972, dont le thème principal portait sur le projet d'enseignement des langues du ministre Cloutier: "Cette conférence de presse a probablement été la mieux couverte depuis le lancement du Mouvement".[39] Le MQF tint des propos identiques au sujet de la conférence de presse du 19 février 1973 où il mettait M. Bourassa en demeure de rendre public le rapport Gendron: "Ce fut même l'une des mieux couvertes par les média d'information, depuis longtemps".[40] Cette observation a d'ailleurs été confirmée lors d'une entrevue: "Les événements

donnent des ailes au MQF. Quand tout est calme on a de la difficulté à prendre le leadership. Quand le gouvernement propose quelque chose le MQF est stimulé".[41]

Dans cette discussion des stratégies adoptées par le MQF, il est bon de porter une attention toute particulière aux jeux d'alliances auxquels il eut recours durant sa brève existence. Le souci d'élargir ses cadres en accueillant d'autres organismes reste une constante du mouvement. Déjà, dans son rapport initial, la commission technique avait abordé cette question.

> Stratégiquement et financièrement parlant, il serait éminemment souhaitable d'élargir les cadres de notre Front Commun et d'y accueillir d'autres organismes parmi les corps intermédiaires et les organismes du mouvement social.[42]

Le bureau de direction devait reprendre cette formulation à maintes reprises sans toutefois qu'elle aboutisse à des actions concrètes, les raisons invoquées portant sur l'inactivité de la période estivale ou sur le programme trop chargé du MQF.[43] Il semblerait, mais c'est là une hypothèse, que les dirigeants aient préféré que les organismes pressentis - Fédération des jeunes chambres du Canada français, Fédération des Principaux d'écoles de la Province de Québec, Association des Principaux des Commissions scolaires de Montréal....- adhèrent de leur propre initiative.

Quoique l'intérêt du MQF pour les partis d'opposition se soit manifesté assez tôt, ce n'est qu'au lendemain du changement de stratégie qu'il se concrétisa.[44] L'accueil du MQF par les représentants d'Unité-Québec et du Ralliement créditiste, le 12 décembre 1972, fut qualifié de très sympathique. Toutefois, c'est le Parti Québécois qui fit l'objet de la plus grande sollicitude. Des têtes d'affiche de ce parti assistèrent à titre d'invités aux réunions du 20 juin 1972 et du 11 janvier 1974. Il fut même question, à quelques reprises, d'actions conjointes, sans que ces intentions se traduisent en actes.[45]

Fait significatif, le MQF a déjà fait quelques compromis à propos de certaines activités afin de ne pas nuire ou de ne pas indisposer le PQ. L'abandon du projet de commémoration de la loi 63, durant la campagne électorale d'octobre 1973, en est un bon exemple. Une alliance entre le MQF et le PQ est dans l'ordre des possibilités surtout avec l'accession de Jacques-Yvan Morin, ancien porte-parole du mouvement, au poste de chef parlementaire de l'opposition. Ce qui fait dire: "le PQ est encore plus ouvert à nos positions que jadis. Cela donne une cohésion plus forte. Nous avons maintenant deux porte-parole: François-Albert Angers au MQF et Jacques-Yvan Morin à l'Assemblée Nationale".[46] Mais la prudence reste de mise. Le MQF tient à préserver son caractère de mouvement non partisan et il redoute quelque peu qu'un rapprochement avec le PQ le lui fasse perdre. "Même si le PQ prenait le pouvoir", de nous confier un informateur, "le MQF devrait continuer à exercer une vigilance sur le plan linguistique".[47]

D) *Des modes d'action intégratifs*

Nous désignons par modes d'action les ressources puisées à même le stock disponible que le MQF utilise effectivement dans le cadre d'une action concertée, et qu'il agence selon certains modes caractéristiques de son comportement. Ces modes d'action sont dits intégratifs s'ils se conforment aux normes régissant le système politique établi et ont pour effet immédiat de renforcer sa stabilité; ils sont dits divisifs lorsqu'ils contreviennent à ces normes et ont pour effet immédiat de bouleverser l'ordre établi.[48]

Aux fins de notre exposé, nous procéderons en deux étapes. D'abord, nous mettrons en parallèle les modes d'action proposés par la commission technique et les modes d'action adoptés par le bureau de direction. Nous serons ainsi à même de vérifier le type d'activités auxquelles se rallie le MQF. Ensuite, nous passerons successivement en revue les modes d'action adoptés afin de confronter les résultats atteints avec les objectifs visés. Cette seconde étape nous permettra de constater s'il y a eu succès ou échec dans les actions menées par le mouvement.

A la demande expresse du bureau de direction, la commission technique avait préparé, à l'automne 1971, un programme d'action visant à soutenir une campagne de sensibilisation et de mobilisation destinée à tout le Québec.[49] Ce programme, prévu pour couvrir une période de cinq mois, comprenait cinq étapes: une rencontre avec le premier ministre, afin de le saisir des deux projets de loi, la convocation des structures internes des organismes-membres, une tournée régionale à travers le Québec, des rencontres avec les députés au niveau des régions et, enfin, une mobilisation générale sous forme d'assemblées populaires, tenues simultanément dans sept régions du Québec. En marge de ces recommandations, la commission technique avait également proposé de "confier au Comité de Coordination le mandat d'étudier la perspective d'une escalade de l'action du Front Commun en termes de pétitions, manifestations, marches, référendums, etc".[50] Ce programme d'action fut soumis pour approbation à la réunion du bureau de direction le 19 septembre 1971. Après avoir achoppé sur la nature du budget, il fut finalement adopté intégralement par les dirigeants, le 12 octobre.[51]

En quoi consistaient les diverses étapes de ce programme? Les résultats correspondèrent-ils aux objectifs visés? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles nous allons tenter de répondre en présentant une brève rétrospective du programme précité.

a) *Rencontre avec le premier ministre du Québec*

Cette recnontre eut lieu le 18 janvier 1972 et elle est considérée à juste titre comme la première manifestation du MQF sur la scène publique. Le but visé par cette rencontre ne semble pas très clair. Un informateur nous a révélé qu'il s'agissait de forcer le premier ministre, M. Bourassa, à prendre position dans le domaine linguistique. Cet infor-

mateur devait conclure: "Je crois qu'on n'a pas réussi".[52] Un second informateur devait contredire ces propos en nous affirmant qu'il s'agissait d'une simple formalité sans aucun but stratégique.[53] Quoi qu'il en soit, ce geste semble avoir été doublement rentable: en premier lieu, il a permis au MQF de bénéficier d'une large place dans les média d'information et en deuxième lieu, il a affermi sa crédibilité auprès de l'opinion publique. Cette rencontre a d'ailleurs déclenché un processus d'échange de vue, qui a pris la forme d'une réponse écrite largement diffusée de la part du premier ministre, et d'une réplique du MQF. Si le mouvement n'eut aucune difficulté pour obtenir cette première rencontre, il en fut autrement par la suite. Le premier ministre déclina toutes les nouvelles demandes adressées en ce sens dans les semaines et les mois qui suivirent.[54]

Le MQF changea alors d'attitude. La retenue qu'il avait manifestée à l'endroit du premier ministre s'estompa pour faire place à des propos acerbes. Quoiqu'il critiquât sévèrement l'attitude gouvernementale sur le plan linguistique, il s'abstint de mettre sa légitimité en question. Il profita toutefois de la campagne électorale pour dénoncer non seulement les thèses linguistiques du gouvernement mais également le parti libéral d'une façon qui ne laissait subsister aucun doute sur ses préférences en matière de parti. Ajoutons enfin qu'au lendemain des élections provinciales d'octobre 1973, il devint plus conciliant envers M. Bourassa, au point de le prendre à témoin dans un mémoire qui lui était spécifiquement adressé,[55] de l'incohérence des thèses linguistiques de son ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier.

b) *Mobilisation des structures internes des organismes-membres*

Cette deuxième étape du programme d'action pressait chacun des grands organismes constituant le MQF de convoquer les instances appropriées à la campagne sur le français; par exemple, la CSN réunissait tous ses Conseils centraux et ses permanents, la CEQ, les présidents de tous ses syndicats et ainsi de suite. Cette mesure visait à obtenir l'appui et la participation des structures internes des organismes-membres, dans le cadre de l'action que le MQF comptait mener sur le plan régional. De fait, cette étape était prévue pour coïncider avec la mise sur pied des comités régionaux. Elle ne fut toutefois pas exécutée, à part une note écrite que les centrales du MNQ, de la FTQ et de l'UPA ont fait parvenir aux dirigeants de leurs instances régionales, les invitant à prêter leur collaboration pour la mise sur pied des comités régionaux.[56]

c) *La tournée régionale*

Elle avait pour but de porter le message dans toutes les régions du Québec. Plus précisément, il s'agissait "d'informer la population de chaque région sur les buts poursuivis par le MQF".[57] Il était prévu de tenir 27 assemblées régionales avec la participation des dirigeants du MQF. De toutes les actions entreprises par le MQF, c'est l'une de celles qui mobilisa le plus de ressources, tant humaines que matérielles. Il va de soi que le mouvement en escomptait un certain succès. Or, au terme de cette tournée, on avait rendu visite à 18 régions seulement.[58] En outre,

la tournée n'avait attiré que deux mille personnes, chiffre ridiculement bas si l'on tient compte des investissements considérables qu'elle avait nécessités.

d) *Les assemblées populaires*

La cinquième et dernière étape du programme d'action se voulait en quelque sorte l'aboutissement de la campagne de sensibilisation. Il s'agissait d'une mobilisation générale, sous forme d'assemblées populaires tenues simultanément dans diverses régions du Québec, où seraient rassemblées au moins 70,000 personnes. Or, sur les sept assemblées prévues, le MQF n'en tint finalement que deux.

Faisant contre mauvaise fortune, bon coeur, le bureau de direction décida, lors de sa réunion du 7 avril 1972, et à la suggestion de la commission technique, de recourir à deux modes d'action complémentaires: une pétition visant à recueillir 500,000 signatures, et, la rédaction d'un manifeste.[59] Ces deux dernières actions devaient atteindre leur point culminant le 24 juin suivant. Elles ne furent pas plus heureuses que les précédentes. Seul le manifeste fut complété conformément à l'échéance fixée. Quant à la pétition, elle fut une grande déception. Après avoir reporté les échéances à plusieurs reprises, le MQF ne recueillait finalement que la moitié de son objectif initial, soit 240,000 signatures, qui furent déposées devant les panellistes lors du colloque organisé par le mouvement, au cours de la campagne électorale d'octobre 1973, soit seize mois après la première échéance.

Que conclure de cet exposé, sinon que le bilan de la campagne de sensibilisation et de mobilisation fut assez peu réconfortant. Il devait nécessairement en résulter une profonde amerture, comme nous le font voir des documents publiés au printemps et à l'été de la même année. Un passage de la lettre que l'organisateur du MQF, Charles Durand, faisait parvenir aux organismes-membres, en vue d'obtenir leur collaboration dans le projet pétition, est révélateur à cet égard: "Pour atteindre cet objectif, la collaboration de tous devient essentielle et cela, malgré la période difficile que nous vivons présentement".[60] Il en est de même d'une lettre qu'André Gaulin adressait à René Charette en mai 1972: "Je sais que le MQF est éprouvé....".[61]

Avec l'adoption d'une nouvelle stratégie à l'automne 1972, le MQF devait se limiter à des modes d'action nécessitant moins d'efforts et d'investissements et présentant moins d'éclat: conférences et communiqués de presse, rédaction d'un mémoire au premier ministre, distribution d'une brochure, organisation d'un colloque....

En bref, si on maintient quelques réserves à l'endroit du manifeste, qui se voulait "un outil de politisation du débat linguistique dont l'objectif est de singulariser l'adversaire qui, jusqu'à ce jour, a été mal personnalisé, diffus et fuyant",[62] les modes d'action choisis par le MQF furent essentiellement intégratifs. Son refus de recourir à des modes d'action divisifs, alors même que les moyens utilisés s'avéraient infructueux, s'expliquerait sans doute par l'espoir qu'il entretient de voir

son allié naturel, le PQ, prendre éventuellement le pouvoir d'une part et, d'autre part, par son souci de préserver son image de marque auprès de l'opinion publique.

On ne saurait oublier que le MQF a pris un soin particulier au cours de sa brève existence pour préserver sa crédibilité. Le rapport initial l'établissait d'ailleurs clairement: "Au départ, il s'agit d'établir notre crédibilité populaire".[63] Ou encore: "Nous devons nous abstenir [...] de projeter l'image de gens voulant relancer la *crise d'octobre* ou d'une clique génératrice *d'insurrection appréhendée*".[64] Une note adressée aux agents régionaux d'information par le relationniste du mouvement, en mars 1972, abondait dans le même sens.[65] Mentionnons enfin qu'en janvier de la même année, le MQF avait jugé utile de diffuser un communiqué de presse l'exonérant de toute affiliation avec le front commun de Reggie Chartrand.[66]

E) *Causes de l'échec de la campagne du MQF*

Les résultats assez décevants obtenus dans la campagne de sensibilisation, d'information et de mobilisation contrastent singulièrement avec l'optimisme qui avait prévalu lors de son déclenchement. Quelles en sont les causes? Celles-ci nous semblent liées à divers facteurs, notamment aux restrictions financières, à la faible participation des dirigeants aux activités, à la faiblesse des comités régionaux, aux tensions internes, ainsi qu'à des facteurs conjoncturels. A travers cette analyse, nous allons tenter de voir si les milieux syndicaux et agricoles ne seraient pas, peu ou prou, responsables de cet échec.

a) *Les contraintes financières*

Pour peu que l'on examine le déroulement de la campagne de sensibilisation et de mobilisation du MQF, on constate que l'une des contraintes les plus importantes et les plus soutenues auxquelles il eut à faire face est liée à la question financière. Les exemples abondent; nous nous contenterons d'en illustrer quelques-unes seulement, notre propos consistant surtout à en expliquer les origines.

Au titre des difficultés financières nous pourrions citer:

- le déclenchement de la campagne avec quelques mois de retard sur les prévisions. Initialement prévue pour l'automne 1971, elle fut finalement lancée en janvier 1972;[67]
- le mécontentement des coordonnateurs régionaux à l'endroit du bureau national du MQF par suite de son incapacité à respecter l'engagement pris à leur égard de payer les frais de publicité et de location des salles, lors de la tournée régionale;[68]
- les coupures appréciables dans les programmes de publicité;[69]
- les résultats médiocres de l'opération pétition. Pour le financement de cette opération, un comité ad hoc proposa de mettre une "modique somme" de $6,100 à la disposition des bureaux régionaux du MQF. Il ajouta à l'adresse des membres du bureau de direction: "Nous croyons opportun de vous signaler que nous aurons des difficultés budgétaires

à ce chapitre".[70] Ce fut effectivement le cas.

Les deux illustrations suivantes témoignent de la perception qu'avaient les responsables du mouvement de l'acuité du problème. Dans un mémo où elle proposait trois méthodes susceptibles d'être retenues pour la diffusion du Manifeste, la commission technique ajoutait, à l'adresse du bureau de direction: "Dans ce domaine comme dans bien d'autres, notre imagination est souvent conditionnée par nos moyens financiers".[71] De même, dans un autre rapport, cette remarque qui était une forme d'avertissement: "Des mouvements, avec des objectifs aussi nobles que les nôtres, sont morts d'asphyxie, faute de moyens pour mener à bonne fin leurs projets".[72]

Rappelons succinctement, pour l'avoir déjà évoqué plus tôt, que le budget initial proposé par la commission technique, en septembre 1971, prévoyait des déboursés de l'ordre de $80,000. Les auteurs du rapport en question avaient pris soin de préciser:

> Nous tenons à signaler que nos projections sont des minimums, permettant de conduire cette vaste opération [la campagne de sensibilisation et de mobilisation] à bon port. C'est, à notre avis, le prix qu'il faut payer pour qu'un rassemblement de Québécois parle le même langage à d'autres Québécois sur le français, langue officielle du Québec.[73]

Le bureau de direction ne l'entendit pas de cette façon. On nous a confié qu'il se produisit un "refroidissement de la part de certains organismes qui n'avaient pas prévu de mises de fonds dans leur participation au mouvement".[74] Quelques semaines plus tard, soit le 12 octobre, le bureau de direction approuvait des prévisions budgétaires s'élevant à $42,000 et ce, afin de couvrir les frais de la campagne de sensibilisation et de mobilisation étalée sur cinq mois.[75] En date du 16 juin 1972, soit au terme de cette campagne, le MQF n'avait recueilli que $22,820. Par ailleurs, le total des contributions au 18 septembre 1973, près de deux ans après l'adoption du second budget prévisionnel, se chiffrait à $33,500 seulement.

Le tableau 1 est fort éloquent. A l'exception de l'APM et de l'AQPF, les plus modestes cotisants, les organismes-membres montrent un certain retard dans leurs versements, surtout l'UPA et la FTQ. Au 31 janvier 1973 par exemple, ces deux derniers organismes avaient versé respectivement $1,141 et $2,082 au lieu de contributions de l'ordre de $3,000 et $5,000, comme il avait été prévu. C'est le comportement de la FTQ qui semble avoir causé le plus de soucis au mouvement. Non que cet organisme ait remis en cause le principe de son adhésion au MQF: sa faible contribution résulterait plutôt de problèmes liés à sa régie interne, son modeste budget ne lui permettant pas de souscrire sa quote-part.[76] Ces restrictions financières eurent toutefois un effet d'entraînement sur tout le mouvement. Une entente tacite entre les trois grandes centrales syndicales

TABLEAU I

PROGRESSION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PAR ORGANISME-MEMBRE DE SEPTEMBRE 1971 AU 18 SEPTEMBRE 1973. (dollars)*

En date de:	SSJBM	MNQ	CEQ	APQF	APM	CSN	FTQ	UPA	AUTRES	TOTAL
Septembre 1971 (prévision)	15,000[1]		10000	1000	3000	10000	10000	7000	24000[2]	80000
Octobre 1971 (prévision)	5000	10000	5000	____	1000	5000	5000	3000	8000[2]	42000
4 février 1972 -	2000	2000	3000	500	1000	2000	1000	500	2750[3]	14750
16 juin 1972	4000	5000	3000	500	1000	4000	1000	500	3821	22821
1 septembre 1972	4000	7538	5000	500	1000	4000	1082	641	3267	27028
31 janvier 1973	5000	7538	6213	500	1000	4165	2082	1141	3312	30951
18 septembre 1973	5000	7538	6213	500	1000	4165	4082	1641	3315	33454
% p/r aux prévisions d'octobre 1971.	100.0	75.38	124.26	____	100.0	83.30	81.64	54.7	33.15	80.0

* Ce tableau a été compilé à partir des rapports financiers produits par le comptable de la SSJBM et dont la liste est présentée dans la bibliographie.

---

[1] Une seule somme est indiquée pour l'ensemble MNQ et SSJBM.

[2] Nous avons inclus les $5,000 dévolus au CDE qui faisait alors partie du MNQ. Cette contribution fut abaissée par la suite à $3,000.

[3] Comprend également $2,700 provenant de la dissolution du Regroupement pour le retrait du bill 63.

prévoit des contributions identiques au sein des fronts communs auxquels elles participent. Les réserves de la FTQ se sont donc reflétées dans le rythme des versements des deux autres centrales et partant, des autres organismes. Pour ajouter à ce problème, le MNQ a décidé à son tour de limiter sa contribution à 25% du montant versé par l'ensemble des organismes, dans le but de forcer les autres groupements à respecter leurs engagements.[77] Cela explique que les taux de contributions versées par l'ensemble du mouvement syndical au 18 septembre 1973 sont du même ordre de grandeur que les contributions versées par le mouvement St-Jean-Baptiste, à cette différence près que la CEQ a souscrit un montant légèrement supérieur à son engagement initial, soit $6,200 contre $5,000, compensant ainsi la faible contribution de l'UPA. Il reste que la lenteur dans le versement des contributions a causé un tort énorme au MQF, tout particulièrement dans la campagne de sensibilisation et de mobilisation qu'il avait amorcée.

Une dernière remarque, portant cette fois sur les contributions provenant de l'extérieur du mouvement. Le MQF était confiant de pouvoir recueillir une somme de l'ordre de $8,000 et provenant de diverses sources, en particulier de souscriptions publiques. En réalité, il obtint à peine le tiers de cet objectif, soit $3,300. On comprendra dès lors, à la lumière de ces observations, l'à-propos de la remarque de François-Albert Angers: "Le MQF n'a pas les moyens de mener une campagne à longueur d'année".[78]

b) *Faible participation des dirigeants, notamment des dirigeants des milieux syndicaux et agricoles*

Le moins que l'on puisse dire de la commission technique, c'est qu'elle n'a jamais lésiné sur les moyens à prendre pour réaliser les objectifs. Qu'elle ait fait appel aux têtes d'affiche du mouvement pour donner une portée plus grande aux actions projetées ne saurait donc nous étonner. Ce fut le cas notamment lors de la tournée régionale et pour l'opération pétition. On doit reconnaître, toutefois, que les dirigeants n'ont pas répondu à cette attente.

Ainsi, dans un document énumérant les moyens à mettre en oeuvre pour assurer le succès de l'opération pétition, un comité ad hoc de la commission technique stipulait entre autres:

> C'est par la présence de nos dirigeants nationaux dans les régions que nous pourrons mieux sensibiliser la population par le truchement des média d'information. Aucune occasion ne doit être ratée pour mettre les chances de notre côté.[79]

Or, l'opération 500,000 signatures, qualifiée dans ce même document "d'objectif à la fois ambitieux et périlleux", connut maints déboires avant d'être ramenée à des dimensions plus modestes. Invité quelques semaines plus tard à cerner les causes de cet échec et à soumettre de nouvelles recommandations, le comité précité adressa un reproche aux dirigeants du MQF, en des termes à peine voilés.

> Il nous faut avouer que la collaboration que nous étions en droit d'attendre de la part des dirigeants du MQF national nous a déçu. Nous exigions de nos dirigeants nationaux une collaboration qui nous était nécessaire et elle n'est pas venue.[80]

La tournée régionale ne fait pas exception. On avait prévu un total de 56 apparitions des dirigeants dans 27 régions du Québec à raison de: 22 pour les organismes syndicaux (FTQ, CSN), 11 pour les milieux enseignants (CEQ, APM, AQPF), 16 pour le mouvement St-Jean-Baptiste (MNQ, SSJBM) et 7 pour l'UPA. Au terme de cette tournée, 18 régions seulement avaient reçu une visite, avec un total de 31 présences, dont 7 au compte des membres du comité de coordination. La faute en revient surtout aux dirigeants des centrales syndicales. En effet, les dirigeants de la FTQ et de la CSN se manifestèrent à 4 occasions seulement sur les 22 prévues, contre 5 sur 11 pour les corps enseignants, 10 sur 16 pour les SSJB et, 4 sur 7 pour l'UPA. D'où cette remarque du comité de coordination:

> [...] laissez-nous vous dire notre appréciation du travail réalisé par les MQF régionaux dans le cadre de la tournée régionale. Nous savons pertinemment qu'il y a eu des lacunes dans l'organisation tant de la part des dirigeants du MQF national que du comité de coordination.[81]

Qu'en fut-il de la participation des dirigeants aux réunions du bureau de direction? Cette question n'est pas sans présenter un très grand intérêt puisque le bureau de direction occupe une position dominante au sein du MQF et c'est de lui que vient l'orientation de l'action. Or, la situation n'est guère plus brillante pour les centrales syndicales que précédemment, comme l'illustre le tableau 2. Entre le 16 juin 1971 et le 11 janvier 1974, le bureau de direction s'est réuni à 18 reprises. Le nombre total de présences des dirigeants de chaque organisme se chiffre ainsi: AQPF (20), APM et MNQ (19 chacun), SSJBM (17), FTQ et UPA (12 chacun), CEQ (11) et CSN (9). Comme on le voit ce sont les dirigeants syndicaux et agricoles qui ont manifesté le moins d'assiduité. Si l'on considère seulement les 7 dernières réunions, les résultats sont encore plus décevants: FTQ (4), CEQ et CSN (2 chacun) et UPA (1). Ces chiffres tendraient à démontrer une désaffection grandissante de la part de ces quatre organismes. Enfin, soulignons que les dirigeants qui affichent les meilleures performances sont François-Albert Angers - SSJBM (17) suivi de André Gaulin - AQPF (16), Jacques-Yvan Morin - MNQ (12) et Fernand Daoust - FTQ (11).

A défaut de se présenter eux-mêmes, les dirigeants peuvent toujours déléguer des suppléants. Pour cette raison, nous avons jugé utile de compiler le nombre total de représentants par organisme au cours

TABLEAU 2

PRÉSENCES DES DIRIGEANTS DES ORGANISMES-MEMBRES AUX RÉUNIONS DU BUREAU DE DIRECTION, TENUES ENTRE LE 16 JUIN 1971 ET LE 11 JANVIER 1974 INCLUSIVEMENT.*

Réunion en date du:	SSJBM	MNQ	CEQ	AQPF	APM	CSN	FTQ	UPA
16 juin 1971	1	1	2	2	1	1	2	1
12 octobre 1971	-	1	1	-	-	1	-	1
29 novembre 1971	1	2	1	2	3	1	-	1
6 janvier 1972	1	2	2	2	2	1	1	2
17 janvier 1972	1	1	-	1	1	1	1	1
11 février 1972	1	1	-	1	1	1	1	1
26 février 1972	1	-	1	1	-	1	1	1
22 mars 1972	1	1	-	1	1	-	1	1
7 avril 1972	1	1	-	2	2	-	1	1
20 juin 1972	1	1	1	1	1	-	-	-
6 octobre 1972	1	1	1	1	3	-	-	1
30 novembre 1972	1	2	2	1	-	1	-	-
9 février 1973	1	1	-	1	1	1	1	1
19 avril 1973	1	1	-	1	-	-	1	-
18 septembre 1973	1	1	-	1	-	-	1	-
18 octobre 1973	1	1	-	-	-	-	-	-
16 novembre 1963	1	-	-	1	2	-	-	-
11 janvier 1974	1	1	-	1	1	-	1	-
Total des dirigeants présents.	17	19	11	20	19	9	12	12

* Ce tableau a été compilé à partir des procès-verbaux des réunions précitées. Voir rapport de la réunion du bureau de direction. Nous incluons les présidents, les directeurs-généraux et les secrétaires-généraux dans la catégorie des dirigeants.

TABLEAU 3

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS (DIRIGEANTS ET SUPPLÉANTS) PAR ORGANISME - MEMBRE AUX RÉUNIONS DU BUREAU DE DIRECTION TENUES ENTRE LE 16 JUIN 1971 ET LE 11 JANVIER 1974 INCLUSIVEMENT.*

RÉUNION EN DATE DU:	SSJBM	MNQ	CEQ	AQPF	APM	CSN	FTQ	UPA	AUTRES	ASSISTANCE AUX RÉUNIONS.
16 juin 1971	2	1	3	3	1	2	4	2	3	21
12 octobre 1971	1	1	1	-	-	2	-	1	1	7
29 novembre 1971	2	2	2	3	3	2	-	1	1	16
6 janvier 1972	2	2	2	3	2	2	1	2	1	17
17 janvier 1972	2	1	-	1	1	1	1	1	3	11
11 février 1972	2	1	1	1	1	2	1	1	3	13
26 février 1972	2	-	1	1	-	1	1	1	2	9
22 mars 1972	2	1	1	1	1	-	-	-	2	10
7 avril 1972	1	1	1	2	2	-	1	1	3	12
20 juin 1972	1	1	2	1	1	-	-	-	6	12
6 octobre 1972	2	1	1	1	3	-	-	1	1	10
30 novembre 1972	2	2	3	2	-	1	-	-	-	10
9 février 1973	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
19 avril 1973	1	1	1	1	-	-	1	-	1	6
18 septembre 1973	1	1	2	1	-	-	1	-	1	7
18 octobre 1973	1	1	2	-	1	1	-	-	2	8
16 novembre 1973	1	-	-	1	2	-	-	-	2	6
11 janvier 1974	1	1	2	2	1	-	1	-	3	11
TOTAL DES REPRÉSENTANTS	27	19	25	25	20	15	14	13	37	195
NOMBRE DE PRÉSEN - CES DES ORGANISMES AUX 18 RÉUNIONS DU BUREAU DE DIR.	18	16	16	16	13	10	11	11		

* Ce tableau a été compilé à partir des procès-verbaux des réunions précitées. Voir *Rapport de la réunion du bureau de direction.*

des 18 réunions (voir tableau 3). Le classement est le suivant: SSJBM (27), CEQ (25), AQPF (25), APM (20), MNQ (19), CSN (15), FTQ (14) et UPA (13). Sauf pour la CEQ qui a su compenser l'absence de ses dirigeants par de fortes délégations, nous observons que la CSN, la FTQ et l'UPA se classent encore une fois bons derniers.

A toutes fins pratiques, la participation aux réunions du bureau de direction est le fait des cinq autres organismes, plus particulièrement de la CEQ, de la SSJBM et du MNQ. Si, de plus, on ajoute le personnel du comité de coordination, dont l'affiliation aux SSJB ne fait aucun doute, on voit la facilité avec laquelle les sociétés nationales ont pu et peuvent faire valoir leur point de vue au bureau de direction. Cette observation est d'autant plus fondée qu'à certaines réunions (celles du 17 janvier, 22 mars, 20 juin 1972, et du 18 septembre 1973) les représentants du mouvement St-Jean-Baptiste ont constitué la moitié, voire la majorité (celle du 19 avril 1973 par exemple) des délégués présents.

c) Faiblesse des comités régionaux

La faiblesse des comités régionaux a été mise au rang des causes de l'échec de certaines activités du MQF. C'est le cas entre autres, de l'opération pétition. En quittant son poste temporaire de coordonnateur national, le 23 juin 1972, Matthias Rioux soulignait: "Ma plus grande contrainte a été sans contredit le fait de constater que les MQF régionaux étaient inexistants ou inopérants".[82] Il poursuit plus loin: "L'Opération-Pétition devant reposer sur une structure solide, il a fallu faire deux choses à la fois: bâtir des structures et faire signer des pétitions".

L'objectif prévoyant l'établissement de 27 comités régionaux n'a jamais été atteint. Un document daté de février 1972 [83] fait état de 26 comités mis sur pied, tandis qu'un second,[84] de deux mois plus récent, en cite 22. Par ailleurs, le montant de $6,100 que le national se disposait à mettre à la disposition des régions, dans le cadre de l'opération pétition, se répartissait entre 17 comités seulement, les autres étant à toutes fins pratiques, ignorés. Ce dernier chiffre s'apparente, en outre, au nombre des SNQ et SSJB affiliées ou non au MNQ. Ce n'est pas un pur hasard.

Ouvrons d'abord une parenthèse. L'APM et la SSJBM sont des organismes situés seulement à Montréal, tandis que l'AQPF et l'UPA possèdent des branches dans plusieurs régions du Québec, mais non dans toutes. Ce qui revient à dire que la tâche de former des comités régionaux incombait pour l'essentiel à quatre organismes: MNQ, CSN, FTQ, et CEQ. Or, la participation de ces organismes au niveau national ne semble pas s'être transposée au niveau régional. Au mieux, elle le fut de façon symbolique. Ainsi, la composition des 22 comités régionaux dénombrés en avril 1972 se répartissait de la façon suivante: CSN (20), SNQ et SSJB (19), CEQ (18), FTQ (17), UPA (12) et AQPF (3).[85] Mais si l'on se refère uniquement aux origines des principaux animateurs de ces comités, en l'occurrence les coordonnateurs régionaux, on obtient des résultats qui montrent nettement la place du mouvement St-Jean-Baptiste: SSJB (15), CSN (3), CEQ (3), FTQ (2) et UPA (1).[86] D'où la justesse de cette remarque: "On sait que les

comités régionaux du MQF sont en général la responsabilité des SNQ qui obtiennent la collaboration des instances régionales des organismes-membres du MQF".[87] A quelques exceptions près, l'établissement et l'activation des comités régionaux ont été exclusivement l'oeuvre des SNQ et SSJB.

d) Les tensions internes

Compte tenu de la nature très diversifiée des organismes composant le MQF, il aurait été assez étonnant, il faut bien l'admettre, que ce mouvement ait été à l'abri de tensions internes. Cette proposition pourrait laisser entendre qu'il fut l'objet de nombreuses secousses. Il n'en est rien, du moins si l'on en juge par les documents et les entrevues.

Ainsi, nous avons appris d'un informateur l'existence de conflits de personnalité au sein de la direction du mouvement.[88] Aucune autre précision ne nous fut donnée si ce n'est que ces conflits se sont manifestés uniquement au début et se sont résorbés par la suite. Nous avons du reste eu la bonne fortune de mettre la main sur un document qui confirme ce témoignage. Il s'agit d'une lettre qu'André Gaulin de l'AQPF faisait parvenir à René Charette et dans laquelle il exprimait sa déception face à l'attitude de certains membres du bureau de direction:[89]

> Quant à la dernière réunion, elle m'a beaucoup déçu (celle du 11 mai). J'ai eu l'impression qu'on ne voulait pas que l'on touche au texte du manifeste; si vous m'invitez à la réunion qui doit revoir le texte, je serai très embêté sur l'attitude à suivre.

Le deuxième cas rapporté nous apparaît beaucoup plus sérieux. Le projet de pétition destiné à tout le Québec était déjà à l'étude au bureau de direction lorsque la SSJBM s'en saisît pour des fins de recrutement, dans la seule région de Montréal. Certains dirigeants nationaux, on nous cite Raymond Parent et Fernand Daoust, auraient, semble-t-il, assez peu prisé cette initiative.[90] Toujours est-il, le MQF s'en empara pour l'étendre à toutes les régions. Le tort de la SSJBM aura probablement été de forcer le mouvement à s'exécuter en ce sens, à un moment mal choisi.

Enfin, sans être en mesure de le certifier, nous avons quand même cru déceler du ressentiment à l'endroit de la SSJBM. L'initiative qu'elle a prise au sujet de l'opération-pétition n'y est sans doute pas étrangère. A preuve, ce reproche qui lui fut adressé par un des coordonnateurs régionaux, réunis en assemblée, en mars 1972: "A travers le mouvement n'y a-t-il pas des actions trop personnelles?".[91] Nous avons recueilli des propos semblables dans le cadre de nos entrevues: on lui tient rigueur d'avoir tenté de voler la vedette au MQF à quelques occasions.[92]

Il va sans dire que ces tensions ont desservi les intérêts

du mouvement. Elles doivent être classées, par conséquent, au chapitre des causes majeures expliquant le sort déplorable réservé aux activités du MQF.

e) *Une conjoncture défavorable*

Jusqu'à maintenant nous avons établi la part de responsabilité du MQF dans les déboires qui se sont acharnés contre lui. Il faut toutefois ajouter, à sa décharge, que la conjoncture ne lui a pas toujours été favorable.

Comme le faisait observer Jacques-Yvan Morin lors de la réunion du bureau de direction du 7 avril 1972, le problème linguistique reste difficile à dramatiser lorsqu'il ne s'agit pas d'une situation d'urgence.[93] Cette évidence, le MQF l'a apprise à ses dépens puisque la réaction populaire à sa campagne et les assistances aux assemblées furent médiocres Un comité ad hoc, chargé de faire le point sur la tournée régionale, devait constater "que la participation des citoyens n'avait pas été aussi massive que [nous] l'aurions souhaitée".[94] Si l'assemblée de Québec fut la mieux réussie avec 350 personnes, d'autres, par contre, attirèrent à peine de 15 à 20 personnes.[95]

D'autres facteurs conjoncturels doivent être mis au chapitre des difficultés rencontrées par le mouvement. Mentionnons les négociations de la fonction publique, la lutte pour le pouvoir au sein de la SSJBM, les conflits syndicaux de la construction... Ces événements mobilisèrent certains organismes-membres, les syndicats en particulier, et amputèrent le MQF d'une partie appréciable de ses énergies et de ses moyens. Ces facteurs furent cités dans les difficultés de parcours de l'opération-pétition notamment: "Les nombreuses activités de l'APAQ, les négociations du Front Commun [de la fonction publique] de même que les multiples congrès syndicaux et nationalistes n'étaient pas de nature à nous faciliter la tâche".[96]

Enfin, il est évident que les périodes estivales sont peu propices à l'action. Dans le cas du MQF, ces périodes se caractérisèrent par un temps mort. Il ne faut donc pas se surprendre que ses premières réactions publiques de l'automne, soit celles du 19 octobre 1972 et du 21 septembre 1973, s'intitulèrent respectivement "Le MQF continue sa lutte"[97] et "Le MQF existe toujours".[98]

F) *Conclusion: prépondérance du Mouvement National des Québécois, notamment de la société St-Jean-Baptiste de Montréal au sein du MQF.*

En étudiant l'organisation en vue de l'action du MQF une constatation saute aux yeux. L'action du mouvement s'identifie à l'action des SNQ. Que ce soit aux niveaux de la contribution financière, de la participation, de l'organisation ou de l'orientation de l'action, les sociétés nationales exercent un rôle prépondérant.

Sur le plan financier d'abord. Alors même que les organismes-membres du MQF voyaient leur contribution baisser de façon sérieuse

comme le montre la différence entre le budget prévisionnel initial de $80,000 et celui de $42,000, les contributions des sociétés nationales furent maintenues à leur valeur initiale. Ainsi, leur taux de participation financière passa de 19 à 36% des contributions totales (cf tableau 1). Deux ans plus tard, soit en septembre 1973, les recettes perçues auprès de ces dernières se chiffraient à 37.5% des versements totaux. N'eut été la décision du MNQ de limiter sa contribution à 25% du montant versé par l'ensemble des organismes, la part du mouvement St-Jean-Baptiste aurait été plus considérable. Ajoutons par ailleurs que les nombreux retards dans les versements ont toujours été comblés par la SSJBM, qui se faisait rembourser par la suite.[99]

Même observation en ce qui concerne la participation aux activités. Rappelons brièvement que l'une des raisons qui justifia le choix de la SSJBM comme siège social du MQF était que cette société nationale faciliterait l'établissement de comités dans toutes les régions du Québec. Or, non seulement les SNQ ont-elles été responsables de la mise sur pied de ces comités mais encore elles ont été pratiquement les seules à en assurer l'activation. La déclaration suivante est fort révélatrice de cet état de chose:

> En dépit des nombreux contretemps rencontrés, il nous a quand même été possible de ranimer les MQF régionaux grâce à l'engagement des SNQ, des SSJB et de certains cadres du mouvement syndical.[100]

La campagne menée en faveur de la pétition ne déroge pas à la règle:

> Certaines SNQ et SSJB ont assumé jusqu'à maintenant un certain nombre de frais qu'il nous faut rembourser. D'autre part, il faut souligner que certaines d'entre elles sont prêtes à les assumer totalement.[101]

Pour la tournée régionale, nous avons déjà vu que les résultats d'une compilation du nombre d'apparitions des dirigeants favorisaient les SSJB (10), comparativement aux syndicats (5), aux enseignants (5) et à l'UPA (4). Enfin, nous avons également souligné la forte participation des membres des SNQ aux réunions du bureau de direction au point de composer fréquemment la moitié de l'assistance. Certes, aucune décision ne peut être prise sans l'assentiment de tous les organismes, fussent-ils présents ou non aux réunions.[102] Il est de règle que l'abstention n'engage aucunement. Il reste que les décisions prises lors des réunions jouissent d'une force morale considérable et n'ont donc aucune difficulté à être endossées par les délégués absents. C'est donc dire que les SNQ n'ont aucune peine à faire valoir leurs points de vue au niveau décisionnel.

Il y a diverses explications à cette prépondérance des SNQ, notamment de la SSJBM, au sein du MQF. La langue est le champ privilégié du mouvement St-Jean-Baptiste et il semble donc normal à certains qu'une responsabilité plus grande lui incombe à cet égard.[103] D'autre part, la localisation du siège social du MQF à la SSJBM, de même que la location de ses services administratifs, placent la SSJBM dans une position très avantageuse comparativement aux autres organismes. D'autant plus, que le coordonnateur national fut toujours choisi parmi ses administrateurs.[104] Enfin, ajoutons que son président, François-Albert Angers, a été amené à jouer un rôle de premier plan dans la formation du MQF.

Mais tous ces facteurs ne suffiraient pas à eux seuls, à expliquer la prépondérance du mouvement St-Jean-Baptiste au sein du MQF. Le MNQ et la SSJBM, il est important de le souligner, ne se sont jamais impliqués au-dela des engagements pris initialement. Il serait donc faux de soutenir que leur influence est le résultat de leur dynamisme ou de leur puissance d'action. Alors quoi? Il faut chercher la principale explication dans le manque d'intérêt grandissant, si l'on en juge par les présences au cours des dernières réunions du bureau de direction, des milieux syndicaux et agricoles envers le MQF. Du reste, l'étude que nous avons effectuée dans la rubrique précédente nous révèle un trait commun à toutes les causes dénombrées, à savoir que la participation de ces organismes, à quelques réserves près pour la CEQ, ne s'est pas transposée sur le plan de l'action, sinon très peu. D'où la justesse de ce commentaire: "Sur le plan d'action, les syndicats furent assez décevants. On pouvait toujours compter sur leur concours moral mais non actif".[105]

Si l'on écarte l'APM et l'AQPF, dont les ressources sont insignifiantes, ainsi que les SNQ, dont les efforts ne sont plus a démontrer, il reste les quatre organismes syndicaux et agricoles pour soutenir le MQF, autant, sinon plus, que ne pourraient le faire les deux organismes du mouvement St-Jean-Baptiste. Que leur soutien actif vienne à faire défaut, et tout l'échafaudage laborieusement mis en oeuvre s'écroule. C'est, schématiquement, ce qui s'est produit. Par la force des choses, les SNQ furent projetées au premier plan; mais elles furent incapables de compenser l'inactivité des organismes syndicaux et agricoles, dont l'apport aurait pu être considérable sur le plan régional notamment.

A quoi tient cette inactivité? Nous croyons pouvoir l'expliquer de plusieurs façons. Il peut s'agir d'une intégration mal assimilée, comme dans le cas de l'UPA,[106] ou de difficultés liées à la régie interne de certains organismes (on pense à la FTQ), ou bien d'une conjoncture peu favorable, ou encore de la compétence particulière dont le mouvement syndical investit les SNQ..., et quoi d'autre encore? Parmi toutes les raisons citées, c'est la dernière qui nous apparaît la meilleure explication. Il ne semble pas, pour l'avoir déjà noté à propos des contributions financières, que les organismes syndicaux et agricoles aient perçu leur adhésion au MQF autrement que comme ressource symbolique.

NOTES

[1]Pour une discussion plus élaborée de ce mode d'expression des valorisations, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pp. 300-303.

[2]*Ibid.*, pp. 303-313. Ces variables seront définies au fur et à mesure du progrès dans notre rédaction.

[3]*Rapport de la Commission technique: la propagande*, automne 1971, page 1.

[4]Correspondance du comité de coordination. Il s'agit d'une lettre que Charles Durand, l'organisateur, adressait aux coordonnateurs régionaux le 27 avril 1972.

[5]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[6]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[7]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[8]Pour une discussion plus élaborée de cette variable, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pages 303 et 304.

[9]Il s'agit du *Rapport initial*,op.cit., pp. 21-31.

[10]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[11]*Id.*

[12]Il s'agit du document intitulé *Notes sur le rapport Gendron et le français langue de travail*, op.cit.

[13]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[14]Communication téléphonique avec René Charette, ancien coordonnateur national, le 5 juin 1974.

[15]*Rapport initial*, op.cit., page 11.

[16]*Ibid.*, page 10.

[17]*Ibid.*, page 51.

[18]Cette décision fut prise à la réunion du bureau de direction du 12 octobre 1971 lors de la présentation du rapport supplémentaire de la commission technique. *Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbal du 12 octobre 1971, p.1.

[19]*Ibid.* page 1.

[20]Lettre datée du 22 mars 1971.

[21]*Rapport initial*, op.cit., page 12.

[22]*Ibid.*, page 31.

[23]*Ibid.*, page 12.

[24]*Ibid.*, page 15.

[25]*Ibid.*, page 56.

[26]En septembre 1974, le MQF s'est restructuré. Il est désormais constitué d'un conseil général composé d'un représentant par organisme-membre, d'un bureau de direction dont les trois membres sont choisis au sein du conseil et d'un comité de coordination.

[26a]Le rapport initial est assez succinct à propos de la structure du mouvement. En outre, les règlements et statuts du MQF ne sont pas colligés dans un texte écrit. Le recours aux entrevues nous a été particulièrement utile pour compléter nos informations sur les mécanismes du MQF et leur fonctionnement.

[27]Afin d'éviter toute confusion, précisons succinctement que le MNQ regroupe 14 sociétés régionales. Jadis connues sous le sigle des SSJB certaines d'entre elles ont adopté récemment la nouvelle appellation de Société nationale des Québécois (SNQ). Nous ne ferons donc aucune distinction entre ces deux dénominations.

[28]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[29]Lettre de F.-A. Angers aux organismes pressentis pour former le MQF, datée du 22 mars 1971.

[30]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[31]*Rapport initial*,op.cit., page 19.

[32]Pour une discussion plus élaborée de cette variable, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op .cit., pp.310-313.

[33]*Rapport initial*, op.cit., page 19.

[34]*Ibid.*, page 18.

[35]*Ibid.*, page 19.

[36]Il s'agit d'un document contenant les recommandations des permanents de la SSJBM à la commission technique, daté du 18 août 1971.

[37]*Rapport initial*, op.cit., page 11.

[38]*Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbal de la réunion du 18 septembre 1973, page 2.

[39]*Ibid.*, procès-verbal de la réunion du 30 novembre 1972, page 2.

[40]*Ibid.*, procès-verbal de la réunion du 19 avril 1973, page 1.

[41]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974. On aura évidemment deviné qu'il s'agit de politiques linguistiques qui ne rencontrent pas les vues du mouvement.

[42]*Rapport initial*, op.cit., page 19.

[43]Le thème d'élargissement fut soulevé au bureau de direction notamment aux réunions des 11 février, 20 juin, 6 octobre 1972, 16 novembre 1973 et 11 janvier 1974. A la réunion du 31 mai 1974 à laquelle nous assistions, il fut même question de contacter de nouveau la CPQ, le CCdM et le CDE qui s'étaient désistés lors de la formation du MQF. Voir *Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbaux des réunions aux dates ci-haut mentionnées.

[44]Suite au refus de Bourassa de les rencontrer de nouveau, les dirigeants du bureau de direction décidèrent à leur réunion du 22 mars 1972, de se tourner vers les partis d'opposition. Voir *Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbal du 22 mars 1972, page 2. Cette décision se matérialisa seulement à l'automne.

[45]Lors de sa réunion du 30 novembre 1972, le bureau de direction, à la demande du PQ, fut appelé à se prononcer sur le bien-fondé d'une initiative de ce parti qui consistait à capitaliser sur une résolution linguistique adoptée au congrès du Parti Libéral et ce, afin de relancer le débat à l'Assemblée nationale. *Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbal du 30 novembre 1972, pages 1 et 2. A une autre occasion, il fut même question que les deux organismes entreprennent une tournée régionale conjointe sur le thème des deux projets de loi. Voir à ce sujet Correspondance du comité de coordination, message adressé aux organismes-membres et aux MQF régionaux, le 19 février 1974, pages 1 et 2.

[46]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[47]*Id.*

[48]Pour une discussion plus élaborée de cette variable, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pp. 303-307.

[49]Ce programme d'action est contenu dans le *Rapport initial*, op.cit., pp. 38-50.

[50]*Ibid.*, page 40.

[51]Rappelons brièvement pour l'avoir déjà évoqué, que le budget initial se chiffrait à $80,000. L'estimant trop élevé, le bureau de direction refusa de l'endosser et la commission technique dut soumettre un second rapport dont les prévisions budgétaires correspondaient davantage aux possibilités financières des divers organismes. A la différence du précédent rapport, le MQF voyait son budget baisser de moitié pour se situer à $42,000. Cependant, il faut le souligner, les grandes lignes du programme initialement prévu, étaient entièrement maintenues.

cf. *Rapport supplémentaire de la Commission technique aux membres du Front Commun sur la langue française,* Montréal, octobre 1971, 19 pages.

[52]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[53]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[54]Dans des lettres datées du 16 mars 1972 et du 28 février 1973, le premier ministre Bourassa déclinait des invitations du MQF en justifiant son refus par un emploi du temps trop chargé. En avril 1973, le MQF logeait de nouveau une demande en ce sens sans plus de résultat.

[55]Il s'agit de *Mémoire à Monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec,* mémoire rendu public à la conférence de presse du 27 février 1974, 27 pages.

[56]Dans des lettres datées des 7, 11 et 13 janvier 1972, MM. Léo Jacques, Fernand Daoust et Jean-Marc Kirouac respectivement du MNQ, de la FTQ et de l'UPA invitaient les dirigeants de leurs instances régionales à fournir leur collaboration pour la réalisation des initiatives du MQF, dans leur région respective.

[57]Document anonyme, daté d'août 1972, page 3. Ce document brosse une revue des événements.

[58]Centre de coordination, *Rapport d'évaluation de la tournée régionale du MQF,* le 7 avril 1972, page 21.

[59]*Rapport de la réunion du bureau de direction,* procès-verbal du 7 avril 1972, page 2.

[60]Correspondance du comité de coordination. Il s'agit d'une lettre que Charles Durand, l'organisateur, adressait aux coordonnateurs régionaux le 27 avril 1972.

[61]Correspondance du comité de coordination. Il s'agit d'une lettre adressée au coordonnateur national, René Charette, le 19 mai 1972. Le ton de cette lettre est particulièrement amer.

[62]*Mémo de la Commission technique au bureau de direction. Sujet: le Manifeste du MQF,* mai-juin 1972, page 2.

[63]*Rapport initial,* op.cit., page 19.

[64]*Ibid.,* page 56. Souligné dans le texte.

[65]Pierre Prévost, *Directives concernant l'information et la publicité,* le 25 mars 1972, page 3.

[66]*Communiqué de presse,* communiqué diffusé le 27 janvier 1972.

[67]A la réunion du bureau de direction du 29 novembre 1971, Raymond Parent de la CSN avait émis des doutes quant à l'opportunité de

lancer la campagne dans un avenir prévisible, étant donné l'incertitude financière qui pesait alors sur le mouvement. Voir *Rapport de la réunion du bureau de direction,* procès-verbal du 29 novembre 1971, page 2.

[68]C'est la constatation qui se dégage à la lecture des commentaires des coordonnateurs régionaux réunis en assemblée en mars 1972. Voir Centre de coordination, *Rapport d'évaluation de la tournée régionale du MQF,* op.cit., pp. 21-26. Cette observation fut d'ailleurs confirmée par René Charette, ancien coordonnateur national, lors d'une communication téléphonique le 5 juin 1974.

[69]Les 21 émissions télévisées prévues furent à toutes fins pratiques abandonnées. Par ailleurs, un rapport financier établi le 9 février 1973 fait état de déboursés publicitaires totalisant environ $10,000 contre des prévisions de l'ordre de $18,500 et ce, pour une période trois fois plus étendue. Consulter, *Détail des Opérations du 20 septembre 1971 au 31 janvier 1973,* le 9 février 1973, 19 pages. Ce rapport financier comme tous les autres, du reste, fut présenté par M. Yvon Malenfant, comptable de la SSJBM.

[70]*Mémo pour le Bureau de Direction du MQF de René Charette et Matthias Rioux,* mai 1972, page 8.

[71]*Mémo de la Commission technique au bureau de direction. Sujet: le Manifeste du MQF,* op.cit., page 5.

[72]*Mémo pour le Bureau de Direction du MQF de René Charette et Mathias Rioux,* op.cit., page 8.

[73]*Rapport initial,* op.cit., page 57.

[74]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[75]Soulignons que les barèmes de contribution financière sont fixés en fonction des considérations suivantes: a) la langue étant une préoccupation constante des SSJB, ces dernières se doivent d'apporter la contribution la plus importante (ce point de vue semble être le fait des milieux syndicaux, notamment de Marcel Pépin. Entrevue effectuée avec Léo Jacques le 19 mars 1974); b) les trois grandes centrales syndicales (CSN, FTQ, CEQ) doivent fournir une participation égale; c) la participation des autres organismes est basée sur leurs possibilités financières. *Rapport initial,* op.cit., page 51.

[76]Conscients des difficultés de la FTQ, les dirigeants du bureau de direction réunis en assemblée le 29 novembre 1971, chargèrent F.-A. Angers de rencontrer les représentants de cette centrale afin de sonder leurs intentions et de porter une attention particulière à la question de principe. A la réunion suivante, Angers faisait rapport de l'adhésion de cet organisme aux projets de loi et de son engagement de verser un montant égal à celui de la CSN. *Rapport de la réunion du bureau de direction,* procès-verbaux du 29 novembre 1971 et du 6 janvier 1972.

[77]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[78]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[79]*Mémo pour le bureau de direction du MQF de René Charette et Matthias Rioux*, op.cit., page 5.

[80]*Mémo de Matthias Rioux et René Charette au bureau de direction. Sujet: opération 500,000*, le 20 juin 1972, page 2.

[81]Centre de coordination, *Rapport d'évaluation de la tournée régionale du MQF*, op.cit., page 1.

[82]Matthias Rioux, *Mémo à monsieur René Charette*, le 23 juin 1972, page 1.

[83]Document anonyme, février 1972, 4 pages. Ce document fournit la liste des coordonnateurs régionaux.

[84]Document anonyme, avril 1972, 22 pages. Ce document fournit la liste des organismes-membres composant les MQF régionaux.

[85]*Ibid.*

[86]Liste des coordonnateurs régionaux, op.cit. A noter que ce document dénombre 26 comités régionaux comparativement à 22 pour le document précédent.

[87]*Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbal de la réunion du 18 septembre 1973, page 3.

[88]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974.

[89]Lettre adressée au coordonnateur national le 19 mai 1972, op.cit.

[90]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[91]Centre de coordination, *Rapport d'évaluation de la tournée régionale du MQF*, op.cit., page 24.

[92]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[93]*Rapport de la réunion du bureau de direction*, procès-verbal de la réunion du 7 avril 1972, page 1.

[94]*Mémo pour le bureau de direction du MQF de René Charette et Matthias Rioux*, op.cit., page 1.

[95]Voir à ce sujet, Centre de coordination, *Rapport d'évaluation de la tournée régionale du MQF*, op.cit., pp. 2-21.

[96]*Mémo de Matthias Rioux et René Charette au bureau de direction du MQF, Sujet: opération 500,000,* op.cit., page 1.

[97]*Communiqué de presse,* daté du 19 octobre 1972, 3 pages.

[98]Texte du discours de la conférence de presse donnée par F.-A. Angers, porte-parole, le 21 septembre 1973, 4 pages.

[99]Entrevue avec Gérard Turcotte le 20 février 1974.

[100]*Mémo de Matthias Rioux et René Charette au bureau de direction du MQF. Sujet: opération 500,000,* op.cit., page 1.

[101]Matthias Rioux, *Mémo à monsieur René Charette,* op.cit., page 2.

[102]Entrevue avec Gérard Turcotte le 20 février 1974.

[103]Entrevue avec F.-A. Angers le 20 février 1974.

[104]René Charette, administrateur de la SSJBM occupa ce poste d'avril 1971 à décembre 1972 et fut remplacé par un autre permanent de cet organisme, Gérard Turcotte.

[105]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[106]Depuis le départ d'Albert Allain, cet organisme ne semble plus guère participer aux activités du mouvement. Sa dernière manifestation au bureau de direction date de février 1973. Ce qui confirmerait ce qu'on nous a déjà déclaré à savoir qu'Albert Allain aurait été l'instigateur de l'entrée de l'UPA au MQF. Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

CHAPITRE IV

ANALYSE DES FINALITES DE L'ACTION

Dans le présent chapitre, nous allons effectuer l'analyse des finalités de l'action, ces fins poursuivies et ces valeurs qui légitiment et motivent tout ensemble les prises de position et les actes du MQF. Il s'agit d'inférer la nature des schèmes valorisants intériorisés plus ou moins consciemment et de statuer sur la distance entre les principes et la conduite réelle. Les valorisations portant sur l'analyse de la situation et l'organisation en vue de l'action, sont des manifestations externes qui nous découvrent ces schèmes et nous révèlent les options de valeurs caractéristiques du modèle de culture politique auquel adhère cette collectivité. De l'ordonnance de ces valorisations à propos d'objets particuliers, comme de leur logique d'articulation, il devient loisible de dégager l'échelle des valeurs qui délimite le champ de sa conscience morale, les standards d'excellence auxquels elle prétend devoir se conformer. Les valeurs transcendantales reliées au domaine politique se résument aux conceptions de l'autorité, de la participation et du changement.[1]

A) *La conception du changement.*

La conception du changement est le thème d'interprétation des valorisations qui renvoie à trois variables: la nature du changement désiré, le rythme du changement souhaité et la catégorie priviligiée du temps.[2]

La nature du changement vivement réclamé par le MQF porte exclusivement sur la question linguistique. Spécifiquement, ce mouvement favorise la maîtrise des conditions politiques en vue de faire du français la seule langue officielle au Québec. Il y a rupture de la continuité dans la mesure où le MQF cherche à mettre un terme à la politique du libre choix linguistique, généralisée à l'ensemble de la population, pour ne la réserver qu'aux seuls anglophones. Le MQF semble s'accomoder fort bien du régime politique actuel et il ne voit aucune nécessité de le changer. Quant au régime économique, s'il établit un rapport étroit entre la domination linguistique et la domination économique, il s'abstient toutefois de poser son renversement comme préalable à la promotion du français. Enfin, le changement de gouvernement, quoique souhaité, n'est pas non plus essentiel à cet égard. Le MQF se contente seulement d'affirmer régulièrement qu'il est né "pour demeurer tant et aussi longtemps que le français ne sera pas la langue officielle des Québécois".[3]

La nature du changement souhaité par le MQF peut être qualifié d'évolutive ou de "gradualiste". Entre un dirigisme linguistique, qui pourrait être suicidaire sur le plan économique, et le laisser-aller, il opte pour une voie intermédiaire. Plus précisément, il propose de procéder par des étapes dont la première consisterait à proclamer juridiquement le français seule langue officielle au Québec. L'exécution de cette première étape présente toutefois un caractère d'urgence et la mise en garde ne peut être plus claire: "Il n'y a donc pas lieu d'attendre d'être acculé à l'action; à ce moment il sera sans doute trop tard pour rectifier la situation".[4] L'adoption de cette mesure législative à laquelle le MQF consacre tous ses efforts est jugée insuffisante, mais essentielle,

puisqu'elle suscitera un effet d'entraînement permettant de limiter au strict minimum les futures législations de détail. C'est une forme de "gradualisme" sur lequel François-Albert Angers a déjà eu l'occasion d'élaborer.

> Car, voter une Loi qui proclamerait le Français langue officielle du Québec et attendre les effets juridiques et psychologiques de cette loi [···] avant d'envisager quelques autres législations spécifiques coercitives que ce soit, s'il en est besoin, c'est incontestablement une forme de gradualisme.[5]

Enfin, si c'est l'avenir de la langue française au Québec qui suscite les appréhensions du MQF, c'est incontestablement le passé qui inspire son action. Ses nombreuses références à l'héritage des ancêtres, à la continuité historique, aux siècles de lutte.... témoignent de sa foi aux vertus du traditionnalisme sur ce plan.

B) *La conception de la participation*

La conception de la participation est le thème d'interprétation des valorisations qui recouvre toutes formes de contributions volontaires ou forcées, au processus de réalisation des projets relevant des affaires de l'Etat.[6]

La nature très restreinte du champ de préoccupation du MQF rend l'étude de sa conception de la participation des plus ardues, sinon impossible. Les valorisations nous permettant d'inférer le type de participation valorisé par ce mouvement portent en effet exclusivement sur le thème de la langue. Elles sont de surcroît peu nombreuses. Le MQF se contente tout simplement de soutenir que le peuple québécois a son mot à dire en matière linguistique: "Car, il faut que ce soit la population qui proclame sa souveraineté en matière linguistique et qui se donne un projet de loi; il faut que le peuple du Québec s'empare de sa langue nationale".[7] Le MQF ne fournit aucune précision sur les modalités d'expression de cette volonté populaire. L'étude de ses valorisations et de ses comportements donne lieu de supposer toutefois qu'il préconise la voie électorale. Chose certaine, la participation directe de la population au débat linguistique ne saurait se faire au sein du MQF qui n'a pour membres que les corps intermédiaires. Du reste, la population de même que les membres des organismes composant le mouvement sont perçus comme une clientèle susceptible d'être sensibilisée et, dans certains cas, mobilisée. Ils sont systématiquement écartés du processus de détermination des valorisations et ne sont même pas conviés à participer au niveau de l'action régionale si ce n'est à titre d'auditeurs lors des assemblées. Ce rôle est dévolu aux dirigeants du mouvement, fussent-ils nationaux ou régionaux, ce qui consacre le caractère élitiste de la participation pratiquée par le MQF. D'ailleurs, il ne semble pas que les membres aient été consultés sur l'opportunité pour leur organisme d'adhérer ou non au

mouvement; ce privilège a été réservé plutôt aux membres de la direction des collectivités concernées.

Le MQF se targue de représenter toutes les couches de la société québécoise à l'exception des milieux d'affaires. S'il n'en tenait qu'à lui, toutes les forces vives de la nation y seraient regroupées afin de forcer une solution satisfaisante auprès des autorités politiques. C'est dire que l'adhésion d'autres organismes est souhaitée, voire encouragée. Le MQF pose cependant trois conditions: contribution financière, adhésion aux objectifs et envergure nationale. Si les deux premières conditions vont de soi, la dernière par contre, entre en contradiction avec la composition actuelle du mouvement. En effet, deux des organismes-membres sont essentiellement locaux: la SSJBM et l'APM. Deux explications sont fournies à cet égard: "d'une part, ces deux organismes sont à l'origine du MQF et, d'autre part, on ne saurait oublier que c'est d'abord à Montréal que se joue l'avenir du français au Québec".[8] Enfin, soulignons que si la participation des dirigeants aux activités du mouvement est fortement encouragée, elle ne se traduit pas nécessairement dans les faits comme nous le font voir les résultats de la tournée régionale et de l'opération pétition.

C) *La conception de l'autorité*

Ce thème d'interprétation des valorisations renvoie à la forme d'autorité valorisée par le MQF, de même qu'à l'extension de l'autorité dont il accepte d'investir l'Etat.[9]

A l'exception de quelques valorisations portant sur le rôle investi dans l'Etat en matière linguistique, la conception de l'autorité n'a pas fait l'objet de considérations explicitement formulées par le MQF. L'étude de ses valorisations et de ses comportements nous permet néanmoins d'inférer la nature de ses schèmes valorisants à cet égard. C'est, du reste, le thème d'interprétation des valorisations le plus prononcé.

Nous constatons en particulier le profond respect du MQF pour la loi et l'ordre. Ainsi, la loi et la constitution plus encore sont sacralisées. Au besoin on peut obtenir leur abrogation ou leur modification selon une procédure légale; il ne saurait toutefois être question de les transgresser. En ce sens, l'établissement du français seule langue officielle dans les textes constitutionnels constitue la plus sûre garantie et justifie dès lors les efforts du MQF. Malgré les vicissitudes de ses actions intégratives, il s'abstient de recourir à des actions radicales, voire violentes, estimant que les moyens de contestation à sa disposition suffisent largement.

Le MQF fait reposer l'exercice de l'autorité sur la remise des pouvoirs à certains individus de la société, choisis selon un mode électif reconnu, et l'Assemblée Nationale devient, de ce chef, le haut lieu du pouvoir. On s'explique dès lors aisément ses vives réactions contre ce qu'il qualifie de grave empiètement sur les prérogatives des élus du peuple. La décision du premier ministre, M. Bourassa, de surseoir à toutes politiques linguistiques avant la publication du rapport Gendron devait le faire réagir promptement.

> Ceux-ci [recherches et travaux de la Commission Gendron] ont ou peuvent avoir leur importance à maints égards. Mais il ne relève pas d'une commission de spécialistes de décider quelle langue doit être la langue officielle du Québec, et si les enfants des immigrants doivent fréquenter les écoles françaises ou les écoles anglaises. Au-delà des avis juridiques nécessaires et qui n'exigent pas une commission royale d'enquête, il n'y a en cause que la politique de votre gouvernement.[10]

Quoiqu'il respecte au plus haut point l'autorité de l'Assemblée Nationale, le MQF ne se prive pas toutefois pour adresser des semonces aux agents politiques qui agissent, selon lui, sans discernement et contrairement aux intérêts de la langue française. Cependant, même si les propos sont acerbes, il ne remet pas leur légitimité en question. Son refus de recourir à des moyens d'action divisifs et sa soumission aux dictats de l'autorité s'expliqueraient par sa foi dans les mécanismes de régulation du régime politique actuel. A défaut de faire approuver ses projets par les détenteurs du pouvoir, il s'en remet alors au jeu électoral, pour qu'une équipe gouvernementale plus conforme à ses vues prenne le pouvoir. On s'explique ainsi les propos hostiles qu'il tenait à l'endroit du parti libéral et de son chef durant la campagne électorale; mais une fois l'élection passée il reprend le dialogue avec ce dernier.

La proclamation officielle du français est considérée comme une étape essentielle mais insuffisante puisqu'il s'agit ultimement de promouvoir cette langue dans la vie courante et au travail. Or, cette première étape ne saurait y conduire tout à fait. Le MQF en vient donc à investir l'Etat d'un rôle de premier plan pour combler les lacunes de ses propositions. Il soutient en effet que la proclamation du français "est d'abord la responsabilité de l'Etat, gardien de la langue puisque gardien du bien commun".[11] Outre l'institutionnalisation du statut officiel du français dans la constitution, le MQF considère qu'il est du devoir de l'Etat d'élaborer des législations plus détaillées dans les divers secteurs où le besoin s'en fait sentir, au premier rang desquels il range le secteur privé, peu affecté par la proclamation officielle en faveur du français. Par ailleurs, l'Etat doit agir dans l'intérêt de la majorité et aller au devant de cet intérêt, et non pas attendre d'être sollicité. Cette prise de position a donné lieu à une vigoureuse sortie contre la conception de l'Etat-arbitre, telle que la préconise la commission Gendron. Pour adhérer à cette conception, affirme-t-il, il faudrait "être en face d'appareils étatiques et gouvernementaux libres d'attaches politiques, coupés de tout intérêt financier et économique, qui pourraient ainsi prétendre prendre des décisions rationnelles, prises en fonction du seul "poids" politique de chaque groupe".[12] Le MQF constate plutôt que ce n'est pas le cas et il conclut au caractère dépassé et inadéquat de cette conception.

Entre les droits individuels et collectifs, le MQF tranche nettement en faveur de ces derniers. Non qu'il dédaigne les premiers; il leur attache au contraire un certain prix. Toutefois, il les subordonne à l'affirmation du français. Une déclaration lapidaire empruntée à François Cloutier résume fort bien sa position à cet égard: "le droit collectif l'exige".[13] Afin d'expliciter sa pensée il effectue une distinction entre la langue maternelle, bien propre de la famille, et la langue nationale, bien commun d'un peuple et instrument collectif par excellence d'une nation. Il soutient que le droit d'avoir une langue maternelle, de la conserver et de la transmettre relève des libertés individuelles, alors que le statut de la langue nationale ou de la langue officielle d'un pays relève d'un choix politique, où doit jouer la règle de la majorité. De sorte que "les droits individuels ne sont pas en cause lorsqu'un peuple décide collectivement de reconnaître une langue nationale et de lui accorder le statut de seule langue officielle. Il ne s'agit que d'assumer un droit collectif".[14] L'argumentation n'est pas sans laisser percevoir un certain malaise. Comme si des droits individuels auxquels on attache une certaine valeur devaient être sacrifiés à un idéal encore plus élevé. Le MQF en vient ainsi à souhaiter par la bouche de son porte-parole "l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme dans ce débat fondamental, où l'on cherche [···], un équilibre plus juste entre les droits individuels et les droits collectifs du peuple québécois".[15]

Le comportement du MQF ne diffère pas substantiellement des principes qu'il soutient au niveau du discours. Le droit de commander au sein du mouvement est investi dans un rôle, indépendamment de la personne. Ainsi, le bureau de direction est constitué uniquement des dirigeants des huit organismes, ou de leurs suppléants choisis exclusivement parmi les membres élus de leur organisme respectif. Le porte-parole du mouvement n'est pas élu, mais désigné par rotation parmi les dirigeants de ce bureau et ce, pour des mandats indéterminés. Des quatre présidents d'organisme qui se sont succédés à ce poste, aucun n'a excédé la période d'une année. Du reste, le porte-parole ne possède aucun pouvoir réel si ce n'est un pouvoir moral. Quant à l'exercice de l'autorité au sein du mouvement il est limité au strict minimum. Seuls le comité de coordination et la commission technique sont subordonnés au bureau de direction. Et encore, il serait plus juste de parler d'harmonie que de hiérarchisation pour qualifier les rapports entre ces trois organes. Le recrutement des membres de la commission technique est basé sur le volontariat. Une démarche qui se voudrait trop autoritaire risquerait de nuire au bon fonctionnement. Qui plus est, il est fréquent de retrouver les mêmes individus au bureau de direction et à la commission technique. C'est le cas notamment pour Léo Jacques, Jean-Marc Kirouac et Henri Laberge, respectivement du MNQ, de l'UPA et de la CEQ. Soulignons en terminant que le bureau de direction procède par consensus. Cette règle qui équivaut à toutes fins pratiques à la décentralisation du pouvoir a également pour effet de maintenir la cohésion. Les positions très modérées de l'UPA s'accommoderaient mal par exemple des positions radicales de la CEQ. On devine sans peine que le recours à des modes d'action divisifs - que l'attitude modératrice de l'UPA, entre autres,

rend présentement impossible - signifierait à coup sûr l'éclatement du MQF.

Ces diverses considérations sur les thèmes de l'autorité, de la participation et du changement nous font voir nettement la finalité ultime, le principe directeur autour duquel s'articulent les préférences valorisées par ce mouvement. Cette finalité première, c'est la langue française, langue nationale par excellence au Québec. Les prises de position, de même que les actions posées par le MQF, s'axent autour de cet objet. Il y a toutefois une autre finalité non moins importante que la précédente, qui transparaît à travers le discours. Il s'agit de la nation québécoise. Ce n'est pas pour la langue française comme telle mais bien pour ce qu'elle représente en termes d'identification de la personnalité québécoise que le MQF intervient dans le débat linguistique. Autrement dit, la finalité proclamée par ce mouvement n'a de sens que dans la mesure où elle est intimement liée à son substrat, la nation québécoise.

D) *Conclusion: analogie entre les finalités de l'action du MQF et du MNQ*

Cette discussion sur les finalités de l'action du MQF soulève une question assez pertinente. Il s'agit de savoir si les finalités proclamées par ce mouvement présentent un caractère original ou si elles s'identifient plutôt aux finalités poursuivies par le mouvement St-Jean-Baptiste. Dans le premier cas, les finalités du MQF résulteraient d'une symbiose ou d'un compromis entre les organismes-membres tandis que dans le second, elles témoigneraient de l'influence prépondérante des SNQ. Pour le vérifier, nous avons consulté la thèse de Jacques Hamel sur la culture politique du MNQ.[16] En confrontant les finalités de ce mouvement avec celles du MQF nous avons constaté que leurs conceptions du changement, de la participation et de l'autorité présentaient de nombreux points communs lorsqu'elles ne concordaient pas tout simplement. Quelques propos suffiront à démontrer la justesse de cette assertion.

Au plan de la conception de la participation tout d'abord, les deux mouvements valorisent la démarche élitiste et s'attribuent le rôle et les fonctions particulières de guider et d'éclairer la population. Ils perçoivent leurs membres comme constituant des clientèles susceptibles d'être instruites des politiques de leurs dirigeants mais les gardent systématiquement à l'écart du processus de détermination des valorisations.

Les deux mouvements ont des conceptions identiques de l'autorité. Ils manifestent tous deux un profond respect pour la loi et l'ordre et, entretiennent une égale confiance dans les mécanismes de régulation du régime politique démocratique. Ils estiment donc inutile de recourir à l'emploi de modes d'action divisifs pour faire valoir leurs points de vue. Quant à l'exercice de l'autorité, ils le font reposer sur la remise des pouvoirs à certains individus choisis selon un mode électif reconnu. Enfin, ils attachent un certain prix au maintien des droits individuels, mais ils ne manquent pas de préconiser leur subordination aux

droits collectifs de la majorité, lorsqu'il s'agit d'assurer les droits culturels de la communauté francophone. Même constatation en ce qui concerne l'extension de l'autorité dont ils acceptent d'investir l'Etat. Ils préconisent son intervention systématique afin de préserver les droits culturels de la majorité francophone.

Les deux mouvements ont également des conceptions analogues du changement, sauf sur un point. La nation constitue le principe directeur, la finalité ultime qui guide l'ensemble des valorisations, à la différence près que la conception du MNQ est davantage orientée vers l'autodétermination politique, perçue comme une étape essentielle et préalable à la réalisation d'autres objectifs collectifs, alors que la conception du MQF se définit par son contenu culturel, à l'exclusion de toute autre préoccupation. En ce sens, la nature du changement souhaité par le MNQ est beaucoup plus globale que celle préconisée par le MQF. La première est d'ordre politique tandis que la seconde est a-politique. C'est le seul trait qui différencie ces deux mouvements puisqu'ils manifestent un même attachement particulier au passé, comme catégorie priviligiée du temps, et militent en faveur d'un changement progressif, sans bouleversement ni violence, dans le respect de la loi et de l'ordre.

L'identification des finalités de l'action du MQF à celles du MNQ tendrait à confirmer, s'il en était besoin, la part considérable prise par le mouvement St-Jean-Baptiste dans la mise en oeuvre du front commun. L'inactivité des milieux syndicaux et agricoles au sein du MQF a laissé toute latitude aux sociétés nationales, de projeter leurs propres finalités au sein de cette collectivité.

NOTES

[1]Pour une discussion plus élaborée de ce mode d'expression des valorisations, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pp. 313-332.

[2]Pour une définition plus complète, consulter *ibid.*, pp.328-330.

[3]*Mémo pour le bureau de direction du MQF de René Charette et Matthias Rioux*, op.cit., page 8.

[4]*Communiqué de presse*, communiqué en date de février 1973, page 3.

[5]Lettres de F.-A. Angers aux présidents du CPQ, du CDE et de la CCdM afin de solliciter leur adhésion au MQF, datées du 23 avril 1971, pages 2 et 3.

[6]Pour une définition plus complète, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pp.324-327.

[7]*Rapport initial*, op.cit., page 13.

[8]Entre[illegible]e avec Gérard Turcotte le 20 février 1974.

[9]Pour [illegible]e définition plus complète, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pp. 321-324.

[10] *Réplique du Mouvement Québec Français à la lettre de M. Bourassa*, op. cit., page 2.

[11]*Notes explicatives*, op.cit., page 9.

[12]*Notes sur le rapport Gendron et le français langue de travail*, op.cit., page 1.

[13]*Le projet du ministre Cloutier est trop timide et ne peut résoudre le problème de la langue d'enseignement*, op.cit., page 4.

[14]*Mémoire à monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec*, op.cit., page 12.

[15]*Communiqué de presse*, communiqué du 19 novembre 1972, pages 4 et 5.

[16]*La culture politique du Mouvement National des Québécois*, thèse présentée à l'École des gradués de l'Université Laval pour l'obtention de la maîtrise ès sciences sociales, mars 1973, pp.141-173.

CHAPITRE V

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans le cadre de cette conclusion, nous reprendrons systématiquement l'énoncé de nos hypothèses de travail afin de les confronter aux résultats de notre recherche. Nous effectuerons également une analyse succincte des valorisations du MQF portant sur le soi en situation. Spécifiquement, nous essayerons de voir dans quelle mesure les vicissitudes des actions menées par ce mouvement ont pu affecter ses sentiments de compétence, de puissance et de confiance. Enfin, nous terminerons par quelques remarques sur les changements susceptibles de se produire pour relancer l'action du MQF ou encore pour accroître son influence auprès des pouvoirs publics.

A) *Infirmation de nos hypothèses de travail*

Nous avions présumé au départ que la présence des milieux syndicaux et agricoles au sein du MQF se traduirait par l'émergence d'une dimension sociale significative dans le discours idéologique. Cette hypothèse était principalement fondée sur la nature des préoccupations des centrales syndicales, où le sort des travailleurs et, partant, le français langue de travail, occupent une position dominante. Cette hypothèse ne s'est vérifiée d'aucune façon. Des trois axes d'articulation des valorisations que nous avons distingués dans le discours idéologique de notre collectivité, un seul d'entre eux fait état, et de façon très marginale encore, d'une dimension sociale: il s'agit de l'analyse effectuée sur les causes et effets de la généralisation du bilinguisme. C'est ainsi que le MQF émet quelques valorisations sur le sort des travailleurs: mais, au lieu de considérer la classe ouvrière comme formant une entité distincte, il a plutôt tendance à l'assimiler à l'ensemble de la population québécoise. D'ailleurs le but du MQF n'est pas tellement d'améliorer le sort des travailleurs comme tel, que de chercher à dramatiser la situation afin de sensibiliser et de rallier le plus grand nombre possible de gens à ses objectifs. Quant au thème du français, langue de travail, il revient régulièrement dans le discours; ce qui n'a rien d'étonnant puisque le MQF le conçoit comme étant l'une des plus importantes dimensions du maintien et de la promotion de la langue française dans la collectivité québécoise, au même titre que la langue de l'enseignement et la langue au foyer. Enfin, les deux autres axes d'articulation des valorisations portent essentiellement sur des considérations culturelles. C'est dire à quel point la dimension sociale occupe une position marginale dans le discours du MQF.

Non seulement le discours de cette collectivité est-il surtout axé sur la question linguistique, mais encore le débat sur la langue n'a pas été l'amorce de la remise en cause du régime politique et économique actuel, comme nous l'avions supposé antérieurement. Le MQF a préféré limiter son discours au seul thème de la langue, sans le déborder. Le regroupement de ses valorisations selon les sept paliers de la société, différenciés par Léon Dion, est révélateur à cet égard. Les paliers écologique et technologique sont tout à fait ignorés, tandis que le palier démographique est à peine esquissé par le biais de quelques valorisations sur les immigrants. Les paliers économique, politique et de la stratification sociale font par contre l'objet de plusieurs valorisations; mais celles-ci sont formulées dans une perspective linguis-

tique, ou pour mettre la langue en relief. En somme, le palier culturel demeure le palier important dans les valorisations du MQF alors que les autres paliers sont ou bien ignorés ou analysés de façon subsidiaire.

Nous aurions tort cependant de conclure à l'absence d'influence de la part des milieux syndicaux et agricoles, au niveau du discours, puisque cette influence s'est effectivement exercée. Afin de rallier les organismes pressentis à ses objectifs, le MQF a dû se rabattre sur l'adoption d'une loi-cadre, d'un dénominateur commun, acceptable à tous. En se fixant comme seuls objectifs immédiats la proclamation du français langue officielle au Québec et l'abrogation de la loi 63, le MQF a pu établir le consensus le plus large. Par la force des choses, il en est donc venu à soutenir un discours différent de celui du FQF. Entre l'unilinguisme français préconisé par le FQF et le statu quo linguistique, il a choisi une voie intermédiaire, la seule susceptible de faire l'unanimité entre ses organismes-membres.

Au niveau des modes de comportement, nous avions pensé que la présence des milieux syndicaux et agricoles se traduirait par l'apport de ressources humaines et matérielles considérables, conférant au MQF un soutien financier assuré et une capacité de mobilisation très forte. En outre, nous avions émis l'hypothèse que les prises de position radicales du mouvement syndical conduiraient ce front commun à faire usage de modes d'action divisifs, susceptibles de causer son propre éclatement. Enfin, nous avions présumé que l'action du MQF serait orientée vers les travailleurs de préférence à tout autre groupe social. Il ressort nettement de notre étude que ces hypothèses de travail ne se sont pas vérifiées. Au plan des ressources, l'optimisme initial du MQF fut tel qu'il élabora un programme d'action axé sur une stratégie de l'escalade. Celle-ci devait finalement se révéler trop ambitieuse. Les contributions financières et matérielles des organismes-membres furent inférieures aux prévisions et, versées avec beaucoup de retard, de sorte que, dès l'automne 1972, soit quelques mois à peine après le lancement de sa campagne de sensibilisation et de mobilisation, le MQF dut opter pour une stratégie plus modeste. Il choisit alors de capitaliser uniquement sur les événements touchant la question linguistique. Par ailleurs et contrairement à nos suppositions, le MQF n'a pas modifié la pratique antérieure du FQF; il s'en est essentiellement tenu à des modes d'action classiques: assemblées populaires, publicité dans les média d'informations, présentation de mémoires, rencontres avec les chefs de partis politiques, pétition..... D'autre part, ces tensions internes résultèrent de certaines initiatives peu prisées par l'ensemble des organismes-membres et non pas, comme nous l'avions d'abord supposé, d'un désaccord entre ces mêmes organismes sur les modes d'action à utiliser. Enfin, son action ne fut pas plus orientée vers les travailleurs que ne l'avait été celle du FQF, puisque les principaux destinataires de son action furent la population en général et les agents politiques en particulier.

Succinctement, les activités menées par le MQF ont connu des fortunes diverses. La plus importante d'entre elles en termes de mobilisation des ressources - la campagne de sensibilisation - a fait fiasco. En guise

d'explication de cet échec, nous avons mentionné les restrictions financières, la faible participation des dirigeants et la faiblesse des comités régionaux. Cependant, l'explication majeure, la cause première à l'origine et de l'échec des modes de comportement du MQF et de la quasi-absence de dimension sociale dans le discours idéologique, nous semble provenir surtout de l'inactivité des milieux syndicaux et agricoles au sein de ce front commun de langue française. Certains faits en témoignent.

Le degré de participation aux activités du mouvement et aux réunions du bureau de direction a varié considérablement d'un organisme à l'autre. De façon générale, les organismes du mouvement St-Jean-Baptiste (SSJBM et MNQ) et des milieux de l'enseignement (AQPF, APM et CEQ) ont participé d'une façon plus soutenue que les trois autres organismes (CSN, FTQ et UPA).

Que ce soit en termes du nombre de présencesdes dirigeants (cf tableau 2), ou des organismes, ou des délégués (cf tableau 3) aux réunions du bureau de direction, les milieux syndicaux et agricoles obtiennent les scores les plus faibles. Cette observation doit toutefois être nuancée puisque le rendement n'est pas le même d'une centrale à l'autre. Ainsi, le comportement de la CEQ en termes de participation et de contributions financières (cf tableau 1) se compare favorablement à celui du mouvement St-Jean-Baptiste, tandis que l'UPA obtient la plus mauvaise performance. La CSN et la FTQ se classent, quant à elles, dans une position intermédiaire. Mêmes remarques en ce qui a trait à la participation de ces organismes aux activités du mouvement. En somme, l'activation du MQF fut laissée aux bons soins du mouvement St-Jean-Baptiste et, dans une moindre mesure, des milieux enseignants, tandis que le mouvement syndical se signala presqu'uniquement comme pourvoyeur de fonds.

Comment s'expliquerait l'inactivité des milieux syndicaux et agricoles au sein du MQF? Serait-il dû à une surcharge des activités internes, qui auraient accaparé tout leur temps, ou encore à leur manque d'intérêt à l'endroit des objectifs poursuivis par le MQF? Les longues négociations de la Fonction publique, les nombreux congrès, les difficultés internes et l'emprisonnement de leurs leaders n'ont certes pas permis aux syndicats de jouer pleinement leur rôle au sein du MQF. D'autre part, nous n'avons trouvé aucun indice qui témoignerait de la remise en cause du principe de leur adhésion au MQF - l'UPA mise à part. On ne saurait oublier que les centrales syndicales perçoivent la promotion du français comme un simple moyen d'améliorer le sort des travailleurs; elles ne sont donc pas disposées à se sacrifier pour la cause linguistique. Cette attitude tranche nettement avec celle du mouvement St-Jean-Baptiste chez qui la promotion du français est la fin ultime. De là à conclure que les SNQ, notamment la SSJBM, ont été investies de la compétence linguistique par le mouvement syndical et, ont ainsi été conduites à exercer un rôle prépondérant au sein du mouvement, il n'y a qu'un pas que nous franchissons d'emblée. Le choix de la SSJBM comme siège social du MQF, de même que la location de ses services administratifs et l'engagement de son personnel (coordonnateur national), ont également agi en ce sens. Bref, c'est l'explication de l'inactivité des syndicats qui nous apparaît la plus vraisemblable.

Le front commun en faveur de la langue française est devenu, à toutes fins pratiques, une extension du mouvement St-Jean-Baptiste, sans que celui-ci l'ait expressément recherché. A telle enseigne que le MQF a intégré et fait siennes les finalités de l'action poursuivies par le MNQ, à la différence près que la nature du changement souhaité par ce dernier, vise l'autodétermination politique de la nation québécoise tandis que le premier milite en faveur d'objectifs proprement culturels.

B) *L'analyse du soi valorisé*

Jusqu'ici, nous nous sommes essentiellement préoccupé de faire l'analyse des valorisations du MQF ayant trait aux valeurs objectivées, c'est-à-dire ces valeurs qu'il découvre cristalisées et activées dans les objets. Au terme de cette recherche, il conviendrait cette fois de faire l'analyse de l'auto-évaluation effectuée par ce mouvement. Les auteurs du document *Modèle d'analyse des cultures politiques* définissent le soi valorisé comme étant la composante du processus d'objectivation des schèmes valorisants par laquelle le MQF, comme siège d'un "nous" collectif, opère un retour réflexif sur lui-même et évalue avec plus ou moins de contentement sa propre position en tant que soi dans le champ des objets valorisés.[1] Les valorisations du soi, dans le système, peuvent être regroupées selon trois axes: le sentiment de compétence ou d'incompétence, le sentiment de puissance ou d'impuissance et le sentiment de confiance ou de défiance. Le premier axe exprime le sentiment ressenti par le MQF face à sa capacité de définir correctement les données d'un problème, ou l'enjeu d'une situation. Le second se réfère à sa capacité d'influencer ou de déterminer les processus politiques. Enfin, le troisième axe caractérise la manière dont la collectivité perçoit les valeurs et les finalités du système politique en place, comme conforme ou non à ses propres schèmes valorisants.[2]

a) *Le sentiment de compétence*

Au cours de sa brève existence, le MQF a manifesté un sentiment de compétence élevé et soutenu sur tous les sujets touchant la question linguistique et ce, malgré les vicissitudes de son action. Il a d'ailleurs exprimé ce sentiment à maintes occasions. Ce fut le cas notamment lors de sa sortie violente contre le rapport Gendron en février 1973:

> Autrement dit, et ainsi que nous
> l'avons maintes fois déclaré, nous
> n'avions pas besoin de la Commission
> Gendron pour savoir s'il fallait,
> politiquement, proclamer le français
> seule langue officielle au Québec.[3]

Ou encore: "... avec la majorité des constitutionnalistes québécois, il [le MQF] tient à rappeler, que cet article [133] peut être modifié par le Québec....".[4] La présentation d'un mémoire à M. Bourassa en février 1974 devait lui donner l'occasion d'insister de nouveau "sur la nécessité que [son] gouvernement tienne un compte vigoureux des propo-

sitions du MQF, que renforcent certaines mises au point du rapport Gendron et les conclusions de l'étude capitale de messieurs Castonguay et Marion".[5]

Nos observations doivent être nuancées cependant, puisque le MQF a manifesté à deux reprises des réserves sur sa possibilité d'apporter des solutions au problème linguistique. Dans sa réplique au premier ministre du Québec, en février 1972, il s'est défendu de n'avoir pas élaboré davantage sur ses deux projets de loi, et ce, dans les termes suivants: "Rappelons que le but du projet MQF est de poser des principes et non de régler tous les cas pratiques".[6] Invité à commenter ces propos, un de nos informateurs devait nous déclarer que le mouvement ne disposait pas de moyens suffisants pour élaborer une législation exhaustive en matière linguistique, ajoutant en outre, qu'une telle législation risquerait de devenir une source de différends entre les organismes-membres.[7]

b) *Le sentiment de puissance*

Les vicissitudes de ses actions et les restrictions financières rencontrées par le MQF l'ont conduit à éprouver un sentiment de puissance très variable dans le temps. Schématiquement, nous pourrions représenter ce sentiment sur une courbe où les deux points forts seraient l'automne 1971 et la période postérieure aux élections provinciales du 29 octobre 1973, et le point faible, le printemps et l'été 1972.

Fortement éprouvé après la tournée régionale, le MQF donne les signes d'un organisme à bout de souffle. Certains propos recueillis dans un des documents internes rédigés durant cette période, se révèlent fort éloquents à cet égard: "À certains jours, il faut lui [MQF] pratiquer la respiration artificielle".[8] Dans les mois suivants, ses activités se résumèrent à peu de chose et firent craindre sa disparition. Mais le succès de ses interventions dans la campagne électorale, l'engagement pris par le premier ministre, M. Bourassa, de faire connaître sa politique linguistique dans les plus brefs délais, le choix de Jacques-Yvan Morin, ancien porte-parole, comme chef de l'opposition officielle à l'Assemblée Nationale, pour ne nommer que ces principaux facteurs, lui ont insufflé un regain de vie et d'optimisme contrastant avec le sentiment qu'il éprouvait au printemps de 1972. De fait, le MQF s'attribue le mérite d'avoir forcé le gouvernement à dévoiler sa politique linguistique.[9] Il s'en faut de beaucoup toutefois pour que cet optimisme soit aussi prononcé qu'au moment de sa formation.

c) *Le sentiment de confiance*

Si le MQF fait confiance aux mécanismes de régulation du processus politique démocratique et partant, au régime politique actuel, il entretient en revanche une très grande méfiance envers les agents politiques en place. Il suffit de faire l'étude de son discours idéologique et de ses modes de comportement pour s'en convaincre. D'ailleurs, on ne saurait oublier que ce mouvement fut formé sous le signe de la méfiance.

La lettre introductive à la présentation publique des deux projets de loi est fort explicite à ce sujet:

> Il faut l'écrire [la proclamation officielle du français] dans nos lois, parce que nos politiciens en place, malheureusement trop soucieux de leurs intérêts politiques et trop sensibles au chantage économique, sont en train de nous trahir...[10]

La campagne électorale provinciale de l'automne 1973 offrira au MQF l'occasion de dénoncer non seulement les agents politiques mais aussi le parti libéral, qu'il accusera d'être "à la remorque des politiques linguistiques du gouvernement fédéral".[11] Ce faisant, il prendra implicitement position pour le PQ en faisant publiquement savoir que les politiques linguistiques proposées par ce parti sont plus conformes aux siennes et partant, aux intérêts de la communauté francophone.

Les manifestations de méfiance du MQF envers les agents politiques ont varié en fonction des événements. Dans ses dialogues - peu nombreux d'ailleurs et de courtes durées - avec M. Bourassa, le MQF a pris l'habitude de peser ses mots et de manifester une certaine retenue. Mais lorsque le dialogue est rompu ou lorsque le gouvernement émet des avis, fait connaître ses intentions, ou promulgue des politiques linguistiques qui ne rencontrent pas ses vues, ses propos deviennent alors acerbes, parfois violents. Parmi toutes les critiques dont il accable le gouvernement actuel, il lui tient surtout rigueur de son inaction ou de son peu d'empressement à mettre en oeuvre les solutions aux problèmes linguistiques. Que le gouvernement propose des politiques incomplètes ou insuffisantes, passe encore; mais qu'il refuse d'agir en situation d'urgence, il est alors accusé de trahison. La cible préférée est évidemment le ministre responsable des questions linguistiques, François Cloutier. Enfin, malgré ses nombreux motifs de méfiance envers les autorités politiques, le MQF évite de couper définitivement les ponts. Dans l'attente qu'une équipe aux vues plus conformes aux siennes prenne le pouvoir, il estime préférable de maintenir un minimum de contacts et d'échanges ne serait-ce que pour éviter le pire, ou mieux encore, pour faire avancer sa cause, dans la mesure du possible. Car, il se croit capable d'exercer suffisamment de pressions sur le présent gouvernement pour le forcer à remédier aux situations les plus critiques, quitte à aller plus loin lorsqu'un autre parti, en l'occurrence le PQ, prendra le pouvoir.

En résumé, les vicissitudes des actions menées par le MQF auront eu pour effets d'atténuer considérablement le sentiment de puissance élevé qui le caractérisait au début d'une part, et d'autre part, d'exacerber sa méfiance envers les agents politiques en place; mais elles n'auront nullement affecté sa conviction de détenir la compétence requise pour apporter des solutions aux problèmes linguistiques.

C) *Élargissement des cadres ou modifications dans les positions de principe*

Ce n'est pas de sitôt qu'un front commun de la langue française au Québec s'imposera comme interlocuteur valable, ou groupe de pression, avec lequel les autorités gouvernementales devront compter. Certes, le MQF a su faire valoir son point de vue mieux que ne l'a fait le FQF. Les contributions financières et matérielles, que lui valurent l'adhésion des organismes-membres, une organisation mieux structurée et plus solide, de même que des actions plus cohérentes, expliquent la supériorité du MQF sur le front commun qui l'avait précédé; cependant, il s'en faut de beaucoup que ce mouvement puisse forcer une solution linguistique auprès des autorités gouvernementales.

Aucun changement notable, aussi bien au niveau des objectifs qu'au plan de la composition, ne semble se dessiner pour conférer au MQF une force plus grande que celle qu'il a démontrée jusqu'ici. Il a bien sûr été question, à maintes reprises déjà, d'élargir les cadres à d'autres organismes (nous avons déjà mentionné la Fédération des jeunes chambres du Canada français, la Fédération des Principaux d'écoles de la province de Québec...) mais, ces intentions ne se sont pas encore transposées en acte. D'autre part, le MQF maintient rigoureusement ses positions de principe; il est peu probable qu'il en soit autrement à l'avenir. Toute diminution dans les exigences équivaudrait pratiquement à faire endosser les objectifs du projet de loi 22. Dans cette éventualité, de deux choses l'une: ou bien le front commun perdrait des adhérents - nous pensons plus particulièrement à la CEQ mais aussi au mouvement St-Jean-Baptiste - ou encore il perdrait sa raison d'être. Dans un cas comme dans l'autre, il serait condamné à disparaître. S'il devait y avoir modification au niveau des principes, nous estimons plutôt qu'elle s'effectuerait en direction d'une radicalisation. Le refus du gouvernement d'obtempérer à ses désirs, le peu de considération qu'il reçoit de la part des agents politiques, de même que l'adoption du projet de loi précité envers et contre son opposition, militent en ce sens. L'éventualité d'une radicalisation nous apparaît toutefois peu vraisemblable, du moins dans l'avenir immédiat, car, elle consacrerait dans les faits, au vu et au su de tous, le retrait de l'UPA. Cela risquerait de discréditer le mouvement auprès de l'opinion publique. C'est donc dire et nous terminerons sur cette hypothèse, que la relance de l'action résiderait, selon toutes probabilités, non pas dans une modification des positions de principe, mais bien dans l'élargissement des cadres à d'autres organismes, notamment aux milieux d'hommes d'affaires, seul groupe influent à ne pas s'être encore rallié aux objectifs du MQF.

NOTES

[1]Pour une discussion plus élaborée de ce mode d'expression des valorisations, consulter *Modèle d'analyse des cultures politiques*, op.cit., pp. 332-335.

[2]Pour une définition plus complète de ces trois axes de regroupement des valorisations, consulter *ibid.*, pp. 335-353.

[3]L'esprit ou la philosophie inacceptable du rapport Gendron, op. cit., page 5.

[4]*Rapport sur les droits linguistiques*, op.cit., page 2.

[5]*Mémoire à monsieur Bourassa, premier ministre du Québec*, op. cit., page 3.

[6]*Réplique du Mouvement Québec Français à la lettre de M. Bourassa*, op.cit., page 10.

[7]Entrevue avec Léo Jacques le 19 mars 1974.

[8]*Mémo pour le bureau de direction du MQF de René Charette et Matthias Rioux*, op.cit., page 8.

[9]Entrevue avec Matthias Rioux le 22 février 1974. Le lecteur aura deviné qu'il s'agit du projet de loi 22 sur "La langue officielle du Québec".

[10]*Ce que doit être le Québec français de 1972*, op.cit., page 2.

[11]Brochure, *Je vote pour le Québec français*, op.cit., page 45.

BIBLIOGRAPHIE

Documents externes.

Brochure, *Je vote pour le Québec français,* document rédigé conjointement par A. Gaulin, H. Laberge et F.-A. Angers et diffusé à 25,000 exemplaires le 18 octobre 1973, 96 pages.

Ce que doit être le Québec français de 1972, texte rédigé par F.-A. Angers et rendu public à la conférence de presse du 18 janvier 1972, 4 pages.

Commentaires sur le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme et sur l'entrevue accordée par le Premier ministre au "Financial Post", texte préparé par J.-Y. Morin et diffusé le 14 mai,1973, 4 pages.

Communiqué de presse, une quinzaine de communiqués de janvier 1972 à novembre 1973.

Faut-il angliciser l'école francophone pour la rendre acceptable aux néo-Québécois?, date non spécifiée, 4 pages.

Le bill 22: pire que le bill 63, texte diffusé à la conférence de presse du 23 mai 1974, 7 pages.

Le projet du ministre Cloutier est trop timide et ne peut résoudre le problème de la langue d'enseignement, texte du discours de la conférence de presse de J.-Y. Morin le 13 novembre 1972, 6 pages.

L'esprit ou la philosophie inacceptable du rapport Gendron, texte présenté à la conférence de presse du 19 février 1973, 6 pages.

Manifeste du Mouvement Québec français, texte rédigé par Guy Bouthillier et rendu public le 23 juin 1972, 4 pages.

Mémoire à monsieur Robert Bourassa, premier ministre du Québec, texte rendu public à la conférence de presse du 27 février 1974, 27 pages.

Notes explicatives sur les projets de loi présentés au Premier ministre du Québec, texte rendu public à la conférence de presse du 18 janvier 1972, 13 pages.

Notes sur le rapport Gendron et le français langue de travail, texte rédigé par Fernand Daoust et diffusé à la conférence de presse du 14 mai 1973, 4 pages.

Projets de loi du Mouvement Québec français, document préparé conjointement par F.-A. Angers, A Deom et M. Rioux et rendu public à la conférence de presse du 18 janvier 1972, 3 pages.

Rapport sur les droits linguistiques, texte rendu public à la conférence de presse du 19 février 1973, 4 pages.

Réplique du Mouvement Québec français à la lettre de monsieur Bourassa, texte préparé par F.-A. Angers et J.-Y Morin et diffusé le 29 février 1972, 10 pages.

Textes du discours, conférences de presse des 18 janvier 1972, 18 février 1972, 27 mars 1972, 21 septembre 1973, 18 octobre 1973 et 26 novembre 1973.

Documents internes.

Centre de coordination, *Rapport d'évaluation de la tournée régionale du MQF,* document présenté au bureau de direction le 7 avril 1972, 26 pages.

Charette, René, *La 2e étape de l'action du MQF: avril à juin 1972,* 25 mars 1972, 3 pages.

Correspondance du comité de coordination, une quinzaine de communications du 22 novembre 1971 au 19 février 1974.

Détail des opérations du 20 septembre 1971 au 31 janvier 1973, document préparé par Y. Malenfant, trésorier de la SSJBM le 9 février 1973, 19 pages.

Détail des opérations du 1er février au 18 septembre 1973, document préparé par Y. Malenfant, le 18 septembre 1973, 1 page.

DURAND, Charles, *L'Opération 500,000,* le 14 avril 1972, 8 pages.

Etat des recettes et déboursés: 1er janvier 1972 au 1er septembre 1972, juin 1972, 4 pages.

Etat des recettes et déboursés: 1er janvier 1972 au 1er septembre 1972, septembre 1972, 5 pages.

Etat des revenus au 26 mai 1972, mai 1972, 1 page.

Faits saillants de l'activité: septembre 1972 à septembre 1973, document présenté au bureau de direction le 18 septembre 1973, 3 pages.

Fiche technique globale: tournée régionale, mars 1972, 3 pages.

Fonds spécial. Lutte contre le bill 22, document distribué aux dirigeants du bureau de direction à la réunion du 31 mai 1974, 1 page.

Le MQF doit à la SSJBM, printemps 1972, 1 page.

Lettre exploratoire de F.-A. Angers aux onze organismes pressentis pour former le MQF, datée du 22 mars 1971, 3 pages.

Lettres de F.-A. Angers aux présidents du CPQ, du CDE et de la CCdM afin de solliciter leur adhésion au MQF, datées du 22 avril 1971, 4 pages.

Liste des coordonnateurs régionaux, février 1972, 4 pages.

Liste des membres *Commission technique*, 1971, 3 pages.

Liste des organismes-membres des MQF régionaux, avril 1972, 22 pages.

Mémo de la Commission technique au bureau de direction du MQF. Sujet: le Manifeste du MQF, mai-juin 1972, 5 pages.

Mémo de Matthias Rioux et René Charette au bureau de direction du MQF. Sujet: Opération 500,000, le 20 juin 1972, 6 pages.

Mémo pour le bureau de direction du MQF de René Charette et Matthias Rioux, mai 1972, 9 pages.

PREVOST, Pierre, *Directives concernant l'information et la publicité*, le 25 mars 1972, 8 pages.

PREVOST, Pierre, *Rapport au bureau de direction du Mouvement Québec français sur la campagne d'information au 11 février 1972*, 3 pages.

Principales recommandations de la Commission technique au bureau de direction, le 23 août 1972, 2 pages.

Procès-verbal de la réunion de la Commission technique, cinq procès-verbaux du 18 mai 1971 au 20 avril 1972.

Rapport de la Commission technique aux membres du Front commun sur la langue française, Montréal, septembre 1971, 77 pages.

Rapport de la Commission technique: la propagande, automne 1971, 3 pages.

Rapport de la réunion du bureau de direction, une vingtaine de procès-verbaux du 12 octobre 1971 au 31 mai 1974.

Rapport supplémentaire de la Commission technique aux membres du Front commun sur la langue française, Montréal, octobre 1971, 19 pages.

Recommandations de la Commission technique pour fins de publication du Manifeste du MQF, Montréal, le 7 juin 1972, 1 page.

RIOUX, Matthias, *Mémo à la Commission technique*, le 17 août 1971, 4 pages.

RIOUX, Matthias, *Mémo à monsieur René Charette*, le 23 juin 1972, 2 pages.

Tournée régionale, programme des apparitions des dirigeants, janvier-février 1972, 2 pages.

Tournée régionale du 21 février au 23 mars 1972, document préparé par le comité de coordination, 1972, 2 pages.

Entrevues.

Entrevue avec F.-A. Angers, ex-président de la SSJBM, le 20 février 1974 (1½ heure).

Entrevue avec Gérard Turcotte, coordonnateur national du MQF, le 20 février 1974 (1½ heure).

Entrevue avec Matthias Rioux, ex-président de l'APM, le 22 février 1974 (3½ heures).

Entrevue avec Léo Jacques, président-directeur-général du MNQ, le 19 mars 1974 (4½ heures).

Présence à la réunion du bureau de direction du 31 mai 1974.

Communication téléphonique avec René Charette, ex-coordonnateur national, le 5 juin 1974 (3/4 heure).

Dans la même série :

B-1 *L'utilisation de l'ordinateur en lexicométrie.*
Savard, Jean-Guy

B-2 *L'ordinateur et l'analyse grammaticale.*
Mepham, Michael S.

B-3 *Concept Categories as Measures of Culture Distance.*
Mackey, William F.

B-4 *L'université bilingue.*
Verdoodt, Albert

B-5 *La rentabilité des minilangues.*
Mackey, William F.

B-6 *The Computer in Automated Language Teaching.*
Mackey, William F.

B-7 *The Three-Fold Objective of the Language Reform in Mainland China in the Last Two Decades.*
Chiu, Rosaline Kwan-wai

B-8 *Un test télévisé.*
Savard, Jean-Guy

B-9 *Sociolinguistic History, Sociolinguistic Geography and Bilingualism.*
Afendras, Evangelos A.

B-10 *Mathematical Models for Balkan Phonological Convergence.*
Afendras, Evangelos A.

B-11 *Stability of a Bilingual Situation and Arumanian Bilingualism.*
Afendras, Evangelos A.

B-12 *More on Informational Entropy, Redundancy and Sound Change.*
Afendras, Evangelos A. and Tzannes, Nicolaos S.

B-13 *Relations entre anglophones et francophones dans les syndicats québécois.*
Verdoodt, Albert

B-14 *Multilingual Communication in Nigeria.*
Iso, Asi Otu and Afendras, Evangelos A.

B-15 *The Language Factor in Maori Schooling.*
Richards, Jack C.

B-16 *Diffusion Processes in Language: Prediction and Planning.*
Afendras, Evangelos A.

B-17 *A Non-Contrastive Approach to Error Analysis.*
Richards, Jack C.

B-18 *Research Possibilities on Group Bilingualism: A Report.*
Kloss, Heinz

B-19 *Interference, Integration and the Synchronic Fallacy.*
Mackey, William F.

B-20 *A Psycholinguistic Measure of Vocabulary Selection.*
Richards, Jack C.

B-21 *A Pilot Study on the Ability of Young Children and Adults to Identify and Reproduce Novel Speech Sounds.*
Afendras, Evangelos A., Yeni-Komshian, G. and Zubin, David A.

B-22 *Can One Measure a Sprachbund? A Calculus of Phonemic Distribution for Language Contact.*
Afendras, Evangelos A.

B-23 *Stochastic Processes for Diachronic Linguistics.*
Afendras, Evangelos A. and Tzannes, Nicolaos S.

B-24 *Structures ethniques et linguistiques au Burundi, pays "unimodal" typique.*
Verdoodt, Albert

B-25 *Error Analysis and Second Language Strategies.*
Richards, Jack C.

B-26 *Graduate Education in Foreign Language Teaching.*
Mackey, William F.

B-27 *La question scolaire en Alsace: statut confessionnel et bilinguisme.*
Kauffmann, Jean

B-28 *Polychronometry: the study of time variables in behavior.*
Mackey, William F.

B-29 *Diglossie au Québec: limites et tendances actuelles.*
Chantefort, Pierre

B-30 *Literary Biculturalism and the Thought-Language-Culture-Relation.*
Mackey, William F.

B-31 *Chicago Conference on Child Language — Preprints.*
Centre international de recherche sur le bilinguisme (réd.)

B-32 *La distance interlinguistique.*
Mackey, William F.

B-33 *Options politiques fondamentales de l'état plurilingue.*
Plourde, Gaston

B-34 *Social Factors, Interlanguage and Language Learning.*
Richards, Jack C.

B-35 *Analyse des erreurs et grammaire générative: la syntaxe de l'interrogation en français.*
Py, Bernard

B-36 *Anglicization in Quebec City.*
Edwards, Vivien

B-37 *La lexicométrie allemande: 1898-1970.*
Njock, Pierre Emmanuel

B-38 *L'élaboration du matériel didactique: principes et application / Language Teaching Materials: from Theory to Practice.*
Association canadienne de linguistique appliquée /
Canadian Association of Applied Linguistics

B-39 *Individualisation de l'enseignement et progrès continu à l'élémentaire. Application à l'anglais, langue seconde.*
Bégin, Y., Masson, J.P., Beaudry, R. et Paquet, D. (INRS-Éducation).

B-40 *3e Colloque annuel 1972 / 3rd Annual Meeting - Actes / Proceedings.*
Association canadienne de linguistique appliquée /
Canadian Association of Applied Linguistics

B-41 *Une communauté allemande en Argentine: Eldorado.*
Micolis, Marisa

B-42 *Three Concepts for Geolinguistics.*
Mackey, William F.

B-43 *Some Formal Models for the Sociology of Language: Diffusion, Prediction and Planning of Change.*
Afendras, Evangelos A.

B-44 *Quatrième Colloque 1973 / Fourth Symposium 1973 - Actes / Proceedings. L'élaboration du matériel didactique: principes et application / Language Teaching Materials: from Theory to Practice.*
Association canadienne de linguistique appliquée /
Canadian Association of Applied Linguistics

B-45 *Le projet de restructuration scolaire de l'île de Montréal et la question linguistique au Québec.*
Rapport présenté par Lise Duval et Jean-Pierre Tremblay; recherche dirigée par Léon Dion avec la collaboration de Micheline de Sève

B-46 *L'écologie éducationnelle du bilinguisme.*
Mackey, William F.

B-47 *La situation du français comme langue d'usage au Québec.*
Gendron, Jean-Denis

B-48 *Network Concepts in the Sociology of Language.*
Afendras, Evangelos A.

B-49 *Attitude linguistique des adolescents francophones du Canada.*
Gagnon, Marc

B-50 *Vers une technique d'analyse de l'enseignement de l'expression orale.*
Huot-Tremblay, Diane

B-51 *A Demographic Profile of the English-Speaking Population of Quebec 1921-1971.*
Caldwell, Gary

B-52 *Language in Education and Society in Nigeria: a comparative bibliography and research guide.*
Brann, C.M.B.

B-53 *Eléments de correction phonétique du français.*
LeBel, Jean-Guy

B-54 *Langue, dialecte et diglossie littéraire.*
Mackey, William F.

B-55 *Rapport synthèse de l'élaboration du test d'anglais langue seconde.*
GREDIL (Groupe de recherche et d'étude en didactique des langues).

B-56 *Relations interethniques et problèmes d'acculturation.*
Abou, Sélim

B-57 *Étude sociolinguistique sur l'intégration de l'immigrant allemand au milieu québécois.*
Hardt-Dhatt, Karin

AUTRES PUBLICATIONS DU C.I.R.B.

Série A — Études

A-1 SAVARD, Jean-Guy et RICHARDS, Jack C. *Les indices d'utilité du vocabulaire fondamental français.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, 172 p.

A-2 KLOSS, Heinz. *Les droits linguistiques des Franco-Américains aux Etats Unis.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 84 p.

A-3 FALCH, Jean. *Contribution à l'étude du statut des langues en Europe.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973, 284 p.

A-4 DORION, Henri et MORISSONNEAU, Christian (éditeurs). *Les noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972, 374 p.

A-5 LAFORGE, Lorne. *La sélection en didactique analytique.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972, 383 p.

A-6 TOURET, Bernard. *L'aménagement constitutionnel des Etats de peuplement composite.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973, 260 p.

A-7 MEPHAM, Michael S. *Computation in Language Text Analysis.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973, 234 p.

A-8 CAPPON, Paul. *Conflit entre les Néo-Canadiens et les francophones de Montréal.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1973, 288 p.

A-9 SAVARD, Jean-Guy et VIGNEAULT, Richard (présentation de). *Les états multilingues: problèmes et solutions / Multilingual Political Systems: Problems and Solutions.* Textes de la Table Ronde de 1972. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, 591 p.

A-10 BRETON, Roland J.-L. *Atlas géographique des langues et des ethnies de l'Inde et du subcontinent: Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal, Bhoutan, Sikkim.* Québec, Les Presses de l'Université Laval. 1976, 648 p.

A-100 ÉQUIPE DE PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. *Test Laval: formule A, classement en français langue seconde.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971. Questionnaire 29 p., Livret 26 p. — Copie échantillon.

(sous presse)

A-101 ÉQUIPE DE PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. *Test Laval: formule B, formule C, classement en français langue seconde.* Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Série C — Publications extérieures

C-1 SAVARD, Jean-Guy. *La valence lexicale.* Paris, Didier, 1970, 236 p.

C-2 MACKEY, William F. *Le bilinguisme phénomène mondial / Bilingualism as a World Problem.* Montréal, Harvest House, 1967, 119 p.

C-3 MACKEY, William F., SAVARD, Jean-Guy et ARDOUIN, Pierre. *Le vocabulaire disponible du français.* Montréal, Didier, Canada, 1971, 2 volumes, 900 p.

C-4 STERN, H.H. (réd.). *L'enseignement des langues et l'écolier.* Rapport d'un colloque international, traduit par le CIRB sous la direction de William F. Mackey, Hambourg, Institut de l'Unesco pour l'éducation, 1971, 254 p.

C-5 KLOSS, Heinz. *Laws and Legal Documents Relating to Problems of Bilingual Education in the United States.* Washington D.C., Center for Applied Linguistics, 1971, 92 p.

C-6 MACKEY, William F. *Principes de didactique analytique.* Traduction française (*Language Teaching Analysis*) et mise à jour de Lorne Laforge. Paris, Didier, 1972, 713 p.

C-7 MACKEY, William F. et VERDOODT, Albert (éditeurs). *The Multinational Society.* Rowley (Mass.), Newbury House, 1975, 388 p.

Collection Studies in Bilingual Education (Newbury House, Rowley, Mass.)
W.F. Mackey - General Editor

C-100 MACKEY, William F. *Bilingual Education in a Binational School: a study of equal language maintenance through free alternation.* 1972, 185 p.

C-101 SPOLSKY, Bernard. *The Language Education of Minority Children: selected readings.* 1972, 200 p.

C-102 LAMBERT, Wallace E. et TUCKER, G. Richard. *Bilingual Education of Children: The St. Lambert Experiment.* 1972, 248 p.

C-103 COHEN, Andrew D. *A Sociolinguistic Approach to Bilingual Education: Experiments in the American Southwest.* 1975, 352 p.

Série E — Inventaires

E-1 KLOSS, Heinz, directeur de l'édition; McCONNELL, Grant, directeur adjoint de l'édition. *Composition linguistique des nations du monde.* Vol. 1: *Les Indes et le Proche-Orient / Linguistic Composition of the Nations of the World.* Vol. 1: *Central and Western South Asia.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 408 p.

(en préparation)

E-10 KLOSS, Heinz, directeur de l'édition; McCONNELL, Grant, directeur adjoint de l'édition. *Les langues écrites du monde: relevé du degré et des modes d'utilisation.* Vol. I: *Les Amériques / Written Languages of the World: a survey of the degree and modes of use.* Vol. I: *The Americas.* Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Série F — Bibliographies

F-1 SAVARD, Jean-Guy. *Bibliographie analytique de tests de langue / Analytical Bibliography of Language Tests.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 372 p.

F-2 CHIU, Rosaline Kwan-wai. *Language Contact and Language Planning in China (1900-1967). A Selected Bibliography.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1970, 276 p.

F-3 MACKEY, William F. (réd.). *Bibliographie internationale sur le bilinguisme / International Bibliography on Bilingualism.* Les Presses de

l'Université Laval, 1972, 757 p.

F-4 AFENDRAS, Evangelos A. et PIANAROSA, Albertina. *Bibliographie analytique du bilinguisme chez l'enfant et de son apprentissage d'une langue seconde / Child Bilingualism and Second Language Learning: A Descriptive Bibliography*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, 401 p.

(sous presse)

F-5 GUNAR, Daniel. *Contact des langues et bilinguisme en Europe orientale: bibliographie analytique / Language Contact and Bilingualism in Eastern Europe: Analytical Bibliography*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.